

Document de référence 2010



2010

Wnivers de **DIS**tribution



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2011 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n°8 09/2004 sur le prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro D 10-0337 (pages 63 à 106),
 - les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 août 2009 sous le numéro D 09-0618 (pages 54 à 97).
- Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.u10.fr).

Sommaire

Le Groupe U10

de p. 6 à 32

- Responsables du document de référence et du contrôle des comptes p. 6
- Le Groupe U10 et son environnement p. 8
- Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité p. 11
- Organes d'Administration et de Direction p. 28
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration p. 29

Assemblée Générale du 19 mai 2011

de p. 33 à 62

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration p. 33
- Résultats financiers des cinq derniers exercices p. 46
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne p. 47
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne p. 55
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte p. 56
- Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte p. 57
- Descriptif du programme de rachat d'actions p. 60
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions p. 61
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription p. 62

Eléments financiers de l'exercice 2010

de p. 63 à 107

COMPTES CONSOLIDÉS

- Bilan consolidé p. 64
- Compte de résultat consolidé p. 65
- Tableau de flux de trésorerie consolidés p. 66
- Variation des capitaux propres consolidés p. 67
- Annexe aux comptes consolidés p. 68
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 85

COMPTES SOCIAUX

- Bilan p. 87
- Compte de résultat p. 88
- Annexe aux comptes sociaux p. 89
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels p. 100
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées p. 101

Document d'information annuel

p. 108

Table de concordance

p. 110

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Thierry Lièvre, Président - Directeur Général de U10 (ci-après "U10" ou "la Société") et Président du Conseil d'Administration de U10. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

Attestation

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 33 à 46 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées dans le présent document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 85 et 100 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2008, respectivement en pages 85 et 100 du document de référence 2009 et en pages 75 et 90 du document de référence 2008 (qui contiennent des observations).»

Thierry Lièvre
Président - Directeur Général

Information financière

Responsable de l'information financière

Monsieur Joël Desmaris, Directeur Général Délégué.

Adresse : 1 place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09
Téléphone : 33 (0)4 74 13 86 82
Télécopie : 33 (0)4 37 64 47 92
Email : communication@u10.fr

Calendrier de communication financière

31 janvier 2011 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2010
31 mars 2011 ⁽¹⁾ :	Résultats annuels 2010
28 avril 2011 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011
19 mai 2011 :	Assemblée Générale Annuelle
28 juillet 2011 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2011
31 août 2011 ⁽¹⁾ :	Résultats semestriels 2011
27 octobre 2011 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2011
31 janvier 2012 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2011

(1) à la clôture de la Bourse

Documents accessibles au public

Consultation des documents

Pendant la durée de validité du document de référence, l'ensemble des documents, ou copie de ces documents, peut être consulté au siège social de la Société et notamment :

- acte constitutif et statuts de la Société,
- tous rapports, procès verbaux, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement,
- l'ensemble des communiqués financiers relatifs à l'information périodique, notamment les chiffres d'affaires trimestriels, les résultats semestriels et les résultats annuels.

Le cas échéant, ces documents peuvent également être consultés sur le site internet de la Société (www.u10.fr).

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

EXCO-FIDOGEST

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé suppléant par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004. Conformément à l'article L.822-14 du Code de commerce prévoyant la rotation des commissaires aux comptes des personnes et entités faisant appel public à l'épargne tous les six ans et aux dispositions transitoires de l'article 114 de la loi de sécurité financière, M. Jean-Michel Lannes, commissaire aux comptes titulaire, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société le 6 mai 2009. EXCO-FIDOGEST est par conséquent devenu commissaire aux comptes titulaire, et ce jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvellement du mandat : L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 a approuvé le renouvellement de EXCO-FIDOGEST pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ORFIS

149, boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Sylvie Mivière

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvellement du mandat : L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 a approuvé le renouvellement de Sylvie Mivière pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Olivier Brisac

149, boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Groupe U10 et son environnement

Fournisseur des grands distributeurs, U10 a développé un concept par la création de gammes de produits spécialisées et de services sur mesure.

Le succès du Groupe U10 repose principalement sur :

- Un positionnement dans l'univers de la décoration d'intérieur et des accessoires de la maison,
- Sous forme d'articles tendance déclinés selon les saisons,
- Commercialisés en grandes quantités dans le mass market.

La caractéristique première du Groupe réside dans la conception de gammes. Une gamme est une ligne de produits finis coordonnés autour d'un thème, conçue pour être présentée à travers un concept de corners en libre service dans les magasins des distributeurs.

L'offre du Groupe repose sur un nombre important de gammes de produits, certaines standard, d'autres développées spécifiquement pour les clients dans les univers suivants :

- Déco Textile : textile de décoration, linge de nuit, linge de bain, etc.
- Déco Accessoires : décorations de Noël, célébrations, luminaires, bougies, ustensiles ménagers, etc.
- Articles de Mode : articles chaussants, sous-vêtements, bagagerie.

Les articles d'une même gamme sont généralement réalisés autour d'un thème de couleur et/ou de motif ; ils sont présentés dans des packagings harmonieux et cohérents, sous forme de rayon clé en main dont le merchandising est étudié pour son impact sur la clientèle.

Une majorité des gammes est ajustable. Le nombre et la présentation des articles peuvent être adaptés à la demande du client en fonction de ses caractéristiques et de la surface de linéaire disponible.

A chaque gamme de produits correspond un nom de marque mis à la disposition des clients distributeurs. Chez les clients les plus importants, les gammes sont également proposées en Marque Distributeur.

La fabrication des articles est confiée à des industriels ; le Groupe ne fabrique pas lui-même. Les gammes étant conçues pour des ventes massives, donc à petits prix, la plupart des fabricants fournisseurs du Groupe sont actuellement localisés en Asie.

Le chiffre d'affaires et la marge brute du Groupe se font par la facturation des articles vendus à la distribution. Le Groupe ne facture pas séparément sa prestation de conception. La qualité commerciale de la gamme et la qualité de son approvisionnement

constituent les paramètres du développement à la fois d'U10 et de ses clients.

Le chiffre d'affaires est réalisé à la livraison des marchandises au client distributeur. Les clients du Groupe sont des grandes enseignes de la distribution, des importateurs et des magasins spécialisés.

Le Groupe U10 réalise son activité par l'intermédiaire d'un certain nombre de filiales :

- Déco Textile : L3C, FRED OLIVIER, SMERWICK
- Déco Accessoires : CODICO, COD'EVENTS, ID WORLD, SMERWICK
- Articles de Mode : DUTEXDOR

Le Groupe U10 exerce son activité sous deux formes :

- Les sociétés françaises offrent, en plus des produits, une large palette de services complémentaires, personnalisés, répondant aux attentes des clients. C'est le pôle Services.
- A l'international, l'accent est mis sur la personnalisation des gammes et le suivi des fabricants. C'est le pôle Trading.

■ Pôle Services

Les sociétés françaises constituent le pôle Services. Elles proposent une palette de services complémentaires adaptés aux souhaits et besoins du client :

- Conception des gammes, du packaging, implantation en linéaires, merchandising, sourcing des produits,
- Constitution d'un stock adapté aux besoins,
- Visite régulière des points de vente et gestion des approvisionnements,
- Logistique d'approvisionnement sur plateforme ou sur le lieu de ventes.

Proximité et efficacité sont les caractéristiques principales du pôle Services :

- Les gammes sont conçues dans un esprit mode et mass market,
- Les filiales concernées disposent d'un stock suffisant pour permettre un réapprovisionnement des clients distributeurs rapide et régulier,
- Les livraisons peuvent se faire en petites quantités, et permettent aux clients distributeurs qui le souhaitent de ne pas devoir constituer de stock tampon,
- Ces filiales sont physiquement proches et en contact suivi avec les clients distributeurs.

La marge brute enregistrée par les sociétés du pôle Services est en proportion avec le niveau de services annexes.

L'organisation et les services proposés sont fonction du type de produit :

- Articles commercialisés en fonds de rayon permanent auprès de la Grande Distribution. Afin de bien répondre aux tendances des marchés, les gammes permanentes font l'objet de renouvellements fréquents allant de 3 à 4 fois par an pour le textile de décoration à un renouvellement permanent progressif pour les gammes d'accessoires de la maison.
- Articles de décoration de Noël, gammes jardin et outdoor, articles provençaux commercialisés de manière saisonnière. Les gammes saisonnières sont renouvelées chaque année.

Au niveau du marché français, le Groupe est principalement positionné dans le secteur « Equipement du Logement », qui a représenté une consommation globale de 64,2 milliards d'euros en 2009 et pesé pour 5,9% de la consommation des ménages (source INSEE). Ce secteur jouit d'une grande stabilité puisqu'il représentait 6,2% de la consommation en 1998.

Le chiffre d'affaires réalisé par le pôle Services a été de 136,8 m€ en 2010. Sur l'exercice 2010, la croissance du pôle est de + 2,6%.

Le succès du modèle repose sur :

- Des gammes régulièrement renouvelées, suivant les modes et les saisons, proposées à petits prix au mass market, suscitant des achats par impulsion,
- La multiplicité des services et la capacité du Groupe à adapter ces services aux attentes et besoins de la distribution,
- Une logistique performante en termes d'approvisionnement et de distribution.

Le Groupe est essentiellement présent dans les magasins de périphérie, constituant la masse du marché français.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients. Le premier client du pôle Services représente 11,3% du chiffre d'affaires Groupe, les cinq premiers clients représentent 28,7%.

La concurrence du Groupe comprend :

- Les services import de la Grande Distribution : lorsqu'elle considère pouvoir le faire elle-même, la grande distribution organise ses propres approvisionnements délocalisés. Mais les articles proposés par les fabricants asiatiques ne correspondent que rarement à la mode et aux goûts des consommateurs français. Et la coordination des articles sous forme de gammes est difficile dès lors que les articles proviennent de différents fabricants.
- Les importateurs classiques ne constituent qu'une concurrence limitée dans le sens où ils commercialisent les articles génériques conçus et proposés par les industriels asiatiques ; leur offre est

donc nettement moins aboutie et n'est, par conséquent, pas en concurrence directe avec le Groupe U10.

- Un nombre important de concurrents qui se sont développés par analogie au modèle U10, chacun d'entre eux étant spécialisé dans une ou plusieurs gammes. Cette concurrence reste largement atomisée.

■ Pôle Trading

Ce pôle a été constitué pour répondre aux attentes des clients qui souhaitent un approvisionnement direct à partir d'Asie et pour permettre un développement du Groupe U10 à l'export auprès de clients internationaux.

Le pôle Trading intervient comme fournisseur du pôle Services du Groupe U10 (1/3 de son activité) et directement auprès de clients tiers (2/3 de son activité).

Le pôle Trading intervient sur des quantités commandées importantes et sur une gamme de services plus ciblée. Les taux de marge brute sont donc inférieurs à ceux du pôle Services.

De par son implantation asiatique (bureaux à Hong Kong, Taipei et Shanghai), le pôle Trading est ouvert sur les clients du monde entier.

Le pôle Trading propose à ses clients :

- De faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et articles conçus par les clients,
- Mais aussi de commercialiser auprès d'eux des gammes modes conçues par le Groupe U10.

Contrairement au pôle Services, le pôle Trading travaille sans stock. Les commandes reçues des clients sont réparties auprès des fournisseurs fabricants. Les commandes unitaires sont beaucoup plus importantes (l'unité de base est le container). Les délais d'approvisionnement sont plus longs.

Le pôle Trading constitue donc une offre originale puisqu'il permet à ses clients de trouver directement en Asie des articles tendance, sous forme d'une offre structurée constituée de gammes profondes, impliquant divers fabricants, dont les articles sont cependant présentés sous une marque unique et un packaging homogène.

Les clients du pôle Trading sont principalement des importateurs et des grandes enseignes internationales. Des fabricants français et internationaux ont également recours au savoir faire du Groupe pour compléter leur offre de produits.

Le chiffre d'affaires tiers réalisé par le pôle Trading a été de 50,3 m€ en 2010. Sur l'exercice 2010, la croissance du pôle est de + 24,2%.

La concurrence est constituée :

- Des fabricants et autres exportateurs, très nombreux en Asie, qui n'ont généralement qu'une vue parcellaire des attentes du marché,
- Des importateurs et prestataires locaux présents dans chacun des pays des clients distributeurs.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients. Le premier client Trading représente 7,6% du chiffre d'affaires Groupe, les cinq premiers clients représentent 19,6%.

■ Perspectives 2011

Le Groupe U10, dont le modèle repose sur la commercialisation de la décoration et d'articles de mode, poursuit sa croissance à deux chiffres sur les premiers mois de l'exercice 2011.

La progression du Groupe U10 tant en termes de prises de parts de marché que d'ouvertures de nouveaux comptes clients confirme la pertinence du modèle et son positionnement dans le Mass Market.

U10 dispose des moyens nécessaires pour répondre à l'évolution de la demande et poursuivre son développement sur ses deux pôles d'activité.

Une nouvelle croissance est attendue en 2011.

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

Renseignements concernant la Société

■ Dénomination sociale

U10

■ Date de constitution

4 mai 1994

■ Siège social

1, place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09

Tél : +33 (0)4 74 13 86 82

■ Durée

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

■ Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce ainsi que par ses statuts.

■ Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 395 044 415.

■ Code APE et dénomination du secteur d'activité

Code APE : 6420Z – Activités des sociétés holding

■ Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français et étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupements ; la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- la direction, la gestion, l'organisation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- toutes prestations de services aux filiales et participations dans les domaines financier, comptable, juridique, du personnel, informatique, commercial et technique,
- le conseil, l'étude, la recherche et la mise au point de tous moyens de gestion, d'assistance et de formation aux filiales et participations,
- l'achat et la vente de produits dans les gammes et univers distribués par les filiales et participations,
- l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion et de contrôle,
- l'édition, la publication et la diffusion de toutes publications, imprimés, revues et de tous documents se rapportant aux activités de la Société et de ses filiales et participations,
- toute activité inventive, opérations de recherche et de création, dans les domaines industriels, techniques, commerciaux, artistiques...

- la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques, noms commerciaux, noms de domaines, etc.,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou d'industrie, se rapportant à l'une ou l'autre des activités de la Société et de ses filiales et participations,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

■ Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois et commence le 1^{er} janvier pour se finir le 31 décembre de chaque année.

■ Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par Assemblée Générale Extraordinaire.

Convocation - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirera cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

■ Affectation et répartition des bénéfices

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toute somme à porter en réserves en application du Code de commerce.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En

ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

■ Titres au Porteur Identifiable (TPI)

Les actions de la Société pourront prendre la forme :

- soit au porteur,
- soit nominative, pure ou administrée.

L'article 10 des statuts de la Société prévoit la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L 228-2 du Code de commerce.

■ Franchissement de seuils statutaires

Il n'existe pas de disposition statutaire fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée ; ce sont les dispositions légales qui s'appliquent.

■ Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

■ Droit de vote double

L'Assemblée des actionnaires du 20 mai 2010 statuant à titre extraordinaire a décidé l'attribution d'un droit de vote double à chaque action entièrement libérée et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Renseignements concernant le capital social

■ Capital social

Au 31 mars 2011, le capital social de U10 s'élève à 18 673 399 € divisé en 18 673 399 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

■ Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
04/05/94	Création	100 000 F	-	1 000	100 F		100 000 F
19/08/97	Incorporation de réserves	1 900 000 F	-	-	2 000 F	1 000	2 000 000 F
22/06/98	Division du nominal par 1 000	-	-	999 000	2 F	1 000 000	2 000 000 F
22/06/98	Incorporation de réserves	699 000 F	-	349 500	2 F	1 349 500	2 699 000 F
22/06/98	Augmentation de capital en numéraire	1 000 F	-	500	2 F	1 350 000	2 700 000 F
08/03/99	Elévation de la valeur nominale	-	-	-740 000	4,4262 F	610 000	2 699 982 F
08/03/99	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 301 337,70 F	-	-	6,55957 F	610 000	4 001 338 F
08/03/99	Conversion du capital en euros	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
02/12/99	Inscription au Marché Libre	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
18/12/01	Apport en nature (titres Seefo)	1 067 040 €	1 038 960 €	28 080	1 €	638 080	638 080 €
18/12/01	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 914 240 €	-	-	4 €	638 080	2 552 320 €
27/09/02	Division du nominal par 4	-	-	1 914 240	1 €	2 552 320	2 552 320 €
30/12/03	Apport en nature (titres CODICO)	422 122 €	4 748 873 €	422 122	1 €	2 974 442	2 974 442 €
23/03/04	Apport en nature (titres CODICO)	117 040 €	3 005 587 €	117 040	1 €	3 091 482	3 091 482 €
23/03/04	Augmentation de capital en titres (complément de prix)	49 680 €	1 145 621 €	49 680	1 €	3 141 162	3 141 162 €
01/07/04	Emission de titres (transfert sur Second Marché)	275 000 €	8 525 000 €	275 000	1 €	3 416 162	3 416 162 €
23/12/04	Apport en nature (titres C3M)	51 388 €	1 948 633 €	51 388	1 €	3 467 550	3 467 550 €
25/03/05	Exercice d'options de souscription d'actions	3 500 €	29 750 €	3 500	1 €	3 471 050	3 471 050 €
18/10/05	Exercice d'options de souscription d'actions	12 750 €	108 375 €	12 750	1 €	3 483 800	3 483 800 €
30/11/05	Division du nominal par 5	-	-	13 935 200	0,20 €	17 419 000	3 483 800 €
30/11/05	Incorporation de réserves et élévation du nominal	13 935 200 €	-	-	1 €	17 419 000	17 419 000 €
29/03/06	Exercice d'options de souscription d'actions	203 750 €	183 375 €	203 750	1 €	17 622 750	17 622 750 €
28/12/06	Apport en nature (titres SMERWICK GROUP et KSK)	1 050 352 €	12 263 910 €	1 050 352	1 €	18 673 102	18 673 102 €
28/12/06	Exercice BSAR	297 €	3 861 €	297	1 €	18 673 399	18 673 399 €

■ Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

• 1^{er} semestre 2008 : détention directe des actions U10 par FINANCIERE DES DOCKS, suite à la dissolution et liquidation de FINANCIERE TL avec transmission universelle de son patrimoine à FINANCIERE DES DOCKS en mai puis, en juin, dissolution et liquidation de THIERRY LIEVRE CAPITAL avec transmission universelle de son patrimoine à FINANCIERE DES DOCKS. A l'issue de ces deux opérations de restructuration juridique et des achats de titres U10 réalisés sur la période, FINANCIERE DES DOCKS détient 57,42 % du capital et des droits de vote de U10.

• 30 septembre 2010 : dans le cadre de la restructuration de la dette de la société FINANCIERE DES DOCKS, un accord a été signé le 9 juin 2010 en vue de permettre une restructuration globale réalisée le 30 septembre 2010, qui s'est traduite par :

- la cession par les fonds gérés par APAX PARTNERS SA de l'intégralité de leur participation au capital de FINANCIERE DES DOCKS à TLK,
- une augmentation de capital de FINANCIERE DES DOCKS intégralement souscrite par TLK,
- le remboursement partiel en numéraire de la créance NATIXIS par FINANCIERE DES DOCKS,
- une augmentation de capital de FINANCIERE DES DOCKS réservée à NATIXIS souscrite par compensation avec le solde de sa créance,

Le Groupe U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

- une réduction de capital de FINANCIERE DES DOCKS par apurement des pertes,
- une deuxième réduction de capital de la société qui s'est réalisée de la manière suivante : l'achat de ses propres actions détenues par NATIXIS par FINANCIERE DES DOCKS donnant lieu à l'attribution forfaitaire de 3 573 882 actions U10, représentant 19,14% du capital et 13,39% des droits de vote au sein de U10.

Ces opérations ont eu pour conséquence la fin du concert formé entre Thierry Lièvre et les fonds APAX, l'absence de détention directe ou indirecte de titres U10 par les fonds APAX, la présence minoritaire de NATIXIS au capital de U10 et la détention majoritaire par Thierry Lièvre des droits de vote de U10, par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS qu'il contrôle à 100%.

■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2011 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	7 147 765	38,28%	14 295 530	53,59%
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25%	420 604	1,58%
NATIXIS	3 573 882	19,14%	3 573 882	13,40%
Autres	7 531 148	40,33%	8 385 848	31,43%
Total	18 673 399	100,00%	26 675 864	100,00%

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à 100% depuis le 30 septembre 2010

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2010 étaient les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	10 721 647	57,42%	10 721 647	57,42%
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25%	420 604	2,25%
Orsay Asset Management	955 440	5,12%	955 440	5,12%
Autres	6 575 708	35,21%	6 575 708	35,21%
Total	18 673 399	100,00%	18 673 399	100,00%

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 30 juin 2009 étaient les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	10 721 647	57,42%	10 721 647	57,42%
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25%	420 604	2,25%
Autres	7 531 148	40,33%	7 531 148	40,33%
Total	18 673 399	100,00%	18 673 399	100,00%

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

■ Franchissement de seuils statutaires

Dans le cadre de la restructuration financière globale, intervenue le 30 septembre 2010 entre TLK, FINANCIERE DES DOCKS et NATIXIS, plusieurs franchissements de seuils ont été déclarés à l'AMF :

- le 30 septembre 2010 : la société FINANCIERE DES DOCKS a franchi individuellement à la baisse les seuils de 2/3 des droits de vote et 50 % du capital. Elle détient 38,28% du capital et 53,24% des droits de vote,
- le 30 septembre 2010 : les sociétés TLK et APAX ont franchi de concert à la baisse les seuils de 2/3 des droits de vote et de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote. Elles ne détiennent plus de concert aucune action U10,
- le 30 septembre 2010 : Thierry Lièvre a franchi à la baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS qu'il contrôle, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50% du capital de U10. Il détient directement et indirectement 40,53% du capital et 55,12% des droits de vote,
- le 30 septembre 2010 : la société NATIXIS a franchi en hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% du capital de la société U10. Elle détient 19,14% du capital et 13,39% des droits de vote. La résiliation de la convention d'actionnaires conclue le 7 novembre 2007 par Thierry Lièvre et les fonds APAX et la cession par les fonds APAX de leur participation au capital de FINANCIERE DES DOCKS entraîne la fin du concert entre Thierry Lièvre et les fonds APAX vis-à-vis de la société U10.

Les autres déclarations de franchissement de seuil portées à la connaissance de la société sont les suivantes :

- le 31 mars 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote,
- le 18 et 22 juin 2010 : la société FINANCIERE DES DOCKS a franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de l'instauration du droit de vote double portant sur les actions U10, par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010.
- le 29 octobre 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote,
- le 2 novembre 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote,
- le 4 novembre 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires dont la participation est supérieure à 5%.

■ Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, hors droits de vote doubles présentés page 12 du document de référence.

Notifications de droits de vote en vertu de la législation nationale

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de personne non membre d'un organe d'administration ou de direction qui détient directement ou indirectement un pourcentage de capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

Contrôle

Suite aux opérations de restructuration de la dette de la société FINANCIERE DES DOCKS, intervenues le 30 septembre 2010, conformément à l'accord signé le 9 juin 2010, les fonds APAX ont cédé l'intégralité de leur participation au capital de FINANCIERE DES DOCKS à TLK. Suite à ces mêmes opérations, NATIXIS détient 3 573 882 actions U10, représentant au 31 mars 2011 19,14% du capital et 13,40% des droits de vote au sein de U10. Le détail de ces opérations est expliqué en page 13 du document de référence.

NATIXIS a déclaré :

- ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la société U10, ni de demander sa nomination, ou celle de personnes qu'elle désignerait, comme administrateur,
- gérer sa participation avec comme objectif de rechercher à moyen long terme la meilleure valorisation possible de ses titres,
- ne pas avoir l'intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société U10 ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I 6° du règlement général,
- ne pas avoir conclu et ne pas envisager de conclure d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société U10,
- agir seule et ne pas agir de concert avec des tiers vis-à-vis de la société U10,
- ne pas envisager de poursuivre les achats d'actions pour compte propre.

La participation directe et indirecte de Thierry Lièvre dans U10, via FINANCIERE DES DOCKS et TLK s'établissait au 31 mars 2011 à 7 568 370 actions et 14 716 136 droits de vote, représentant respectivement 40,53% du capital et 55,17% des droits de vote. Par ailleurs, FINANCIERE DES DOCKS détient 1 851 817 BSAR.

S'agissant du contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire, l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil, le respect des règles en vigueur, découlant de la loi et des statuts et de la bonne gouvernance, contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré.

Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle.

■ Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 30 septembre 2010 entre Thierry Lièvre, FINANCIERE DES DOCKS, TLK et NATIXIS, concernant leur participation au sein de la société U10. Ce pacte, conclu pour une durée de 7 ans (étant précisé que le pacte cessera de produire ses effets après la cession du dernier titre U10 détenu par NATIXIS), non constitutif d'une action de concert entre les parties, prévoit principalement :

- un principe de libre cessibilité par FINANCIERE DES DOCKS de ses actions U10 tant qu'elle détiendra au moins un tiers du capital de U10 (pas d'application du droit de sortie conjointe proportionnelle défini ci-après) ;
- l'engagement de Thierry Lièvre de ne pas céder sa participation dans TLK pendant toute la durée du pacte d'actionnaires sans l'accord préalable de NATIXIS, sauf transferts autorisés sous certaines conditions ;
- l'engagement de TLK de ne pas céder sa participation dans FINANCIERE DES DOCKS pendant toute la durée du pacte d'actionnaires sans l'accord préalable de NATIXIS, sauf transferts autorisés sous certaines conditions ;
- en cas de projet de cession d'actions U10 par FINANCIERE DES DOCKS ayant pour effet d'abaisser le niveau de participation de FINANCIERE DES DOCKS à une quote-part inférieure à un tiers du capital de U10 et pour tout projet de cession ultérieur, NATIXIS bénéficiera d'un droit de sortie conjointe proportionnelle (sauf en cas de cession à un affilié de FINANCIERE DES DOCKS) et ce, tant que NATIXIS détiendra au moins 5% du capital de U10 ;
- un droit de préemption au bénéfice de FINANCIERE DES DOCKS est prévu en cas de projet de cession d'actions U10 par NATIXIS (sauf en cas de cession à un affilié de NATIXIS) et ce, tant que NATIXIS détiendra plus de 5% du capital de U10. Ce droit de préemption s'exercera principalement selon deux modalités :
 - pour les cessions à une ou plusieurs personnes identifiées : droit de préemption sur la totalité des titres dont la cession est envisagée par NATIXIS à un ou plusieurs acquéreurs identifiés. Si FINANCIERE DES DOCKS n'exerce pas son droit de préemption, NATIXIS pourra vendre librement les titres aux conditions visées dans sa notification de vente ;
 - pour les cessions à des personnes non identifiées : NATIXIS notifiera à FINANCIERE DES DOCKS son intention de vendre une tranche de 1 % des actions U10 à FINANCIERE DES DOCKS à un prix déterminé. FINANCIERE DES DOCKS pourra alors préempter tout ou partie des titres dans un délai de deux jours de bourse. FINANCIERE DES DOCKS devra s'acquitter comptant du prix d'acquisition dans le délai d'une semaine à compter de sa notification de réponse.

Si FINANCIERE DES DOCKS n'exerce pas son droit de préemption, NATIXIS pourra vendre librement les titres, non préemptés par

FINANCIERE DES DOCKS, pendant une période de 3 mois à un prix minimum égal au prix indiqué dans la notification de vente. Toutefois, NATIXIS aura la faculté, au cours de la période de 3 mois, de réviser le prix à la baisse en adressant à FINANCIERE DES DOCKS une notification de vente modificative. FINANCIERE DES DOCKS pourra alors préempter tout ou partie des titres à ce nouveau prix dans les mêmes conditions que ci-dessus.

■ Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 20 mai 2010 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions qui s'est substitué à celui autorisé par une précédente Assemblée Générale du 25 juin 2009, et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 dans sa quatrième résolution.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration

ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à 15 € (hors frais d'acquisition),
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la cinquième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de dix-huit (18) mois.

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de cinq millions (5 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration du 20 mai 2010 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions.

Le descriptif relatif à ce programme de rachat d'actions est disponible sur le site Internet (www.u10.fr). L'ensemble des opérations réalisées en 2010 au titre de ce programme sont présentées page 44 du document de référence.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011. Le descriptif de ce nouveau programme de rachat d'actions figure en page 60 du document de référence.

■ Capital autorisé

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'action

L'Assemblée Générale du 20 mai 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Au 31 mars 2011, la délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration n'a pas été utilisée.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011, il est prévu une nouvelle délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration, à l'effet d'annuler des actions rachetées en application dudit programme de rachat d'actions. Cette proposition figure dans le texte des résolutions en page 57 du document de référence.

Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuitement et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société,
2. Décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les ou certaines catégories d'entre eux du personnel salarié et/ou les membres mandataires sociaux de la Société, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,

3. Décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions d'attribution et le cas échéant, les critères d'attribution des actions à savoir, sans que l'énumération qui suit soit limitative, des critères relatifs au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la période d'acquisition et tout autre critère,

4. Décide que le nombre d'actions émises ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires,

5. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition dont la durée est fixée à deux (2) ans minimum,

6. Décide que la durée de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans minimum à compter de l'attribution définitive des actions, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra réduire voire supprimer cette obligation de conservation en ce qui concerne les bénéficiaires pour lesquels la durée d'attribution des actions mentionnée au point 5 ci-dessus est au moins égale à quatre (4) ans,

7. Décide que par exception à ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra décider qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou d'invalidité absolue selon le droit étranger compétent, l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive avant le terme de la période d'acquisition, ces actions étant dans cette hypothèse, librement cessibles,

8. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

9. Décide également que le Conseil d'Administration déterminera la durée définitive de la ou des périodes d'acquisition et de conservation dans les limites fixées par l'Assemblée, déterminera les modalités de détention des actions pendant la période de conservation des actions, procédera aux prélèvements nécessaires sur les réserves, bénéfiques ou primes dont la Société a la libre disposition afin de libérer les actions à émettre au profit des bénéficiaires,

10. Prend acte de ce qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des attributaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporées, l'augmentation de capital correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra également mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des attributions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Au 31 mars 2011, la délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration n'a pas été utilisée.

■ Capital potentiel

Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 BSAR ont été créés, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total de BSAR créés	2 750 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2 750 000
Période d'exercice des BSAR	7 ans à compter du 1 ^{er} mars 2006
Prix d'exercice des BSAR	14,00 €

Remboursement anticipé des BSAR	La Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, au remboursement anticipé des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 €. De tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne sur les dix séances de Bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits des cours de clôture de l'action et de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de Bourse, excède 18,20 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR jusqu'à la date fixée pour le remboursement des BSAR.
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2008	297 en totalité sur l'exercice clos le 31/12/06, dont 0 par Thierry Lièvre
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009	0
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	0
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des obligations, sous le numéro de code ISIN FR 0010286542

En cas d'exercice intégral des BSAR décrits ci-dessus et sur la base du capital actuel, la dilution générée serait de l'ordre de 12,83%. Aucun BSAR n'a été attribué aux salariés. Thierry Lièvre détient indirectement 99,99% des 1 851 817 BSAR appartenant à FINANCIERE DES DOCKS. Les covenants liés à l'emprunt obligataire sont présentés au paragraphe «Risques de liquidité» du rapport de gestion en page 38 du document de référence.

Autres titres

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

■ Titres non représentatifs du capital

Obligations

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 obligations ont été émises, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total d'obligations émises	2 750 000
Date de jouissance et de règlement	1er mars 2006
Valeur nominale unitaire	14,00 €
Prix d'émission des OBSAR	14,50 €
Durée et vie moyenne	La durée de vie totale de l'emprunt était initialement de 5 ans: Intérêt Euribor 3 mois + 1% l'an, payable trimestriellement à terme échu les 1 ^{er} mars, 1 ^{er} juin, 1 ^{er} septembre et 1 ^{er} décembre de chaque année, et pour la première fois le 1 ^{er} juin 2006 pour la période courant du 1 ^{er} mars 2006 inclus au 1 ^{er} juin 2006. L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations en date du 30 juillet 2010 a décidé : - le rééchelonnement de l'emprunt en 7 échéances du 1 ^{er} décembre 2010 au 1 ^{er} mars 2016, la durée de vie totale de l'emprunt a ainsi été portée à 10 ans - le taux d'intérêt a été modifié et porté à EURIBOR 3 mois + 1,5% l'an à compter du 1 ^{er} mars 2011 et jusqu'au 1 ^{er} mars 2016.
Amortissement normal	Les obligations initialement amorties en totalité le 1 ^{er} mars 2011 par remboursement au pair, soit 14 € par obligation, sont désormais, suite à la décision des porteurs d'obligations, amortissables en 2 échéances de 10% en décembre 2010 et mars 2011, suivies de 5 remboursements de 16% par an entre le 1 ^{er} mars 2012 et le 1 ^{er} mars 2016.
Amortissement anticipé	Par rachats : la Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations soit par des rachats en Bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange. Par remboursement : la Société pourra, à son seul gré, à toute demande de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter du 1er juin 2006 au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair soit 14 €, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêt se terminant à la date de remboursement anticipé.
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des BSAR, sous le numéro de code ISIN FR 0010286526.

La Société U10 a acheté sur le marché 1 307 obligations au cours de l'exercice 2008 et 207 159 obligations en 2010. Conformément aux décisions du Conseil d'Administration en date du 2 février 2009 et du 31 août 2010, ces obligations ont été annulées.

Suite à ces annulations et aux remboursements intervenus le 1er décembre 2010 et 1er mars 2011, il reste, au 31 mars 2011, 2 033 228 obligations en circulation.

■ Nantissements, inscriptions, garanties

Des inscriptions portant sur des biens faisant l'objet de contrat de location ou de crédit-bail (voitures, photocopieurs, micro-ordinateurs...) ont été prises par les établissements propriétaires desdits biens.

Dans le cadre de l'OBSAR, les obligations U10 détenues par FINANCIERE DES DOCKS ont été nanties en garantie des prêts souscrits auprès d'établissements bancaires lors de l'émission de l'OBSAR (BANQUE PALATINE et CIC LYONNAISE DE BANQUE). Ces prêts, initialement à échéance en mars 2011, ont été renégociés en 2010 dans le cadre des opérations de restructuration de la dette de FINANCIERE DES DOCKS et de U10, et sont désormais remboursés selon le même échéancier que celui de l'OBSAR. Les nantisements des obligations sont levés à chaque échéance remboursée. Au 31 décembre 2010, le nombre d'obligations nanties s'élève à 382 185. Suite au remboursement intervenu le 1^{er} mars 2011, le nombre d'obligations nanties s'élève à 339 718 au 31 mars 2011.

Dans le cadre des opérations de novembre 2007, FINANCIERE DES DOCKS (via FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL) avait consenti, au cours de l'exercice 2008, des nantisements d'actions U10, obligations U10 et BSAR U10 au profit de NATIXIS. Ces nantisements ont été intégralement levés suite aux opérations de restructuration finalisées le 30 septembre 2010.

Il n'existe pas d'autre nantissement de titres U10 significatif, porté à la connaissance de la Société.

■ Dividendes

Le paiement des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'Assemblée Générale ou à défaut, par le Conseil d'Administration, dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. Le Conseil d'Administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, un ou plusieurs acomptes sur dividendes.

Sur les 18 derniers mois, l'évolution du cours du titre a été la suivante :

Date	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Volume moyen	Capitalisation ⁽¹⁾
octobre 2009	4,20	2,62	3,40	68 291	63 489 557
novembre 2009	3,36	2,63	3,09	25 462	57 768 706
décembre 2009	3,08	2,43	2,65	16 933	49 501 483
janvier 2010	3,76	2,90	3,32	29 028	61 977 011
février 2010	3,46	2,94	3,16	18 090	58 914 574
mars 2010	3,95	2,95	3,38	27 008	63 034 900
avril 2010	3,75	3,31	3,58	19 082	66 757 401
mai 2010	3,45	2,70	3,02	11 906	56 313 636
juin 2010	3,42	2,83	3,10	20 841	57 822 586
juillet 2010	3,52	2,66	2,95	13 552	55 001 648
août 2010	3,39	3,09	3,21	9 591	59 890 683
septembre 2010	3,59	3,15	3,29	22 545	61 426 995
octobre 2010	3,75	3,41	3,56	22 162	66 566 221
novembre 2010	4,31	3,73	4,10	40 671	76 569 424
décembre 2010	4,35	4,07	4,24	18 673	79 232 044
janvier 2011	4,72	4,25	4,48	26 085	83 727 964
février 2011	4,89	4,30	4,47	23 169	83 386 063
mars 2011	4,58	3,94	4,34	19 062	81 010 076

(1) Calculée sur la base du cours moyen de la période et du nombre d'actions au 31 mars 2011 soit 18 673 399.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions. Elle ne procède généralement pas au paiement d'acompte sur dividende.

La politique de distribution des dividendes de U10 est notamment fonction des résultats dégagés par la Société et de ses engagements financiers prévisionnels.

Compte tenu des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2010 de la Société, aucune distribution de dividende ne sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011, sans présager de l'évolution future de la politique de dividende de la Société.

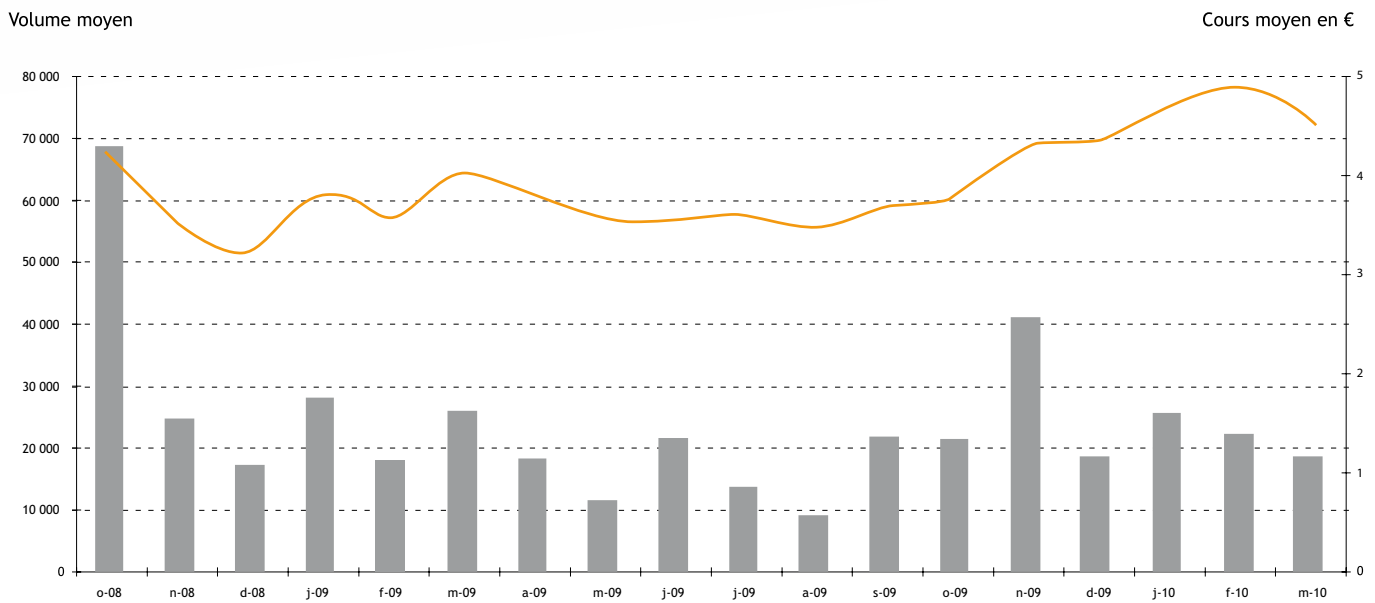
Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat conformément au Code de commerce.

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2009	0,00 €	/
2008	0,00 €	/
2007	8.017.260,99 € ⁽¹⁾	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

■ Evolution du cours de Bourse

La Société a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris le 2 décembre 1999 puis transférée sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris le 2 juillet 2004 (Eurolist Compartiment C, code ISIN FR0000079147). Les titres ne sont admis sur aucune autre place financière.



Renseignements concernant l'activité de la Société

■ Présentation de la Société et du Groupe

Bref historique

La SARL L3C, société historique du Groupe U10, spécialisée dans les produits liés à la décoration d'intérieur, a été créée en 1994. En 1999, année de son inscription au Marché Libre de la Bourse de Paris, L3C réalise un chiffre d'affaires de 10 m€.

A partir de 2001, L3C développe une politique de croissance externe, les premières acquisitions portant sur des sociétés proposant des gammes d'articles complémentaires à celles de L3C : acquisitions de FRED OLIVIER (2001) et de DECORDIS (2002).

En 2003, les acquisitions de PRA et CODICO permettent au Groupe d'élargir son offre à d'autres univers de consommation et transformant radicalement la taille du Groupe qui franchit la barre symbolique des 100 m€ de chiffre d'affaires dès 2004, 10 ans après sa création.

Cette même année 2004, le Groupe change de marché de cotation en bourse, pour désormais être coté sur le marché officiel de l'Eurolist d'Euronext.

2005 et 2006 sont, en France, deux années marquées par de nouvelles acquisitions, ID WORLD puis DUTEXDOR, qui enrichissent l'offre du Groupe dans de nouveaux univers de produits.

Parallèlement, en 2004, le Groupe entame son expansion internationale, avec l'acquisition de C3M, société de droit espagnol.

Le dispositif du Groupe sera complété dès 2006 de manière très significative avec l'acquisition de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais disposant d'un important bureau de représentation à

Shanghai qui représente son véritable centre opérationnel.

Au cours de l'année 2008 sont apparues les premières difficultés importantes rencontrées par C3M suite à la chute brutale de ses ventes sur ses deux principaux marchés, l'Espagne et les Etats-Unis, pays fortement touchés par la crise économique internationale. La situation de C3M continuant à se dégrader, cette société a été cédée en juin 2009.

En 2010, le Groupe continue à structurer son organisation par la fusion de S&B dans U10 et la cession de U10 INTERNATIONAL (chacune représentant moins de 500 k€ de chiffre d'affaires). Par ailleurs, la participation dans SMERWICK GROUP est renforcée conformément aux engagements pris en 2009.

Organisation du Groupe

Le Groupe est organisé sous forme de services centraux et de sociétés opérationnelles :

- les services centraux du Groupe sont constitués de U10 (société mère) et de LOG10,
- les filiales opérationnelles sont réparties en deux pôles : le pôle «Services» regroupe L3C, FRED OLIVIER, et jusqu'en août 2010 SENTEUR ET BEAUTE, ainsi que DUTEXDOR (via UTEX), et CODICO / COD/EVENTS / IDWORLD via B10 ; le pôle «Trading» est composé de SMERWICK GROUP et, jusqu'en décembre 2010, de U10 INTERNATIONAL.

Les équipes administratives et financières sont regroupées au sein de la société mère U10, qui assure la politique d'ensemble du Groupe, son développement et sa stratégie.

U10 réalise également un certain nombre de prestations à destination de certaines de ses filiales : outre les prestations générales de conseil et d'assistance dans les domaines de la

gestion administrative, financière et commerciale, les prestations assurées concernent la coordination des politiques commerciales, le développement des grands comptes, la gestion des comptes clients, la tenue de la comptabilité, le contrôle de gestion et reporting, le contrôle interne, la gestion des paies et la politique de ressources humaines, la gestion de trésorerie et les couvertures de taux et de devises, le contrôle et l'assistance juridique ainsi que les prestations de développement et d'assistance informatique aux filiales. U10 détermine avec chaque filiale les modalités pratiques des prestations de telle manière qu'elles puissent être fournies dans les meilleures conditions. Les prestations sont facturées au prix du marché lorsque celui-ci est déterminable ou, à défaut, au coût de revient majoré sur une base forfaitaire. U10 met également des fonds à disposition de ses filiales par le biais de la convention de gestion centralisée de trésorerie mise en place.

La société LOG10, créée en 2005, est une filiale de services à vocation transversale. Cette société spécialisée en logistique (réception, magasinage, distribution) a pour objectif de conseiller l'ensemble des centres logistiques du Groupe, dans le but de rationaliser les coûts et d'optimiser les méthodes, et d'animer un certain nombre des centres logistiques français.

Cette structure de fonctionnement répond à la volonté du Groupe de laisser aux filiales opérationnelles autonomie et responsabilité dans leur métier de créateur de gammes, de gestion des approvisionnements et de commercialisation, tout en leur garantissant un niveau de services élevé en matière de fonctions support.

Les sociétés opérationnelles sont réparties sur les deux pôles "Services" et "Trading" :

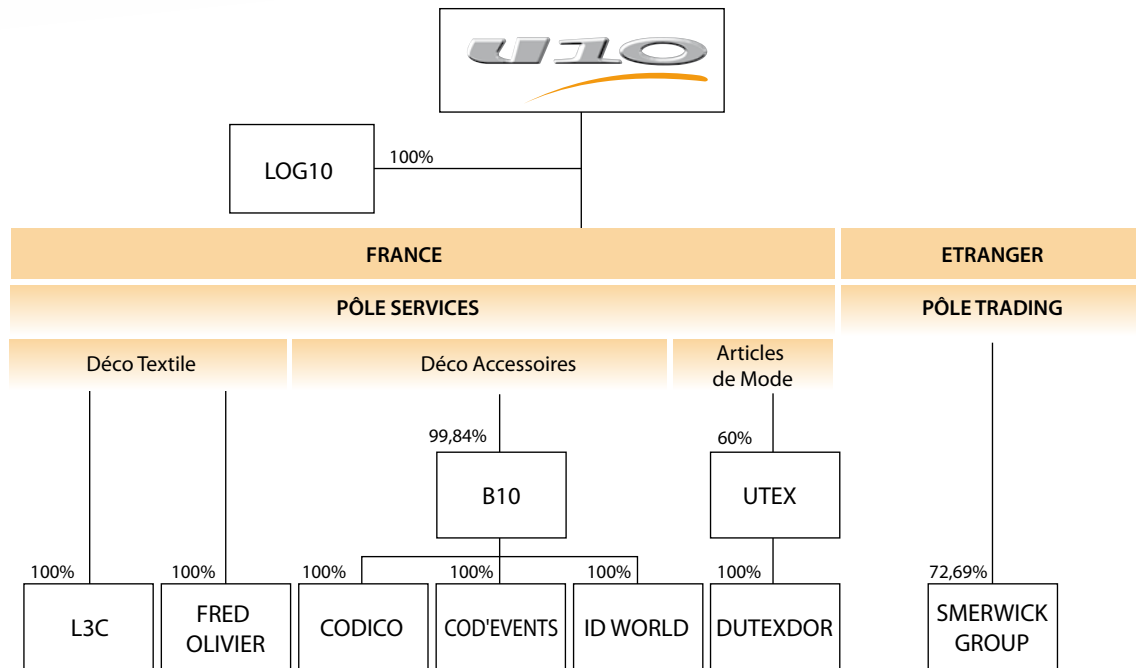
- pour le pôle "Services" : L3C et FRED OLIVIER, CODICO, COD'EVENTS et ID WORLD ainsi que DUTEXDOR
- pour le pôle "Trading" : SMERWICK GROUP et, jusqu'en décembre 2010, U10 INTERNATIONAL.

Le groupe SMERWICK est un partenaire de longue date de certaines filiales françaises du Groupe U10 en Chine. Les sociétés du Groupe s'approvisionnent auprès du groupe SMERWICK pour un certain nombre d'articles entrant dans leurs gammes (la répartition du CA consolidé exclut les ventes intra groupe).

Le pôle "Services" développé en France exige un niveau de service très développé et différent des besoins des grands clients internationaux du pôle "Trading". C'est à ce titre que les deux pôles se complètent. Par l'acquisition de SMERWICK GROUP, le Groupe propose aujourd'hui des gammes clé en main à l'exportation à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Organigramme juridique des sociétés du Groupe

Au 31 mars 2011, les activités du Groupe sont organisées selon le schéma simplifié ci-après ⁽¹⁾ :



(1) Certaines filiales ne figurent pas dans cet organigramme simplifié : PROMOSTAR, qui n'est pas consolidée, et les filiales de SMERWICK GROUP, représentant ensemble une entité autonome.
 (2) Le Groupe U10 a décidé de renforcer progressivement sa participation dans le groupe SMERWICK, de 57,69% à 72,69% à fin mars 2011. Conformément aux normes comptables applicables, l'intégralité de cet engagement a été comptabilisée sur l'exercice 2009.

U10
 1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

LOG10
 1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

FRED OLIVIER
 ZI Seyssuel, Route de Chasse, BP 11, 38206 Vienne cedex

L3C
 Avenue des Granges, 69240 Bourg de Thizy

CODICO
 7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

B10
 7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

ID WORLD
 157 avenue Charles Floquet, 93150 Le Blanc-Mesnil

COD'EVENTS
 17 rue de Bayonne, 67100 Strasbourg

UTEX
 15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

DUTEXDOR
 15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

SMERWICK GROUP
 Wing On Centre, 111 Connaught, Road Central, Hong Kong

Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après, relatives aux trois derniers exercices, sont extraites des comptes consolidés. Elles ont été vérifiées par les Commissaires aux comptes de la Société dont les rapports sur les comptes consolidés figurent :

- à la page 85 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2010
- à la page 85 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2009
- à la page 75 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2008

Les informations portant sur les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés contenus dans le chapitre « Eléments financiers de l'exercice 2010 » page 63 et le rapport de gestion contenu dans le chapitre « Assemblée Générale du 19 mai 2011 » page 33 du document de référence.

Des informations financières détaillées par pôles d'activité pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et 2009 sont par ailleurs présentées dans le rapport de gestion qui figure page 33 du document de référence.

Le Groupe U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

k€	2010	2009	2008
Normes IFRS			
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	187 110	174 617	192 262
Produits des activités ordinaires	185 940	173 458	191 196
Résultat opérationnel courant	15 456	13 898	6 508
Résultat opérationnel	16 204	5 021	123
Résultat net	9 860	188	-6 402
Bilan			
Actifs non courants	55 889	56 389	59 344
Dont écarts d'acquisition	45 454	44 020	47 076
Actifs courants	91 490	76 267	100 389
Capitaux propres	63 955	52 073	54 254
Passifs non courants	36 122	44 584	8 443
Dont dettes financières LT	34 943	43 676	6 313
Passifs courants	47 303	35 999	97 038
Dont dettes financières LT < 1 an	4 578	896	41 951
Dont dettes financières CT	14 418	8 964	27 075
Total de bilan	147 380	132 656	159 734
Trésorerie nette (VMP + disponibilités - concours bancaires courants)	2 993	6 927	-16 427
Flux nets de trésorerie			
Généré par l'activité	3 008	25 707	6 377
Lié aux opérations d'investissements	-1 730	-1 053	-587
Lié aux opérations de financement	-5 266	-1 373	-11 738
Marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant / produits des activités ordinaires)	8,3%	8,0%	3,4%
Marge opérationnelle (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires)	8,7%	2,9%	0,1%
Marge nette (résultat net / produits des activités ordinaires)	5,3%	0,1%	-3,3%
Dettes financières nettes / Capitaux propres	61%	78%	120%
Dettes financières long terme / Capitaux propres	62%	86%	89%
Résultat net / Fonds propres	15%	0%	-12%
BFR au bilan (en % du CA)	25%	22%	33%
BFR économique (en % du CA pro forma ; le CA proforma est déterminé page 82 du document de référence 2009)	25%	22%	33%
Résultat financier / CA	-1,0%	-1,4%	-2,5%
Dettes financières nettes / EBE (EBE = résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions)	235%	322%	473%

Le Groupe U10, dont le modèle repose sur la démocratisation de la décoration et l'équipement de la maison par la création de lignes de produits et de services sur mesure, a enregistré, en 2010, une nette progression de ses ventes et de ses résultats. Le Groupe démontre ainsi la pertinence de son positionnement « Equipement de la maison / Mass market ».

■ Trésorerie et capitaux

En 2010, les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 3 008 k€, constitués à hauteur de 10 430 k€ par la marge brute d'autofinancement. Le besoin de fonds de roulement est en augmentation de 7 422 k€, et s'établit à 47 565 k€. Le ratio BFR

économique (voir tableau ci-dessus) est en hausse de 3 points, passant de 22% à 25% du CA, après une forte baisse en 2009 (il est rappelé qu'il s'établissait à 33% en 2008).

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont élevés à -1 730 k€.

Quant aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement, ils présentent un solde négatif de -5 266 k€, dont -4 468 k€ utilisés pour le remboursement d'emprunts, -2 098 k€ consacrés à l'achat d'obligations U10 sur le marché et -560 k€ de dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales. La trésorerie nette (disponibilités nettes des concours bancaires courants) reste positive et passe de 6 927 k€ à 2 993 k€.

Les comptes sociaux, les comptes consolidés et leur annexe sont présentés page 63 et suivantes du document de référence.

■ Clientèle du Groupe

Une offre au service des importateurs / grossistes et de la distribution :

Alors que le consommateur final des produits U10 est essentiellement constitué du grand public, les ventes de U10 sont principalement concentrées sur le monde de la distribution spécialisée française à partir des sociétés du pôle «Services», sur les importateurs / grossistes et la distribution au niveau mondial à partir des filiales du pôle «Trading».

La particularité de l'offre U10, du fait de la dimension « design » et « mass market » de son offre, permet au Groupe de bénéficier d'un potentiel de clientèle très important et international, qui justifie des ambitions de développement très significatif à terme.

Les 10 premiers clients du Groupe (dont 4 groupes non français) représentent ensemble 49% du chiffre d'affaires consolidé, le premier client représentant 11,3%.

■ Informations sommaires sur la dépendance éventuelle de U10

U10 ne détient aucun brevet et, compte tenu de la multiplicité des produits distribués, elle n'est dépendante d'aucun propriétaire de brevet. L'informatique est organisée autour du progiciel intégré (ERP) X3 d'Adonix. U10 dispose d'une autonomie partielle grâce à son équipe de développement informatique.

Le Groupe U10 a recours à un nombre très important de fournisseurs et n'est lié à aucun sous forme d'un contrat le mettant en situation de dépendance.

Malgré la détention de son capital à hauteur de 19,14% par NATIXIS, et compte tenu des informations détaillées au paragraphe «Contrôle» page 15 du présent document, U10 n'est dépendante d'aucun organisme financier, tant en ce qui concerne le contrôle de son capital qu'en ce qui concerne la gestion de sa trésorerie.

■ Les moyens humains et la politique sociale

Le métier du Groupe s'articule autour de la conception de lignes de produits coordonnés et complémentaires sous forme de rayons clé en main, la recherche de fabricants, la logistique d'approvisionnement et la logistique de distribution. Le niveau d'expertise et de compétence des équipes du Groupe est un élément déterminant.

La politique de gestion des ressources humaines est soucieuse de respecter les valeurs du Groupe et les spécificités qui ont permis son succès.

C'est ainsi que :

- la diversité des métiers exercés, la pluralité des sites géographiques à partir desquels U10 opère et la forte culture de service dédiée aux clients, ont conduit le Groupe à retenir un mode d'organisation fondé sur des centres de profits à taille humaine, privilégiant l'épanouissement professionnel de chacun et la proximité de la relation avec les clients,
- l'autonomie et le sens des responsabilités sont deux valeurs essentielles dans la gestion des ressources humaines. C'est notamment sur elles que U10 s'appuie pour mener son développement.

Au 31 décembre 2010, le Groupe comptait 408 collaborateurs dont la répartition par fonction est la suivante :

	2010	2009	2008	2007
Marketing / Communication	28	22	24	22
Achats	35	32	35	42
Commercial	93	85	83	80
Logistique	186	187	231	244
Administration / Finances	53	56	74	75
Informatique	13	12	12	15
Total	408	394	459	478

Le Groupe s'efforce d'adapter ses structures à l'évolution de ses activités, particulièrement sur le pôle asiatique. En 2007 et 2008, les données ci-dessus intégraient les effectifs de la société C3M (15 collaborateurs en 2008).

■ Politique d'investissement

Après plusieurs années marquées par de nombreuses opérations de croissance externe, puis à des restructurations juridiques avec pour objectif de simplifier et homogénéifier son organisation, le Groupe U10 a procédé en 2010 à la cession du fonds de commerce de S&B (anciennement dénommée Senteur et Beauté) avant de fusionner cette société dans U10 et à la cession de TRADE CITY (ex. U10 INTERNATIONAL). En 2009, avaient eu lieu la cession de la filiale espagnole C3M et le renforcement de sa participation dans SMERWICK GROUP.

Sur la période 2009-2010, le Groupe a accentué le renforcement initié en 2007 dans SMERWICK GROUP par l'engagement d'acquérir 15% de la participation de l'actionnaire minoritaire, la passant de 57,7% à 72,7% entre fin 2009 et mars 2011. Une première tranche de 3% a été acquise au 4^{ème} trimestre 2009, 9% supplémentaires en 2010 et enfin 3% en mars 2011. Au 31 mars 2011, U10 détient 72,7% de la filiale SMERWICK GROUP et Laurent Solomon, directeur de SMERWICK, 27,3%.

A l'exception des bâtiments de stockage acquis par le biais de crédits-bails immobiliers et présentés ci-après dans la rubrique « Propriétés immobilières, usines et équipements », les autres investissements ne sont pas de taille significative et concernent les matériels et logiciels

informatiques, le matériel de manutention et de stockage ainsi que le mobilier de bureau.

Hormis les engagements figurant au paragraphe 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe n'a comme seuls autres engagements significatifs que les engagements de rachat des participations minoritaires dans UTEX et SMERWICK GROUP. Ces engagements, reposent sur des valorisations en fonction des résultats des sociétés concernées, suivant des modes de calcul spécifiques à chaque cas.

■ Propriétés immobilières, usines et équipement

U10 utilise des bâtiments d'une surface d'environ 90 000 m² dont près de 80 000 m² sont consacrés au stockage des marchandises. Par ailleurs, plusieurs showrooms, d'une surface totale de 5 000 m² sont exploités à des fins commerciales. Enfin, les surfaces restantes sont, pour l'essentiel, dédiées aux bureaux. Ces bâtiments sont soit loués directement par les filiales et sont alors situés près des sièges sociaux, soit utilisés par le biais de sociétés logistiques. Ces dépôts, à partir desquels les clients sont livrés, concernent l'activité Services, au départ de la France.

Seuls les bâtiments de Bourg de Thizy, représentant une surface totale de 10 837 m², ont fait l'objet d'acquisition par le Groupe par le biais de contrats de crédits-bails immobiliers d'une durée de 11 à 15 ans. Les tranches ont été acquises respectivement en 1997, 1999 et 2004. Au 1er juillet 2007, le Groupe a procédé par anticipation à la levée d'option pour une partie des bâtiments représentant 2 355 m², y compris les terrains. En janvier 2007, un contrat de crédit-bail a été signé par la société L3C portant sur un nouveau bâtiment de stockage situé à Bourg de Thizy, livré au second semestre 2008. D'une valeur initiale de 5 400 k€ ramenée à 5 194 k€ suite au décompte définitif des travaux, ce contrat a bénéficié d'une subvention de 500 k€ ; conformément aux normes comptables internationales, la société a pris l'option de déduire cette subvention du prix de revient du bâtiment ; l'ensemble immobilier figure donc au bilan pour une valeur brute de 4 694 k€.

Au total, les bâtiments pris en crédit-bail sont comptabilisés pour une valeur brute de 6 650 k€ (terrains compris).

Le Groupe a initié début 2011 la construction d'une extension à ce bâtiment permettant ainsi d'accroître la surface de stockage actuelle d'environ 4 200 m². La livraison de ce nouveau bâtiment est prévue au 2^{ème} semestre 2011. Cette extension, d'une valeur estimée à environ 2 100 k€, devrait faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 15% du montant du projet.

Tous les autres bâtiments sont loués soit à des tiers, soit à des SCI contrôlées par des dirigeants historiques de filiales du Groupe. Dans ce cas, les loyers reflètent les conditions normales du marché locatif. Ils ont fait l'objet d'attestations d'équité quant à leur montant. Il n'existe pas d'autres immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe

■ Développement durable

Risques industriels et liés à l'environnement : U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

■ Contrats importants

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du document de référence 2010, la Société a signé les contrats importants suivants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) :

- cession de la filiale C3M à son dirigeant et administrateur unique Carlos Martinez Ribera,
- engagement d'acquisition de 15% du capital de la société SMERWICK GROUP, qui a porté la participation d'U10 au sein de SMERWICK GROUP à 72,7% en mars 2011.

A l'exception du point mentionné au paragraphe « Politique d'investissement », il n'existe pas de contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe

■ Facteurs de risques, risques juridiques et risques financiers

L'information sur les risques est développée dans le rapport de gestion et figure aux pages 35 à 40 du document de référence.

L'information sur le risque de liquidité détaillant les lignes accordées par les partenaires bancaires du Groupe au 31 décembre 2010 ainsi que les ratios faisant partie des covenants de l'emprunt OBSAR est reprise ici :

Ressources financières à court terme :

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait des autorisations suivantes : autorisations de découverts bancaires diverses pour un montant de 23 897 k€ (19 109 k€ en 2009), utilisées à hauteur de 5 378 k€ (3 826 k€ en 2009). Environ 12% de ces lignes de crédit sont à durée indéterminée, 20% sont accordées à plus de un an, les autres étant en général accordées pour une durée d'un an.

Les autorisations de découverts bancaires sont en hausse de 4 m€, essentiellement au niveau du sous-groupe SMERWICK (+5,1 m\$).

Depuis la fin de l'exercice 2010, des lignes complémentaires ont été accordées par de nouveaux partenaires bancaires. Ainsi, au 31 mars 2011 ces lignes s'élèvent à 25 503 k€ et sont utilisées à hauteur de 9 083 k€.

De manière générale, le Groupe négocie avec ses partenaires bancaires les lignes bancaires nécessaires au bon fonctionnement

de l'activité de groupe, et refinance les filiales qui en ont besoin par l'intermédiaire d'avances de trésorerie. Au 31 décembre 2010, le montant de ces avances s'élevait à 9 018 k€.

Il existe des contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et des contrats d'affacturage (Invoice Discounting Corporate avec GE CAPITAL FACTOR - ex. RBS FACTOR) sur les sociétés L3C, CODICO et COD'EVENTS. Le total des montants reclassés en comptes clients sur ces sociétés s'élevait à 11 300 k€ au 31 décembre 2010.

Covenants bancaires :

L'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 38 500 k€, à échéance initiale au 1^{er} mars 2011, contient des clauses portant sur les covenants à respecter.

Réunis en Assemblée Générale le 30 juillet 2010 sur convocation du Conseil d'Administration, les propriétaires des obligations OBSAR ont voté à la majorité qualifiée requise les résolutions qui leur ont été proposées portant sur :

- le rééchelonnement du remboursement en 7 annuités sous forme d'un premier remboursement de 10% en décembre 2010, un deuxième de 10% à l'échéance initiale de mars 2011, suivi de 5 remboursements annuels de 16% chacun de mars 2012 à mars 2016,
- la modification et l'ajout de certains covenants.

Les covenants sont désormais ainsi définis :

- détention des titres U10 :

- dans le cas où Monsieur Thierry Lièvre et TLK cesseraient de détenir directement ou indirectement 50,1% des droits de vote de la société FINANCIERE DES DOCKS,
- dans le cas où la société FINANCIERE DES DOCKS cesserait de détenir directement ou indirectement au moins 33,34% du capital et des droits de vote de la société U10.

- distribution de dividendes :

- dans le cas où la Société distribuerait, postérieurement au 30 juin 2010, des dividendes en numéraire au cours d'un même exercice, d'un montant supérieur à la différence entre :

- le résultat net part du Groupe, diminué des plus-values nettes de toutes cessions d'actifs immobiliers, de titres de filiales, de fonds de commerce ou de branche d'activité, tel qu'il ressort des états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice précédent la distribution desdits dividendes en numéraire,

- et le montant de l'amortissement normal des obligations prévu au titre de l'exercice au cours duquel lesdits dividendes en numéraires seraient distribués.

- dans le cas où, ayant réalisé des cessions d'actifs immobiliers, de titres de filiales, de fonds de commerce ou de branche d'activité postérieurement au 30 juin 2010 directement et/ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales (au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce), pour un montant total cumulé jusqu'au 1^{er} mars 2016 de plus de 1.000.000 euros, la société procéderait à des rachats

de ses propres actions en vue de les annuler et/ou distribuerait des dividendes en numéraire, au-delà de ceux respectant le point précédant, ayant pour effet d'attribuer aux actionnaires le produit desdites cessions.

Le non respect de l'un de ces cas peut représenter un cas d'exigibilité anticipée.

L'obligation de respecter les deux ratios financiers «endettement financier net/situation nette» et «endettement financier net/capacité d'autofinancement» a été maintenue.

Les termes employés restent inchangés et sont définis dans la note d'opération relative à l'opération OBSAR, visa de l'AMF N°06-027 en date du 27 janvier 2006, ainsi que dans le rapport de gestion en page 39 du présent document.

Les ratios financiers faisant partie des covenants de l'emprunt obligataire s'établissent comme suit :

	31 décembre 2010	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net / situation nette	< 1,3	0,61
Endettement financier net / capacité d'autofinancement (1)	< 4	3,68

(1) calculée à partir des comptes pro forma

Un nouvel emprunt souscrit au cours de l'exercice contient les mêmes ratios à respecter.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, contentieuse, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

■ Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Organes d'Administration et de Direction

Membres des organes d'Administration et de Direction

■ Informations diverses

Les informations présentées ci-après sont actualisées au 31 mars 2011. Monsieur Carlos Vicente Martinez Ribera a démissionné de ses fonctions d'administrateur de U10 avec effet au 25 juin 2009. Messieurs Christian Viguié et Erick Pouilly ont été nommés administrateurs par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009.

Thierry Lièvre

Président - Directeur Général fondateur

Président du Conseil d'Administration

43 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lièvre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le Groupe U10, en tant que Président - Directeur Général. Il en est l'actionnaire majoritaire.

Joël Desmaris

Directeur Général Délégué

Directeur administratif et financier d'U10

Administrateur

59 ans. De formation Ecole Supérieure de Commerce de Paris et DECF, Joël Desmaris a occupé différentes fonctions administratives et financières, en France et à l'étranger, au sein du Groupe Philips dont il a été Directeur administratif et financier de Philips Thaïlande. Au sein du Groupe U10 depuis 2003, il est Directeur administratif et financier en charge des fonctions administrative, financière, juridique et informatique.

Christian Viguié

Administrateur

52 ans. Diplômé de l'IEP Paris, Christian Viguié a été analyste financier avant de créer plusieurs entreprises dans le domaine de l'information financière. Parallèlement, il a exercé la fonction de Directeur Général du groupe UNILOG de 1998 à 2006, responsable des relations avec la communauté financière. Membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Christian Viguié est professeur au Centre de Formation à l'Analyse Financière.

Il a été Directeur Général Délégué de U10 jusqu'au 20 mai 2010.

Erick Pouilly

Administrateur

48 ans, de formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissements américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Il n'existe aucun lien de famille entre les personnes susvisées.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. A la connaissance de U10, aucun administrateur de la Société n'a été condamné pour fraude, ni associé à une faillite, mise sous séquestre, ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Mandataire	Nombre d'actions détenues directement ou indirectement
Thierry Lièvre	7 568 370
Joël Desmaris	254 885
Christian Viguié	15 110
Erick Pouilly	5 000

■ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion en pages 42 et 43 du document de référence.

■ Conflits d'intérêts

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 48 du document de référence.

■ Fonctionnement du Conseil d'Administration

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 47 du document de référence.

■ Opérations avec des apparentés

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 47 du document de référence.

■ Gouvernement d'entreprise

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 47 du document de référence.

Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'Administration et de Direction

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion page 43 et suivantes du document de référence.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Préambule

Le Conseil d'Administration de U10 a adopté le présent Règlement Intérieur, lors de sa séance du 30 mars 2010.

Le Règlement Intérieur est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Le Règlement Intérieur est à usage interne et ne se substitue pas aux statuts de la Société mais les met en œuvre de façon pratique. Il ne peut être opposé à la Société par des tiers. Son existence sera portée à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel de la Société.

Article 1 ■ Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, en tant qu'instance collégiale, représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il impose à chacun de ses membres l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de tous les actionnaires et dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur quel que soit son mode de désignation représente l'ensemble des actionnaires.

Le rôle du Conseil d'Administration repose sur deux éléments fondamentaux : la prise de décision et la surveillance. Le Conseil d'Administration, de concert avec la Direction, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil se saisit de toutes questions stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette liste soit limitative, le Conseil :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs.
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives
- autorise les cautions, avals et garanties
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels
- examine les documents de gestion prévisionnelle
- se tient informé de tout événement important concernant la Société

- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes, le Document de Référence et la communication financière
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Article 2 ■ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins un administrateur indépendant.

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'exerce aucune fonction dans le Groupe autre que celle d'administrateur et détient directement ou indirectement moins de 1 % du capital social de la Société U10. La détermination de l'indépendance d'un administrateur est de la compétence du Conseil d'Administration.

Au-delà des critères d'indépendance, la composition du Conseil d'Administration traduit d'abord la volonté de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement de l'entreprise, soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions éventuellement minoritaires, s'impliquant suffisamment dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer effectivement à ses décisions.

Article 3 ■ Devoirs des membres du Conseil d'Administration

3.1 Déontologie des opérations de bourse

Chaque administrateur nommé s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de la Société dans la mesure où il dispose, en raison de ses fonctions d'administrateur, d'informations privilégiées.

Une information privilégiée est une information qui :

- n'a pas été rendue publique,
- concerne, directement ou indirectement, la Société ou l'un ou plusieurs de ses instruments financiers,
- si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers de la Société, c'est-à-dire une information qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

D'une façon plus générale, chaque administrateur s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

3.2 Transparence des administrateurs

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, les administrateurs doivent déclarer dans les cinq jours de bourse à l'Autorité des Marchés Financiers, chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions ou des instruments financiers de la Société.

Il convient également de déclarer les opérations réalisées par :

- leurs enfants sur lesquels les administrateurs exercent l'autorité parentale ou résidant chez eux habituellement ou en alternance ou dont ils ont la charge effective et permanente,
- leurs conjoints non séparés de corps ou leurs partenaires liés par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ,
- toute personne morale ou entité :
 - dont la direction, l'administration ou la gestion est assurée par l'une des personnes mentionnées ci-dessus et agissant dans l'intérêt de l'une de ces personnes,
 - ou qui est contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, par l'une des personnes mentionnées ci-dessus.

3.3 Conflit d'intérêts des administrateurs

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

3.4 Engagement de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs, même après la cessation de leurs fonctions, sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et des délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard des informations confidentielles qui y sont présentées et d'une façon générale des informations acquises dans le cadre de leurs fonctions, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou dans l'intérêt public.

3.5 Devoir d'assiduité et de diligence des administrateurs

L'acceptation du mandat par chaque administrateur implique son engagement, en particulier :

- à consacrer à ses fonctions et à l'étude des questions traitées par le Conseil, tout le temps et l'attention nécessaires,
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles,
- à s'informer sur les métiers et les spécificités du Groupe U10, ses enjeux et ses valeurs,
- à établir librement sa conviction avant toute décision en ne prenant en compte que l'intérêt social,
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil et aux Assemblées Générales d'actionnaires, sauf empêchement,
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration du fonctionnement et des travaux du Conseil.

Article 4 ■ **Fonctionnement du Conseil d'Administration**

4.1 Fréquence de réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, toutes les fois qu'il le juge convenable et au moins tous les trois mois.

4.2/ Réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou des moyens de télécommunication

Participation au Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration peut autoriser la participation (débat et votes) d'un ou de plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication, sur demande verbale ou écrite du ou des administrateurs concernés préalablement à la tenue du Conseil d'Administration.

Les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des débats.

Les moyens de télécommunication doivent transmettre la voix et l'image ou à tout le moins la voix des participants, de façon simultanée et continue, aux fins d'assurer l'identification des administrateurs qui participent à distance au Conseil d'Administration ainsi que leur participation effective.

En application de ces principes, la conférence téléphonique est admise comme moyen de télécommunication, l'usage de la télécopie ou de la correspondance électronique étant en revanche proscrit.

Le Président du Conseil d'Administration peut également autoriser un administrateur participant au Conseil par visioconférence ou par télécommunication à représenter un autre administrateur sous réserve que le Président du Conseil d'Administration dispose avant la tenue de la réunion, d'une copie de la procuration de l'administrateur représenté.

- L'administrateur qui participe à une séance du Conseil par moyen de visioconférence, télécommunication ou télétransmission s'engage à obtenir l'accord préalable du Président sur la présence de toute personne dans son environnement qui serait susceptible d'entendre ou de voir les débats conduits au cours du Conseil. Cette disposition s'applique également pour les conversations téléphoniques passées ou reçues par chacun des participants.
- Le registre de présence aux séances du Conseil qui est signé par les administrateurs participant à la séance, doit mentionner, le cas échéant, la participation d'administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication et préciser le moyen utilisé.

Décisions pour lesquelles le recours à la visioconférence ou à la télécommunication n'est pas autorisé

Les administrateurs participant aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Par exception, ces administrateurs ne peuvent être pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité pour les délibérations portant sur les décisions suivantes :

- établissement des comptes sociaux annuels,
- établissement du rapport de gestion de la Société,
- établissement des comptes consolidés,
- établissement du rapport sur la gestion du Groupe,
- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou du système de télécommunication

La survenance de tout dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou de télécommunication doit être constatée par le Président du Conseil d'Administration et doit être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion, y compris l'impossibilité pour un administrateur de prendre part au vote en raison du dysfonctionnement.

Un administrateur participant à la réunion par visioconférence ou par télécommunication peut donner mandat de représentation par anticipation à un autre administrateur présent physiquement, ce mandat devenant effectif dès la survenance d'un dysfonctionnement technique, à la condition que le Président du Conseil d'Administration en ait eu connaissance avant la tenue du Conseil d'Administration.

4.3 Information du Conseil d'Administration et des administrateurs

Les administrateurs sont informés régulièrement de tout événement ou évolution importants pour la Société, et peuvent recevoir communication à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la Société, aux résultats ou à sa situation financière.

Avant chaque réunion, les administrateurs se voient remettre dans un délai suffisant tous les documents relatifs à l'ordre du jour leur permettant de préparer, d'intervenir utilement sur les sujets à l'ordre du jour et délibérer en toute connaissance de cause. Les administrateurs s'assurent le cas échéant de protéger la confidentialité des informations dont ils ont connaissance.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa demande, de formations complémentaires sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activité, dispensées par la Société ou approuvées par elle. L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui sont adressés.

4.4 Comité d'Audit

Composition

Le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'audit dans les conditions définies par les textes. La présidence est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Modalités de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil d'Administration afin d'examiner les comptes annuels et semestriels et sur un ordre du jour établi sous la responsabilité de son président.

La convocation du Comité peut se faire par tous moyens, y compris verbalement.

Le Comité doit être en mesure d'exercer pleinement sa mission. A cette fin, les informations et documents relatifs à l'ordre du jour du Comité sont transmis, dans les jours qui précèdent la tenue de chaque réunion.

Le Comité se réunit en principe au siège de la Société. Il peut néanmoins se réunir par tous moyens, y compris, à la discrétion du Président du Comité par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le Président désigne la personne en charge d'assurer le secrétariat des travaux du Comité.

Le Comité fait connaître ses travaux et observations au Conseil d'Administration par des rapports, propositions, recommandations et avis faits par son président au Président du Conseil d'Administration.

Attributions

La mission du Comité d'audit n'est pas détachable de celle du Conseil d'Administration, qui garde la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et consolidés.

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit sera notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il devra en particulier émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Plus généralement, le Comité d'audit rendra compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informerá sans délai de toute difficulté rencontrée.

Article 5 ■ Règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil d'Administration

Tout administrateur peut recevoir à titre de rémunération de son mandat des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. La répartition de ces jetons de présence est librement décidée par le Conseil d'Administration qui fixe également, le cas échéant, le montant des honoraires des censeurs par prélèvement sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence.

Article 6 ■ Entrée en vigueur – Durée

Le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour et est adopté pour toute la durée de la société U10.

Fait à Lyon
Le 30 mars 2010

Thierry Lièvre
Administrateur
Président du Conseil
d'Administration

Joël Desmaris
Administrateur

Erick Pouilly
Administrateur

Christian Viguié
Administrateur

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le Groupe U10

■ Situation en 2010

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 187,1 m€, en hausse de 7,2% par rapport au chiffre d'affaires 2009.

L'année a été marquée par le retour à la croissance organique : hors C3M, et après un premier trimestre en repli (-5%), le Groupe a enregistré trois trimestres de progression du chiffre d'affaires à deux chiffres avec respectivement +13,6%, +10% et +13,3% sur les 3 derniers trimestres de l'exercice.

L'année 2010 signe aussi une amélioration significative des résultats : le résultat opérationnel a été multiplié par 3 passant de 5,0 m€ à 16,2 m€ ; le résultat net s'élève à 9,9 m€ contre 0,2 m€ en 2009.

Principaux événements de l'exercice

Le principal événement de l'exercice 2010 a été la renégociation de la dette OBSAR.

Les propriétaires des obligations se sont réunis en Assemblée Générale le 30 juillet 2010 et ont voté à la majorité qualifiée requise les résolutions portant sur :

- le rééchelonnement du remboursement en 7 annuités sous forme d'un premier remboursement de 10% en décembre 2010, un deuxième de 10% à l'échéance initiale de mars 2011, suivi de 5 remboursements annuels de 16% chacun de mars 2012 à mars 2016,
- l'augmentation du taux nominal d'intérêt applicable, porté à EURIBOR 3 mois + 1,5 % l'an, pour la période du 1er décembre 2010 au 1er mars 2016,
- la modification du seuil de contrôle de U10 par la FINANCIÈRE DES DOCKS, ramené de 50,1% à 33,34%,
- le plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires.

Le premier remboursement a eu lieu de 1^{er} décembre 2010, le deuxième est intervenu le 1^{er} mars 2011.

Depuis le 30 septembre 2010, Thierry LIEVRE a repris 100% de la holding de contrôle du Groupe U10 et soldé la dette senior. Il détient désormais 55,1% des droits de vote, 40,5% du capital et bénéficie d'un droit de préemption sur les 19,1% du capital détenus par NATIXIS.

Le Groupe U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le groupe SMERWICK, qui a été portée à 72,7% au 31 mars 2011. Les achats successifs de 3% en 2009, 9% en 2010 et enfin 3% en 2011 avaient été intégralement comptabilisés sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable pris par le Groupe à acquérir ces titres.

■ Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le Groupe est constitué de 15 sociétés.

Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création à l'exception de la société PROMOSTAR, dans laquelle U10 a acquis une participation de 50% courant mai 2006 pour un montant de 17 k€, qui n'est pas consolidée en raison de sa taille non significative.

Mouvements de périmètre

Comme indiqué supra, le Groupe U10 a poursuivi le renforcement de sa participation dans le groupe SMERWICK.

La société LONGGANG LTD, créée en juin 2010 est une filiale de SMERWICK GROUP LTD. C'est une société de droit chinois qui réalise des prestations de services pour ses clients exportateurs.

La société SENTEUR & BEAUTE, société industrielle fabriquant des produits de senteurs et cosmétiques, dont le Groupe détenait 40%, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans U10 au 30 décembre 2010, après le rachat par U10 des actions détenues par l'actionnaire principal et la cession de son fonds de commerce. Ces opérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, U10 a cédé en décembre 2010 la société U10 INTERNATIONAL, dont l'activité ne correspondait pas au métier d'U10. Le résultat de l'exercice de U10 INTERNATIONAL a été intégré aux comptes du Groupe jusqu'au 31 décembre 2010. L'impact de la cession n'est pas significatif sur les comptes du Groupe.

Pour mémoire, le Groupe a cédé en 2009 la société C3M, détenue à 100%, à son fondateur et administrateur Carlos MARTINEZ RIBERA. Le résultat de la filiale a été consolidé jusqu'à fin mai 2009. L'impact de la cession de C3M sur les comptes est indiqué sur une ligne distincte du compte de résultat 2009. De plus, par souci de comparabilité, le compte de résultat 2009 hors C3M et hors charges liées à sa cession est

présenté en point 2 « Compte de résultat consolidé et état du résultat global » de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Activité 2010

Résultats consolidés du Groupe

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

k€	2010	2009
Chiffre d'affaires	187 110	174 617
Produits des activités ordinaires	185 940	173 458
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions	16 607	12 566
Résultat opérationnel courant	15 456	13 898
Résultat opérationnel	16 204	5 021
Résultat net	9 860	188

Le résultat opérationnel courant s'élève à 15 456 k€ en augmentation de + 1 558 k€ par rapport à l'exercice précédent. Les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes représentent une charge nette de 1 151 k€ contre un produit de 1 332 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'établit à 16 204 k€. Lors de l'exercice précédent, le résultat opérationnel s'élevait à 5 021 k€ après prise en compte de charges liées à la cession de C3M de 9 485 k€.

Le résultat net s'élève à 9 860 k€ contre 188 k€ en 2009.

Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 9 498 k€. Il s'élève à 47 565 k€, soit 25,4% du chiffre d'affaires

Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le Groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « Services ». Cette activité s'adresse aux distributeurs français et des pays limitrophes.

Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le Groupe propose à ses clients :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- mais aussi de commercialiser auprès d'eux des gammes modes conçues par le Groupe U10.

Les sociétés étrangères forment le pôle « Trading », et s'adressent aux importateurs et à la distribution internationale.

Il est précisé qu'aucune des filiales du Groupe U10 ne détient de participation dans U10.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes IFRS sur les deux années 2009 et 2010. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter-pôles),

- produits des activités ordinaires : il s'agit des ventes nettes des escomptes accordés réalisées avec les clients tiers et clients inter-pôles,
- résultat opérationnel courant, résultat opérationnel et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe, hors avances de trésorerie entre sociétés du Groupe.

Pôle "Services"

k€	2010	2009
Chiffre d'affaires	136 816	133 522
Produits des activités ordinaires	135 646	132 363
Résultat opérationnel courant	16 172	15 937
Résultat opérationnel	15 880	17 507
Résultat net	10 271	11 365

Le chiffre d'affaires, réalisé à 97 % auprès de clients tiers, est en croissance de 2,5% par rapport à 2009 et s'établit à 136 816 k€.

Le résultat opérationnel s'élève à 15 880 k€, en baisse de 1 627 k€ (-9,3%) par rapport à 2009. La marge opérationnelle s'établit à 11,6% soit une diminution de 1,5 point par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à 10 271 k€ contre 11 365 k€ en 2009. Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 6,7 m€, en liaison avec l'augmentation des stocks, la hausse du poste clients étant compensée par celle des fournisseurs.

Les investissements s'élèvent à 1 129 k€ dont 656 k€ d'immobilisations corporelles, 315 k€ d'immobilisations incorporelles et 158 k€ d'immobilisations financières.

Pôle "Trading"

k€	2010	2009
Chiffre d'affaires	76 395	62 808
Produits des activités ordinaires	76 395	62 808
Résultat opérationnel courant	2 063	541
Résultat opérationnel	2 063	-8 173
Résultat net	2 557	-8 496

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe, TRADE CITY (ex U10 INTERNATIONAL) et C3M jusqu'à sa cession en juin 2009. L'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais et chinois disposant de bureaux opérationnels en Chine, fournisseur de la grande distribution et d'importateurs, a été intégré au périmètre du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 76 395 k€ contre 62 808 k€ en 2009. Les ventes à destination des clients tiers représentent 66% du total, et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 34%. Le résultat opérationnel s'élève à 2 063 k€ contre -8 173 k€ en 2009. Le résultat opérationnel de l'exercice 2009 incluait la

perte sur cession de C3M d'un montant de -4 825 k€ ainsi que des provisions sur créances liées à cette cession (-4 661 k€). La marge opérationnelle s'élève à 2,7% contre 2,1% en 2009 (hors éléments liés à C3M). Le besoin en fonds de roulement est en hausse de 3,2 m€ en lien avec l'augmentation du poste clients.

Les investissements s'élèvent à 117 k€ et sont constitués principalement d'immobilisations corporelles.

Services Centraux

k€	2010	2009
Chiffre d'affaires	6 274	5 952
Produits des activités ordinaires	6 274	5 952
Résultat opérationnel courant	-2 779	-2 581
Résultat opérationnel	-1 740	-4 314
Résultat net	-2 968	-2 681

Les services centraux sont constitués des sociétés U10 et LOG10. U10 assure le rôle de holding et abrite les services administratifs et financiers. LOG10 est la filiale destinée à la coordination/standardisation des fonctions logistiques du Groupe. Le chiffre d'affaires est presque intégralement réalisé auprès des sociétés opérationnelles du Groupe et correspond à la facturation des fonctions support.

Le résultat net correspond à la contribution de ce pôle au résultat net du Groupe U10. Il est donc présenté hors dividendes versés à U10 par ses filiales (6 163 k€ en 2009 et 9 457 k€ en 2010). Le besoin en fonds de roulement est quasi stable (+0,4 m€).

Les investissements s'élèvent à 407 k€ et sont constitués pour 147 k€ d'acquisitions d'immobilisations financières, 146 k€ d'immobilisations corporelles et 115 k€ d'immobilisations incorporelles.

■ Bilan 2010

Le total du bilan passe de 132 656 k€ à 147 380 k€.

Les actifs non courants (55 889 k€) sont principalement constitués des écarts d'acquisition consécutifs aux opérations de croissance externe (45 454 k€ au 31 décembre 2010).

Le BFR passe de 38 067 k€ à 47 565 k€ et représente 25% du chiffre d'affaires annuel consolidé (contre 22% en 2009).

k€	2010	2009
Actifs non courants	55 889	56 389
Actifs courants	91 491	76 267
Total	147 380	132 656
Capitaux propres	63 955	52 073
Passifs non courants	36 122	44 584
Passifs courants	47 303	35 999
Total	147 380	132 656

Les capitaux propres représentent 43,4% du total de bilan (39,3% en 2009).

La dette financière nette s'élève à 39 029 k€. Elle est constituée :

- de la trésorerie disponible à court terme :
 - valeurs mobilières de placements (2 778 k€),
 - disponibilités bancaires (12 132 k€),
- des dettes financières :
 - part court terme des emprunts à plus de deux ans à l'origine (563 k€ au 31 décembre 2010 contre 449 k€ au 31 décembre 2009),
 - part à plus d'un an de ces mêmes emprunts (1 835 k€ au 31 décembre 2010),
 - emprunt obligataire (32 010 k€) contracté début 2006, à échéance mars 2016,
 - financement correspondant aux contrats de crédit bail retraités (5 112 k€),
 - découverts bancaires (6 539 k€) et intérêts courus (89 k€),
 - créances cédées non échues retraitées (5 378 k€),
 - dette en compte courant avec FINANCIERE DES DOCKS (2 413 k€).

L'ensemble des financements moyen terme (y compris les retraitements du crédit bail) s'élève à 39 521 k€ (hors intérêts courus).

■ Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de « concepteur et importateur de gammes » et ne pratique donc aucune activité en termes de recherche et développement.

■ Perspectives d'avenir

Les premiers mois de l'exercice 2011 sont encourageants et confirment la croissance déjà enregistrée en 2010.

Le Groupe continue sa progression tant en termes de prises de parts de marché que d'ouvertures de nouveaux comptes clients. Il confirme ainsi la pertinence du modèle et son positionnement dans le Mass Market. Une nouvelle croissance est attendue en 2011.

L'organisation par pôles d'activités au sein du pôle « Services » sera poursuivie au niveau juridique en 2011 avec, pour le pôle « Déco Accessoires » une réorganisation au sein de B10 et, pour le pôle « Déco Textile », la filialisation de FRED OLMIER sous L3C. Par ailleurs, des filiales devraient être créées au sein du pôle « Articles de Mode » afin de permettre le développement des ventes FOB de ce secteur.

■ Informations sur les risques

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou

ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

• Le pôle "Services"

Une part du succès du pôle « Services » s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une vingtaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie « perte d'exploitation ».

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surproduction, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas de production insuffisante, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. Chez CODICO où les articles ont une durée de vie assez longue, le risque est peu marqué. L3C travaille en grande partie sur des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Cependant, le textile d'ameublement est soumis à des cycles de renouvellement beaucoup plus lents

que d'autres secteurs, tels que le textile d'habillement par exemple. DUTEXDOR combine des articles ayant une durée de vie longue (les basiques) et d'autres beaucoup plus sensibles à l'effet de mode. Dans les filiales où les cycles de vie des produits sont plus courts (COD'EVENTS par exemple), le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

La gestion des stocks par emplacement est en place dans les principales filiales (L3C, CODICO et DUTEXDOR). Le principe consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacement apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, ...),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacement sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barre ». Dans ce contexte, le stock informatique est en adéquation quasi temps réel avec le stock physique.

• Le pôle "Trading"

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

Risques liés à la conformité des produits

En ce qui concerne les produits importés soumis à une norme, le Groupe demande aux fournisseurs un certificat de conformité et fait éventuellement réaliser des analyses par un laboratoire agréé.

Risque de défaillance de fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

La multiplicité des produits proposés et les volumes générés impliquent l'utilisation d'un nombre important de fournisseurs fabricants. Les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

De ce fait, le seul risque demeurant dans ce cas réside dans les retards de livraisons, donc celui des ruptures de stocks.

Risque pays

Les ventes à l'international représentent 21% des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est passé de 51 jours en 2009 à 55 jours en 2010. U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées.

Le risque de déréfèrement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente environ 11% du chiffre d'affaires consolidé. Eu égard aux relations historiques et à la part des produits U10 dans ses linéaires, un risque de déréfèrement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréfèrement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est atomisée. Le Groupe occupe une position de leader sur un marché où la qualité du service rendu, le professionnalisme produits et le niveau de prix sont des données primordiales.

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles "Services" et "Trading" permet au Groupe d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

■ Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de la Société ou de l'une de ses filiales, chaque fois que la situation le justifie.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison, après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance homme-clé (Thierry Lièvre) : une police a été souscrite à hauteur de 8 M€ en garantie de l'emprunt obligataire
- assurance crédit sur la clientèle
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériel roulant ont été étendues à la majorité des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2010 s'est élevé à 941 k€.

■ Risques financiers

Risques de change

Compte tenu du développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar américain, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires hors groupe facturé en dollars US en 2010 s'élève à moins de 20% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En revanche, environ trois-quarts des achats du Groupe auprès de tiers sont libellés en dollars US.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US adaptée à chaque situation : la couverture est systématique chez COD'EVENTS pour la décoration de Noël (commercialisée en € en début d'année, commandée puis payée en USD en cours d'année) ainsi que pour les collections « jardin » (commercialisées l'été précédent et approvisionnées quelques

mois avant leur mise en linéaires) ; dans tous les autres cas, le Groupe pratique une politique de couverture adaptée en fonction du contexte international. Dans ce cadre, la mise en place du programme centralisé d'achats à terme de dollars permet d'allouer les stocks de devises en fonction des besoins des filiales. Le solde des contrats souscrits au 31 décembre 2010 s'élève à 34 m\$; le détail de ces contrats figure en point 5.6.3 « Autres engagements donnés » de l'annexe aux comptes consolidés.

- certaines sociétés ne sont quasiment pas exposées au risque de change, les encaissements en dollars US auprès des clients couvrant la totalité des achats dans cette même devise.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de Smerwick à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Une variation défavorable et uniforme de 1 centime de l'euro contre le dollar américain entraînerait une perte potentielle d'environ 175 k€ sur la position nette globale en USD au 31 décembre 2010 (compte tenu d'une position nette après couverture de 31 M€).

Par ailleurs, une variation de 1 centime d'euro du cours moyen du dollar américain utilisé pour la conversion des filiales étrangères aurait eu un impact sur le résultat consolidé 2010 de +/- 14 k€.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la direction financière du Groupe.

Risques de liquidité

Au bilan consolidé au 31 décembre 2010, présenté par liquidité décroissante :

k€ valeurs nettes			
Disponibilités nettes	2 993		
Clients	33 172	Dettes financières CT	7 080
Stocks	36 771	Fournisseurs	16 863
Autres créances courantes	6 638	Autres dettes courantes	11 247

L'endettement financier net s'établit ainsi :

k€	Solde en fin d'exercice	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	32 010	3 545	22 772	5 693	0	32 010
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	2 398	563	1 835		265	2 139
Crédit- bail	5 112	469	2 051	2 591	5 112	0
Dettes financières à plus de 2 ans à l'origine	39 521	4 578	26 659	8 284	5 377	34 149
Autres dettes	2 413	2 413				
Intérêts courus sur emprunts	89	89				
Banques, lignes court terme	11 917	11 917				
Autres dettes financières	14 419	14 419				
Total des dettes financières	53 939	18 996	26 659	8 284		
Valeurs mobilières	2 778	2 778				
Disponibilités	12 132	12 132				
Disponibilités	14 910	14 910				
Endettement financier net	39 029	4 086	26 659	8 284		

Risques de taux

L'endettement consolidé au 31 décembre 2010 est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Les dettes financières à taux fixe ne s'élèvent qu'à 265 k€ (5 377 k€ si l'on intègre le retraitement du crédit-bail) pour un endettement financier net de 39 029 k€ (OBSAR compris).

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 1er mars 2011 ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe, passant de EURIBOR 3 mois +1% à 2,41% +1% (contrat souscrit en janvier 2009, pour un montant partiel de 10 M€).

Les échéances courant du 1er mars 2011 au 1er mars 2016 ont fait l'objet d'une couverture de type «COLLAR» sur une partie du solde de l'emprunt, basée sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 1,5%. Le taux plancher est fixé à 1,20%, le taux plafond à 2,5% (hors marge).

Les charges d'intérêt 2010 se sont élevées à 1 759 k€ contre 2 678 k€ en 2009.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1%	Charge supplémentaire de 381 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2%	Charge supplémentaire de 621 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1%	Baisse de charge de 47 k€

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose des autorisations suivantes :

- des autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 23 897 k€, utilisées à hauteur de 5 378 k€. Environ 12% de ces lignes de crédit sont à durée indéterminée, 20% sont accordées à plus d'un an, les autres étant en général accordées pour une durée d'un an.

k€	2010	2009
Découverts bancaires autorisés	23 897	19 039
Part utilisée au 31 décembre	5 378	3 826
dont autorisations confirmées	23 897	18 389
dont autorisations accordées pour une durée indéterminée	3 040	7 787

Les autorisations de découverts bancaires sont en hausse de 4 m€, essentiellement au niveau du sous-groupe SMERWICK (+5,1 m us\$).

- de contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et de contrats d'affacturage (Invoice Discounting Corporate avec GE CAPITAL FACTOR (ex-RBS FACTOR)) sur les sociétés L3C, CODICO et COD'EVENTS. Conformément aux normes IFRS, les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 11 300 k€ en 2010 contre 10 188 k€ au 31 décembre 2009.

L'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 38 500 k€, à échéance initiale au 1^{er} mars 2011, contient des clauses portant sur les covenants à respecter.

Réunis en Assemblée Générale le 30 juillet 2010 sur convocation du Conseil d'Administration, les propriétaires des obligations OBSAR ont voté à la majorité qualifiée requise les résolutions qui leur ont été proposées portant sur :

- le rééchelonnement du remboursement en 7 annuités sous forme d'un premier remboursement de 10% en décembre 2010, un deuxième de 10% à l'échéance initiale de mars 2011, suivi de 5 remboursements annuels de 16% chacun de mars 2012 à mars 2016,
- la modification et l'ajout de certains covenants.

Les covenants sont désormais ainsi définis:

- détention des titres U10 :
 - dans le cas où Thierry Lièvre et TLK cesseraient de détenir directement ou indirectement 50,1% des droits de vote de la société FINANCIERE DES DOCKS.
 - dans le cas où la société FINANCIERE DES DOCKS cesserait de détenir directement ou indirectement au moins 33,34% du capital et des droits de vote de la société U10.
- distribution de dividendes :
 - dans le cas où la Société distribuerait, postérieurement au 30 juin 2010, des dividendes en numéraire au cours d'un même exercice, d'un montant supérieur à la différence entre :
 - le résultat net part du Groupe, diminué des plus-values nettes de toutes cessions d'actifs immobiliers, de titres de filiales,

de fonds de commerce ou de branche d'activité, tel qu'il ressort des états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice précédent la distribution desdits dividendes en numéraire,

- et le montant de l'amortissement normal des obligations prévu au titre de l'exercice au cours duquel lesdits dividendes en numéraire seraient distribués.

- dans le cas où, ayant réalisé des cessions d'actifs immobiliers, de titres de filiales, de fonds de commerce ou de branche d'activité postérieurement au 30 juin 2010 directement et/ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales (au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce), pour un montant total cumulé jusqu'au 1^{er} mars 2016 de plus de 1 000 000 euros, la Société procéderait à des rachats de ses propres actions en vue de les annuler et/ou distribuerait des dividendes en numéraire, au-delà de ceux respectant le point précédant, ayant pour effet d'attribuer aux actionnaires le produit desdites cessions.

Le non respect de l'un de ces cas peut représenter un cas d'exigibilité anticipée.

L'obligation de respecter les deux ratios financiers «endettement financier net/situation nette» et «endettement financier net/capacité d'autofinancement» ont été maintenus.

Les termes employés restent inchangés et sont définis dans la note d'opération relative à l'opération OBSAR, visa de l'AMF N°06-027, en date du 27 janvier 2006 :

« **La Situation Nette** » correspond à la somme des postes comptables suivants, avant répartition du bénéfice de l'exercice :

Capital + prime d'émission et d'apports + réserves consolidées + report à nouveau + résultat consolidé + intérêts minoritaires.

« **L'endettement Financier Net** » correspond à la somme des postes comptables suivants :

Dettes financières à long terme + part à moins d'un an des dettes financières à long terme + dettes financières à court terme, déduction faite des disponibilités.

« **La Capacité d'Autofinancement** » correspond à la somme des postes ou soldes comptables suivants, consolidant notamment sur la totalité de leur exercice respectif les sociétés acquises au cours de l'exercice :

Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements + dotations (nettes de reprises) aux provisions + variation d'impôts différés,

Déduction faite des postes ou soldes suivants : plus/moins valeurs de cessions sur actifs, résultats des sociétés mises en équivalence, subventions virées au résultat.

Il s'agit de données consolidées exclusivement, telles qu'elles sont comptablement définies dans les comptes annuels consolidés de la Société sur la base des règles et méthodes comptables actuelles intégrant les éventuels changements de périmètre en cours d'année.

Au 31 décembre 2010, ces ratios sont calculés sur la base des comptes consolidés, à l'exception de la capacité d'autofinancement, calculée sur la base des comptes pro forma, conformément au paragraphe 4.1.8.4 de la note OBSAR (le résultat de l'année d'U10 INTERNATIONAL n'a ainsi pas été retenu).

Le Groupe respecte les covenants et les emprunts ont été ventilés en dettes courantes et non courantes, conformément à leur échéancier initial.

Covenants des emprunts :

	31 décembre 2010	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net/situation nette	< 1,3	0,61
Endettement financier net/capacité d'autofinancement ⁽¹⁾	< 4,0	3,68

(1) calculée à partir des comptes pro forma

Un nouvel emprunt souscrit au cours de l'exercice contient les mêmes ratios à respecter.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

U10

■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ Activité et résultats de l'activité de la Société

U10 assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2010	2009
Actif immobilisé	78 291	76 236
Créances et comptes de régularisation	2 175	3 000
Disponibilités	2 735	1 772
Total	83 200	81 008
Capitaux propres	41 009	33 225
Provisions	301	743
Dettes financières	36 713	41 551
Autres dettes et comptes de régularisation	5 177	5 488
Total	83 200	81 008

k€	2010	2009
Chiffre d'affaires net	3 264	3 096
Résultat d'exploitation	-2 703	-2 754
Résultat financier	8 589	5 326
Résultat courant avant impôt	5 886	2 572
Résultat net	7 783	494

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives, comptables, informatiques et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales, ainsi que des prestations de direction générale ou commerciale,
- des refacturations de loyers ainsi que des frais de showroom et de salons,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (63 846 k€ après dépréciation), toutes consolidées par intégration globale à l'exception de PROMOSTAR (17 k€), ainsi que les avances de trésorerie et prêts qu'elle met à leur disposition (13 258 k€).

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à moyen terme.

L'essentiel est constitué par l'emprunt obligataire souscrit en 2006 pour un montant initial de 38 500 k€, dont 3 558 k€ ont été remboursés au 1er décembre 2010.

U10 a par ailleurs acheté sur le marché 207 159 obligations puis a procédé à leur annulation pour un montant de 2 900 k€.

Enfin, la Société a souscrit un nouvel emprunt de 2 000 k€ destiné à financer le rachat d'obligations sur le marché.

En incluant les disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 33 978 k€ au 31 décembre 2010 contre 39 779 k€ au 31 décembre 2009, en baisse de 5 800 k€.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales, et par conséquent à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

Aucun mouvement n'a eu lieu sur le capital social, dont le montant s'élève à 18 673 399 €, la valeur nominale de l'action restant inchangée à 1 €.

Faits marquants de l'exercice

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations s'est réunie le 30 juillet 2010 en vue de décider des modifications du contrat d'émission de l'emprunt obligataire. Les résolutions suivantes ont été adoptées à la majorité qualifiée requise :

- un rééchelonnement des remboursements du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} mars 2016,
- une augmentation du taux nominal d'intérêt, porté à EURIBOR 3 mois + 1,5% l'an, à compter du 1er décembre 2010,

- la modification du seuil de contrôle de U10 par la FINANCIÈRE DES DOCKS, ramené de 50,1% à 33,34%,
- le plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires.

Dans le cadre de l'emprunt obligataire existant, U10, conformément au contrat d'émission, a procédé le 31 août 2010, après les avoir rachetées, à l'annulation de 207 159 obligations, d'une valeur nominale de 14 euros.

Le même contrat d'émission d'OBSAR prévoit des cas d'exigibilité anticipée des obligations en cas de défaut sur certains engagements. En 2010, les engagements ont été respectés et l'exigibilité anticipée n'a donc pas trouvé à s'appliquer.

U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le Groupe Smerwick. 9% supplémentaires ont été acquis au cours de l'exercice 2010. Au 31 mars 2011, le taux de participation de U10 dans le Groupe Smerwick sera de 72,7%. Conformément aux normes comptables applicables, l'intégralité de l'engagement a été comptabilisée sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable de U10 à acquérir ces titres.

Le 23 août 2010, U10 a procédé au rachat de 60% des titres S&B (ex-Senteur et Beauté) et dans le même temps à la cession du fonds de commerce à son dirigeant. Par la suite, la dissolution de la société S&B a été déclarée, entraînant la transmission universelle du patrimoine à U10. Un mali de confusion a été constaté pour un montant de 260 155 €.

Le 8 décembre 2010, U10 a procédé à la cession de la totalité des titres U10 International qu'elle détenait.

Le 17 décembre 2010, U10 en tant qu'associé unique de la SAS LOG10, a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 200 000 €.

Evènements importants postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

Perspectives pour 2011

Le Groupe va poursuivre l'optimisation de son organisation juridique. Ainsi, U10 procèdera au 2nd semestre 2011 à la filialisation de FRED OLIVIER sous L3C.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de 7 783 317,09 € de la façon suivante :

- 5% à la réserve légale, soit la somme de 389 165,85 €,
- le solde au poste « autres réserves », soit la somme de 7 394 151,24 €

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2008	0,00 €	/
2008	0,00 €	/
2007	8.017.260,99 € ⁽¹⁾	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

Charges et dépenses non déductibles

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 prennent en charge une somme de 34 683 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (part non déductible sur les loyers de crédit-bail ou de location de longue durée sur véhicules de tourisme). Compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société, aucun impôt sur les sociétés n'a été payé sur ce montant.

Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance le solde des dettes fournisseurs de la Société, par date d'échéance, à la clôture de l'exercice :

k€	< 30 jours		de 30 à 60 jours		> 60 jours		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Dettes à échoir	191	504	97				289	504
Dettes échues	172	61	-25	-5	8		155	57
Total TTC	364	565	72	-5	8		444	560

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de

Assemblée Générale du 19 mai 2011

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10% du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à vingt (20) € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2010.

Informations concernant les mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercés au sein de U10

Les mandataires sociaux ont exercé sur 2010 au sein de U10, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lièvre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président-Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
Joël Desmaris 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 27/06/2003	AGM du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
	Directeur Général Délégué	CA du 30/11/2006	CA du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
Erick Pouilly 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014
Christian Viguié Domaine de Tourvéon 69660 Collonges au Mont d'Or	Administrateur	AGE du 25/06/2009		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014
	Directeur Général Délégué	CA du 18/09/2007		Jusqu'à l'AG du 20 mai 2010

Autres mandats au sein du Groupe

Les mandataires sociaux ont exercé sur 2010 au sein des sociétés du Groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lièvre

- Membre du Comité de Direction de B10
- Membre du Comité de Direction de UTEX
- Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
- Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit Hong Kongais

Joël Desmaris

- Membre du Comité de Direction de B10
- Membre du Comité de Direction de UTEX
- Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
- Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit Hong Kongais

Mandats exercés hors du Groupe U10	2010	2009	2008	2007	2006
Thierry Lièvre					
Gérant de TLK,	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI AMPERE	•	•	•	•	•
Président de FINANCIERE DES DOCKS, par ailleurs membre du comité de surveillance jusqu'au 30 septembre 2010	•	•	•	•	
Président de TLK.USA LLC	•	•			
Gérant de la SCI CIGOGNE	•				
Erick Pouilly					
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE SNAAM SAS	•	•	•	•	•
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE NEXTPOOL SAS	•	•	•	•	
Gérant de la SARL PIF	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	
Vice Président de la société ENTRE PRISES - USA, Corp, USA	•	•	•		
Vice Président de la société TLK.USA LLC	•	•			
Administrateur de la société PECM, LLC, USA	•				
Administrateur de la société BRESKO LTD, Corp, Ireland	•				
Administrateur de la société AMS, LLC, USA	•				
Christian Viguié					
Gérant de CVC	•	•	•	•	•
Gérant de CVIG CONSEIL	•	•	•	•	
Gérant de la SCI DES VALLONDOR	•	•	•	•	•
Président du Conseil de Surveillance de la SA EASYTHERM		•	•	•	
Gérant de la SARL SOFIMO			•	•	

Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit, au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune prime de départ ou d'arrivée, aucune rémunération conditionnelle ou différée n'a été versée à un mandataire social.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre du dernier exercice, ni n'a été voté pour l'exercice en cours.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rémunérations globales brutes versées à chacun des mandataires sociaux par l'ensemble des sociétés du Groupe s'élevaient à :

k€	Rémunération globale	Dont part variable	Dont avantages en nature
Thierry Lièvre ^{(1)/(2)}	960		
Joel Desmaris	272		12
Erick Pouilly	/		
Christian Viguié	/		

(1) Le montant indiqué au titre de la rémunération globale correspond à la refacturation des prestations commerciales, administratives, de management et/ou de communication financière, effectuées pour le compte du Groupe, à la société mère U10, autorisée dans le cadre des conventions réglementées.

(2) Le montant indiqué correspond à la refacturation des prestations de Thierry Lièvre par TLK à la société mère U10. La rémunération directe versée par TLK, société qui contrôle U10, à Thierry Lièvre s'est élevée à 723 k€ pour l'exercice 2010, dont 3 k€ d'avantages en nature. Aucune rémunération directe n'est versée par U10 et ses filiales à Thierry Lièvre.

Il n'existe pas de régime de retraite, ni indemnité de départ spécifique aux mandataires sociaux, attribués par la Société. Les avantages postérieurs à l'emploi concernent Joël Desmaris et s'élèvent à 26 k€.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Aucun prêt et aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux.

Les transactions effectuées par les mandataires sociaux au titre de l'exercice 2010 sont les suivantes :

Christian Viguié a acheté 14 500 actions U10 le 25 janvier 2010, achats récapitulés dans le tableau ci-après.

Assemblée Générale du 19 mai 2011

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Actions	25/01/10
Nombre de titres achetés	14 500
Cours moyen des achats	3,44
Nombre de titres vendus	
Cours moyen des ventes	
Exercice d'options de souscription d'actions	
Nombre de titres achetés	
Cours moyen des achats	

Aucune autre transaction n'a été portée à la connaissance de la Société.

Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote :

Au 31 décembre 2010, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Noms	Actions	% Capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% Droits de vote
FINANCIÈRE DES DOCKS	7 147 765	38,28%	14 295 530	53,54%
TLK	420 604	2,25%	420 604	1,58%
Thierry Lièvre	1	NS	2	NS
Total Thierry Lièvre ⁽²⁾	7 568 370	40,53%	14 716 136	55,12%
NATIXIS	3 573 882	19,14%	3 573 882	13,39%

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détention directe et indirecte par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS

Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2010

Dans le cadre de la restructuration financière globale, intervenue le 30 septembre 2010 entre TLK, FINANCIERE DES DOCKS et NATIXIS, plusieurs franchissements de seuils ont été déclarés à l'AMF :

- le 30 septembre 2010 : la société FINANCIERE DES DOCKS a franchi individuellement à la baisse les seuils de 2/3 des droits de vote et 50 % du capital. Elle détient 38,28% du capital et 53,24% des droits de vote,
- le 30 septembre 2010 : les sociétés TLK et APAX ont franchi de concert à la baisse les seuils de 2/3 des droits de vote et de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote. Elles ne détiennent plus, de concert, aucune action U10,
- le 30 septembre 2010 : Thierry Lièvre a franchi à la baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIÈRE DES DOCKS qu'il contrôle, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50% du capital de U10. Il détient directement et indirectement 40,53% du capital et 55,12% des droits de vote,
- le 30 septembre 2010 : la société NATIXIS a franchi en hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% du capital de la société U10. Elle détient 19,14% du capital et 13,39% des droits de vote.

Les autres déclarations de franchissement de seuil portées à la connaissance de la Société sont les suivantes :

- le 31 mars 2010: la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote,
- le 18 et 22 juin 2010, la société FINANCIÈRE DES DOCKS a franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de l'instauration du droit de vote double portant sur les actions U10, par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010.
- le 29 octobre 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote,
- le 2 novembre 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote,
- le 4 novembre 2010 : la société en nom collectif Orsay Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote.

Opérations effectuées par U10 dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions. Un Conseil d'Administration du 20 mai 2010 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009 dans sa quatrième résolution. Le détail des informations concernant le programme de rachat d'actions figure au chapitre « Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 » page 57 et 58 du document de référence 2009.

Les opérations réalisées par U10 en 2010 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation du marché	Remise d'actions en paiement ou en échange	Total
Nombre d'actions achetées	753 925	-	753 925
Nombre d'actions vendues	747 348	-	747 348
Cours moyen des achats	3,46	-	3,46
Cours moyen des ventes	3,47	-	3,47
Montant des frais de négociation	-	-	-
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2010	30 000	-	30 000
Valeur évaluée au cours d'achat	16 487	-	16 487
Valeur nominale	1	-	1

Etat de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3%, une consultation des actionnaires doit être renouvelée tous les trois ans à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE ou à un plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition.

Il vous est proposé de statuer sur une nouvelle proposition d'augmentation de capital social destinée à permettre l'entrée au capital des salariés de la Société, et ce en application des dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, tous pouvoirs afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 200 000 euros, réservée aux salariés de la Société adhérent à un plan d'épargne entreprise à mettre en place dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, par application de l'article L 225-138 du Code de commerce.

Informations sociales et environnementales

Données sociales 2010

Au 31 décembre 2010, le Groupe compte 408 collaborateurs, dont 112 à l'international, la quasi totalité employés à temps plein.

Evolution des effectifs totaux	2010	2009
France	296	282
International	112	112
Hommes	176	182
Femmes	232	212
Total	408	394

Evolution des charges de personnel	2010	2009
Salaires et traitements	13 536	12 999
Charges sociales	4 907	4 595
Total	18 443	17 594
Charges sociales / rémunérations	36,3%	35,4%
Indemnités de départ à la retraite	488	387

Motifs d'absences	Jours d'absence	En % du total
Accidents du travail	234	5,1%
Maternité / Paternité	1 325	29,1%
Congé parental	533	11,7%
Maladies	1 757	38,6%
Evènements familiaux	69	1,5%
Absences diverses	638	14%
Total	4 556	100%

Au cours de l'exercice 2010, le nombre total d'embauches s'est élevé à 26 en CDD et à 25 en CDI.

Données environnementales

U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

U10 n'exerçant aucune activité industrielle, les consommations d'eau et d'énergie sont uniquement destinées à un usage domestique.

Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Nous vous présentons un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, dans le domaine des augmentations de capital.

Décision de délégation de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée	Utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration en 2009
22/05/2008	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés dans la limite de 3% du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires de compétence au Conseil d'Administration.	38 mois	Néant

Assemblée Générale du 19 mai 2011

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

■ Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2006	2007	2008	2009	2010
Situation en fin d'exercice					
Capital social	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399
Nombre d'actions émises	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	2 818 977	3 349 056	2 992 413	3 095 934	3 263 645
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	3 195 683	7 528 772	4 758 908	-10 628 588	6 073 775
Impôts sur les bénéfices	-1 665 953	-1 235 003	-1 484 602	-2 881 412	-647 125
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 439 238	8 177 943	-7 957 492	493 762	7 783 317
Montants des bénéfices distribués	8 029 562	8 029 562	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,26	0,47	0,33	-0,41	0,36
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,24	0,44	-0,43	0,03	0,42
Dividende versé	0,43	0,43	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés	17	22	33	34	32
Montant de la masse salariale	741 841	857 110	1 226 165	1 428 984	1 426 465
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	275 894	336 407	500 155	587 801	608 528

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

■ Composition du Conseil

Au 31 décembre 2010, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

- Thierry Lièvre,
- Joël Desmaris,
- Christian Viguié, administrateur indépendant,
- Erick Pouilly.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction. L'un des quatre membres est indépendant. Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de ses fonctions. De plus, il détient directement ou indirectement moins de 1 % du capital social de la Société.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure dans le rapport de gestion.

Les informations concernant les rémunérations des membres du Conseil sont détaillées dans le rapport de gestion.

■ Fonctionnement du Conseil

Le Président – Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action

et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

Le Conseil d'Administration a adopté lors de la séance du 30 mars 2010, son règlement intérieur dont les termes correspondent aux principales préconisations du Code de Gouvernance d'Entreprise MiddleNext pour les VaMPS (Valeurs moyennes et petites) visant à assurer ainsi la transparence au sein de la Société.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du Conseil d'Administration de la Société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil d'Administration en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement adapté aux besoins actuels du Conseil d'Administration, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

Le Règlement Intérieur tel qu'adopté par le Conseil d'Administration après discussion, figure dans le Document de Référence.

■ Gouvernance d'entreprise

Suite à la parution du Code Middlednext mieux adapté aux spécificités des entreprises de taille moyenne ou petite, telle que la Société, le Conseil d'Administration du 30 mars 2010 a décidé de se référer pour l'avenir au « Code de gouvernement des entreprises pour les valeurs moyennes et petites » de Middlednext, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

■ Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L.225-51 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée

par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Pour assurer sa mission, le Président-Directeur Général a été secondé en 2010 par deux Directeurs Généraux Délégués :

- Joël Desmaris renouvelé dans son mandat social pour une durée de six ans par le Conseil d'Administration le 20 mai 2010,
- et, jusqu'au 20 mai 2010, Christian Viguié nommé par le Conseil d'Administration le 18 septembre 2007.

Monsieur Joël Desmaris, Directeur Général Délégué, dispose des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas exercé sa faculté d'apporter des limitations aux pouvoirs du Président – Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués additionnelles à celles fixées par les statuts.

■ Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de Direction Générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de U10.

■ Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

C'est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société et contrôle leur gestion,
- définit les grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre,
- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe U10 dans les conditions qu'il détermine,
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures,
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales,
- est tenu informé des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place et de leur suivi,
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- et est informé du suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et l'indépendance de ces derniers.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2010 :

Date	Taux de présence	Objet
04/01/2010	75%	Autorisation de nouvelles conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
28/01/2010	75%	Communiqué Financier du quatrième trimestre 2009
30/03/2010	100%	<ul style="list-style-type: none">- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des comptes consolidés, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires- Communiqué Financier des résultats annuels 2009- Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232 – 2 et L 232 – 3 du Code de commerce- Proposition d'affectation du résultat- Mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L 225 – 209 et suivants du Code de commerce- Proposition d'autorisation par l'AG d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions- Proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Thierry Lièvre et de Monsieur Joël Desmaris et du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Joël Desmaris- Renouvellement des mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de EXCO FIDOGEST et de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Sylvie Miviere- Adoption du Code de Gouvernance d'Entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) et adoption d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration- Création d'un droit de vote double et modification corrélative des statuts- Rédaction et mise au point du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Président - Directeur Général- Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009- Délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry Lièvre, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée- Examen des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce

Date	Taux de présence	Objet
29/04/2010	100%	– Communiqué Financier du premier trimestre 2010
20/05/2010	75%	– Mise en place du programme de rachat par la Société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 mai 2010 – Renouvellement du mandat de Président – Directeur Général de Monsieur Thierry Lièvre – Renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Joël Desmaris
30/06/2010	100%	– Abandon partiel du compte courant U10 dans SENTEUR ET BEAUTE – Garanties de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK Co., Ltd. vis-à-vis des encours bancaires consentis aux filiales SMERWICK GROUP et LONGFIELD LIMITED – Renouvellement de la lettre de crédit standby de la filiale SMERWICK GROUP en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO.
12/07/2010	100%	– Modifications, sous condition suspensive, du contrat d'émission de l'Emprunt Obligataire U10 – Convocation d'une Assemblée Générale des porteurs d'Obligations – Délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry Lièvre, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée
29/07/2010	100%	– Communiqué Financier du deuxième trimestre 2010
31/08/2010	100%	– Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2010 – Communiqué Financier du 1 ^{er} semestre 2010 – Annulation d'obligations – Renouvellement des lettres de crédit standby de la filiale SMERWICK GROUP en faveur de la MEGA ICBD (300 KUSD) et de la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO. (250 KUSD)
28/10/2010	100%	– Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232-2 et L 232-3 du Code de commerce – Communiqué Financier du troisième trimestre 2010
25/11/2010	100%	– Refinancement du rachat des obligations U10 par le CREDIT AGRICOLE - pouvoirs à conférer à Monsieur Joël Desmaris – Mise en place d'une lettre de crédit standby SBLC d'un montant de 600.000 US\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA - MING SHENG BRANCH - TAPEI - TAIWAN – Dissolution sans liquidation de la filiale SENTEUR ET BEAUTE
08/12/2010	100%	– Autorisation de nouvelles conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

■ Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

La Société n'a mis en place aucun régime spécifique de retraite, ni de prime de départ au bénéfice des mandataires sociaux.

Joël Desmaris, administrateur, bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Administratif et Financier antérieur à sa nomination au Conseil. Le contrat de travail est maintenu compte tenu de l'ancienneté de Joël Desmaris au sein de la Société.

Thierry Lièvre, Président - Directeur Général, fournit au Groupe U10 via la société TLK des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations dans le domaine financier et des prestations de développement à travers un contrat de services signé avec la société U10. Sa rémunération est précisée dans le rapport de gestion, au paragraphe « Informations concernant les mandataires sociaux ».

■ Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion.

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales.

« Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCATION – ACCES AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de PARIS, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRESENCE – BUREAU – PROCES – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi. »

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction du présent rapport sur les procédures de contrôle interne, le Président – Directeur Général s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008, adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

■ Définition et objectifs

Le dispositif de contrôle interne regroupe l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions mis en œuvre par la Société, sous sa responsabilité, dans le but d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par les organes de Direction,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne, quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, doit contribuer à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il permet d'obtenir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société.

Ce rapport présente le dispositif de contrôle interne du Groupe U10, comprenant la société mère et les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2010. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du contrôle interne.

■ Dispositif général de contrôle interne

Environnement du contrôle interne

Organisation des responsabilités

La politique du Groupe U10 est de détenir le contrôle majoritaire des sociétés faisant partie du Groupe. Chaque dirigeant de filiale bénéficie d'une autonomie de gestion, des limitations de pouvoir étant cependant mises en place par U10.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire majoritaire, U10 garde le pouvoir de nomination ou de révocation des présidents de filiales.

La volonté du Groupe est de responsabiliser les dirigeants des entités juridiques en matière de gestion des filiales dont ils ont la charge. A ce titre, la gestion des risques et le processus de contrôle interne peuvent être considérés comme largement décentralisés au niveau de la direction des filiales du Groupe.

Cependant, afin d'atteindre les objectifs fixés d'efficacité du contrôle interne, chaque dirigeant est sensibilisé à l'importance du dispositif décrit ci-après et à l'harmonisation des méthodes au sein du Groupe.

La société mère met à disposition des services dits « centraux », faisant bénéficier les filiales qui le souhaitent de prestations spécialisées dans différents domaines. Par ailleurs, ces services centraux recensent les meilleures méthodes de travail identifiées au sein du Groupe et proposent aux dirigeants de filiales de les adopter localement lorsque cela est pertinent, avec pour objectif d'améliorer les dispositifs de contrôle interne et de réduire les risques identifiés. Certaines fonctions peuvent même être centralisées lorsque le rapport bénéfice apporté/coût et efficacité apparaît positif : c'est le cas, par exemple, de la gestion des paies ou de celle des relances clients, assurées par les services centraux pour un grand nombre de sociétés françaises. D'autres fonctions sont centralisées de fait, comme par exemple la supervision de l'informatique dès l'intégration d'une filiale à l'ERP central (cf. ci-dessous « outils et procédures »).

Au niveau des services centraux, des organigrammes fonctionnels sont établis et diffusés aux filiales, décrivant les différents postes et missions assurés par ces services.

Ils sont regroupés au sein de la Direction Administrative et Financière, composée de 29 personnes, et sont en charge des domaines suivants :

- juridique
- trésorerie
- consolidation et fiscalité
- administration et comptabilité
- informatique

Le Directeur Administratif et Financier, par ailleurs Directeur Général Délégué, supervise l'ensemble de ces fonctions.

Gestion des ressources humaines

Le Groupe U10 s'est constitué par croissances externes, en général en intégrant des sociétés, avec maintien des dirigeants en place. Dans ce contexte, la personnalité et les qualités des cédants jouent un rôle important dans les critères de choix des acquisitions. La connaissance métier des dirigeants et l'efficacité de leurs équipes sont le fondement de l'évolution de l'activité.

En complément, les fonctions support assurées par les services centraux ont été enrichies au cours des dernières années par le recrutement de collaborateurs externes, bénéficiant de savoir-faire nouveaux. La promotion interne n'a cependant pas été négligée, donnant à chacun la possibilité de progresser dès lors qu'il remplit sa mission et fait preuve de capacités d'adaptation et d'innovation. Ce fonctionnement permet de conserver les connaissances organisationnelles du Groupe tout en intégrant des spécialistes.

Outils et procédures

Un ERP (SAGE X3) a été implanté en 2003 et couvre les domaines fonctionnels suivants : achats/approvisionnements, gestion des stocks, ventes, comptabilité.

Cet outil a été mis en place progressivement et équipe aujourd'hui U10, L3C, FRED OLIVIER, LOG10, B10, CODICO, COD'EVENTS et ID WORLD.

Toutes les sociétés sont gérées dans un dossier commun, leur permettant de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités standard de l'outil et de celles développées en interne. Chaque société décide, en fonction de son activité et de son organisation, de la pertinence de l'utilisation de telle ou telle fonctionnalité.

La politique des développements réalisés dans l'ERP est menée de façon transversale sur l'ensemble des filiales concernées, de façon à recueillir les besoins du plus grand nombre et fournir une solution commune paramétrable. A titre d'exemple, la préparation des commandes clients est désormais réalisée à l'aide de « terminaux codes à barres », ce qui génère un gain de temps et une plus grande fiabilité. Cette gestion de la logistique par les « terminaux codes à barres » a vocation à être généralisée pour la gestion de l'ensemble des flux logistiques. De même, en ce qui concerne la gestion des approvisionnements, un outil commun a été déployé de façon à diminuer le risque de surstockage, améliorer le taux de service et gérer la fin de vie des produits.

L'ensemble UTEX/DUTEXDOR utilise un autre ERP dont la gestion est assurée par un prestataire externe. Un ERP est en cours de mise en place dans les sociétés du groupe SMERWICK. Il intégrera l'ensemble des fonctions ventes, achats et comptabilité. La migration vers ce nouveau système devrait être finalisée en juin prochain.

En terme de procédures écrites, l'ensemble des règles et méthodes de comptabilisation ont été rassemblées dans un manuel Groupe, diffusé à l'ensemble des filiales (point développé dans la partie « Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière », ci-après).

Certaines procédures internes d'organisation sont par ailleurs formalisées par écrit, en fonction des besoins de chaque entité.

Le processus de contrôle interne repose principalement sur la séparation des tâches, les autorisations d'accès aux systèmes d'informations et sur la limitation des délégations de signatures. Il est adapté en fonction de l'activité et de la structure de la société concernée.

Par ailleurs, la Société a poursuivi la mise en place, pour les filiales gérées dans SAGE X3, du plan de sécurité informatique initié à la fin de l'année 2007 :

Les 5 premières phases (sécurisation des infrastructures matérielles et du réseau interne, sécurisation des échanges avec l'extérieur, contrôle d'accès aux données et aux logiciels, plan de reprise d'activité et de sauvegarde, supervision et maintenance proactive des matériels) ont été mises en œuvre.

La continuité des activités s'inscrit dans une démarche de pérennité de l'entreprise. Elle consiste à mettre en place des procédures et des moyens visant à assurer le fonctionnement de ses activités principales et la disponibilité des ressources indispensables au déroulement de ces activités.

Dans ce contexte, en parallèle du développement de l'informatisation des traitements et des fonctions, un travail de sécurisation des infrastructures, des matériels, des logiciels et des données a été mis en œuvre dans le cadre d'un plan de continuité d'activité (PCA) et d'un plan de reprise d'activité (PRA).

La démarche de sécurisation retenue est de mettre en œuvre une architecture centralisée avec une salle informatique de production hébergeant l'ensemble des solutions logicielles Groupe et une salle secondaire distante (backup) pour reprise d'activité en cas de sinistre sur le site central.

En premier lieu, le plan de continuité décrit les moyens mis en œuvre pour limiter le temps d'interruption des systèmes informatiques en cas de panne localisée sur le site central (panne serveur ou équipement réseau, défaut d'un lien télécom, ...) : redondance des équipements critiques, stockage des données sur une baie de disques sécurisée, mise en place d'une solution de «virtualisation» des serveurs.

En second lieu, le plan de reprise décrit les procédures et les moyens mis en œuvre dans le cadre d'un périmètre de panne large du site central (incendie, inondation, ...). Les fonctions informatiques critiques (ERP et logiciel de gestion d'entrepôts) sont alors redémarrées sur le site secondaire. La synchronisation des environnements de production et de backup se fait régulièrement au cours de la journée par des mécanismes de réplication distante des données et des environnements logiciels associés.

Enfin, l'ensemble des données est sauvegardé quotidiennement sur bandes magnétiques puis extraites du site au cours d'une rotation hebdomadaire.

Dernière phase du plan, la diffusion d'une charte informatique à destination de l'ensemble des utilisateurs est en cours de réalisation. Elle a pour objectif de promouvoir une utilisation responsable et sécurisée du système d'information et pose les règles relatives à l'utilisation de ces ressources.

Communication interne

Le Groupe a récemment mis en place un portail collaboratif autour de la solution Microsoft Sharepoint. En mode Intranet, cet outil permet de diffuser un ensemble de documents (statistiques et tableaux de bord, base documentaire, ...) aux utilisateurs selon des profils définis par la direction générale de la Société et les dirigeants des filiales. Les statistiques et tableaux de bord disponibles dans ce portail s'appuient sur un cube d'analyse statistique multidimensionnelle permettant de collecter, consolider et restituer les informations selon divers axes d'analyse.

Par ailleurs, les services centraux de U10 ont pour vocation d'apporter services et conseils aux différentes filiales. En conséquence, des notes d'informations spécifiques en provenance des services centraux peuvent circuler chaque fois que nécessaire. Le mode de diffusion privilégié dans ce cas est la messagerie électronique, qui confère une certaine traçabilité.

Système d'évaluation des risques

Compte tenu de l'histoire et de l'organisation du Groupe, une partie de la maîtrise des risques est décentralisée au niveau des filiales et repose sur les dirigeants. Chacun d'eux est chargé d'identifier les risques propres à sa société et d'en faire état à la Direction du Groupe, soit lors de la tenue de réunions de travail, soit expressément si nécessaire, et au minimum une fois par an.

Par ailleurs, la société mère dispose de services spécialisés qui sont en charge d'identifier, sur les aspects techniques (notamment juridiques, financiers, fiscaux, informatiques, ...), les risques Groupe et les risques pesant également sur les filiales, et qui n'auraient pas été identifiés par les dirigeants. Ces services doivent alors en informer chacun des dirigeants concernés et éventuellement leur proposer la mise en place de moyens de couverture dont l'efficacité a été prouvée au sein du Groupe. Ponctuellement, des études spécifiques ou des audits peuvent être confiés à des prestataires extérieurs.

Ce dispositif permet aux organes de direction de U10 d'être informés des risques identifiés pesant sur le Groupe, d'en faire l'analyse, c'est-à-dire de vérifier la possibilité d'occurrence, la gravité potentielle et les mesures de maîtrise existantes. Dans le cas où les moyens utilisés ne sont pas jugés suffisants par la Direction du Groupe, des missions peuvent être confiées aux dirigeants ou à des membres des services centraux dans le but de resserrer la gestion des risques sur les points identifiés. La société mère peut mettre en place, dans certains domaines, des moyens avec une gestion centralisée pour couvrir les risques importants du Groupe. C'est le cas pour un certain nombre de polices d'assurances et pour la couverture du risque de change sur les achats en devises.

Le Groupe n'a pas établi formellement de cartographie des risques. Les principaux facteurs de risques ont cependant été identifiés et peuvent être classés en 3 grandes catégories :

- risques opérationnels liés à l'activité (approvisionnements, stocks, clients, ...)
- risques juridiques (assurances, évolution de la réglementation, ...)
- et risques financiers (changes, taux, ...)

Ils sont décrits plus en détail dans le rapport de gestion.

Activités de contrôle

L'organisation du Groupe étant basée notamment sur les systèmes informatiques et les personnels, les activités de contrôle reposent également sur ces ressources.

En pratique, l'outil SAGE X3 inclut les contrôles minimums inhérents à tout ERP. Au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et des besoins, des contrôles supplémentaires ont été et continuent d'être ajoutés, de manière automatique quand cela est possible ; si ce n'est pas le cas, des procédures complémentaires, hors logiciel de gestion, sont mises en place.

Par ailleurs, chacun des collaborateurs du Groupe est sensibilisé à la nécessité de respecter et améliorer les processus de contrôle au niveau de ses propres activités. Les dirigeants doivent avoir une assurance raisonnable du bon fonctionnement des procédures mises en place. La société mère peut apporter si nécessaire des outils de contrôle additionnels, notamment par la diffusion de tableaux de bord ou autres éléments d'analyse.

Enfin, une note d'information précisant les règles à respecter pour assurer la prévention du délit d'initié est remise à tout nouveau salarié de la société U10.

Suivi et pilotage

Le contrôle interne du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'adaptations fréquentes, en tenant compte notamment de l'évolution des organisations.

De la même manière, les organisations fonctionnelles et juridiques peuvent être modifiées, si cela permet plus d'efficacité et de sécurité. Chaque fois qu'une société est intégrée au Groupe, des audits d'acquisitions sont pratiqués, notamment dans les domaines juridiques, comptables, sociaux, fiscaux. Ces audits sont utilisés pour faire procéder à des adaptations ou actions correctives.

Parallèlement, des améliorations sont également apportées au sein des structures existantes en fonction des besoins décelés. Il n'y a pas de service d'audit interne au sein du Groupe, le dispositif de surveillance étant pour l'instant basé principalement d'une part sur les dirigeants, grâce à leur connaissance du métier et des structures qu'ils dirigent, et d'autre part sur les services centraux.

Les tableaux de bord permettant de déceler les insuffisances dans les dispositifs mis en place sont régulièrement communiqués à la direction : tableaux d'activité, crédit clients, reporting comptable et situation de trésorerie sur une base mensuelle, état d'avancement du plan de sécurité informatique,...

Une fois par an, un audit externe des différentes procédures mises en place est pratiqué par les commissaires aux comptes du Groupe au sein de chaque société française. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante, il est tenu compte des conclusions de ces audits dans les travaux de contrôle interne.

■ Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Environnement de l'information comptable et financière

Certaines sociétés françaises du Groupe s'appuient sur les services centraux de U10 pour la tenue de leur comptabilité et les arrêtés de comptes, d'autres établissent leurs comptes en interne en étroite collaboration avec U10 et d'autres font appel à un expert-comptable pour les arrêtés de comptes. Ces situations respectent le choix des dirigeants en matière de gestion :

- U10, LOG10, L3C, FRED OLIVIER et IDWORLD font établir leur comptabilité et leurs arrêtés de comptes par les services de la société mère,
- B10, CODICO et COD'EVENTS utilisent certains services de la société mère à des degrés plus ou moins élevés mais établissent en interne leurs arrêtés de comptes, en étroite collaboration avec U10,
- UTEX et DUTEXDOR, quant à elles, assurent la tenue des écritures en interne et sous-treatent les arrêtés de comptes à un prestataire extérieur.

Les sociétés étrangères tiennent elles-mêmes leur comptabilité et établissent leurs états financiers : elles peuvent toutefois faire appel à la société mère sur des points techniques.

Un calendrier de clôture est établi à chaque arrêté faisant l'objet d'une publication des comptes consolidés (soit au 30 juin pour les comptes semestriels et au 31 décembre pour les comptes annuels). Il est communiqué quelques semaines avant chaque clôture aux responsables financiers des filiales ainsi qu'aux commissaires aux comptes ou auditeurs externes.

Ce calendrier tient compte à la fois des obligations légales propres aux sociétés cotées mais aussi des objectifs fixés par la Direction Générale quant aux délais de publication des états financiers.

Les balances et les liasses de clôture sont communiquées au service consolidation, qui est à même de faire procéder à des modifications le cas échéant. Il s'assure notamment de la réciprocité comptable des opérations à l'intérieur du Groupe, du bon respect des règles comptables Groupe, procède aux retraitements de consolidation et établit les états financiers consolidés conformément aux règles applicables.

Les travaux de consolidation sont établis sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Depuis l'exercice 2004, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel international des normes IFRS.

Le Manuel des Règles et Méthodes Comptables contient :

- la description des principes comptables, des règles de comptabilisation et d'évaluation,
- le plan comptable du Groupe avec des indications précises sur l'utilisation de chaque compte,
- les formats de publication des états financiers, ainsi que des informations obligatoires de l'annexe consolidée, présentées sous forme de tableaux.

Le Manuel est construit sur la base des normes françaises, nationalité du Groupe U10. Chaque fois que le principe en norme française diffère de la norme IFRS, la distinction est clairement identifiée et expliquée. Le Manuel est disponible en français et en anglais.

Les sociétés étrangères étant tenues de se conformer aux normes locales, il leur appartient d'appliquer également les règles IFRS du Manuel chaque fois que cela s'impose et d'informer le service consolidation en cas de divergence de méthode, afin de prendre en compte les retraitements nécessaires.

Communication interne relative à l'information comptable et financière

Le Manuel Comptable a été diffusé à l'ensemble des services concernés, y compris aux conseils externes en charge de l'arrêté des comptes. Il peut faire l'objet de mises à jour et est diffusé à nouveau chaque fois que nécessaire.

Comme indiqué ci-dessus, un planning d'arrêté et de communication des comptes est diffusé systématiquement aux acteurs concernés. En outre, il est fait, société par société, un rappel des principaux points à surveiller ou à corriger par rapport à la période précédente.

Suite à la directive « transparence », des modifications ont été apportées afin d'améliorer les méthodes de travail et les flux d'information pour pouvoir respecter les nouveaux délais de publication afférents aux sociétés cotées, notamment en impliquant davantage les opérationnels dans la clôture des comptes et la remontée d'informations. Les comptes semestriels sont ainsi publiés depuis 2008 dans un délai de deux mois après la clôture du semestre.

Compte tenu de l'éloignement géographique entre les services comptables et certains lieux d'activité, les flux de documents et d'informations ont été adaptés et raccourcis afin de gagner en efficacité. Les volumes des documents transmis et le nombre d'intervenants pouvant varier d'une filiale à une autre, les procédures sont adaptées mais reposent principalement sur la messagerie électronique, la numérisation, les télécopies, et envois postaux. Par ailleurs, nombre d'opérations sont saisies par la filiale dans l'ERP commun et intégrées ensuite dans la comptabilité par les services comptables.

Système d'évaluation des risques sur l'élaboration de l'information comptable et financière

Chaque dirigeant a la responsabilité de la fiabilité des comptes de sa société, conjointement avec les services en charge de l'établissement des comptes. En conséquence, le dirigeant doit faire en sorte de communiquer l'exhaustivité des informations permettant l'élaboration des états financiers dans les délais prévus.

Par ailleurs, les services comptables de U10 ont pour vocation d'alerter les dirigeants sur des points où la vigilance est de rigueur, comme par exemple :

- les délais de transmission des documents,
- les vérifications liées aux stocks,
- la validation des factures fournisseurs,

– la bonne application des clauses des contrats d'assurances crédit et les délais de règlements clients.

Un premier niveau de contrôle est appliqué par les services opérationnels au sein des filiales lors de l'élaboration des états financiers. Des vérifications supplémentaires sont effectuées lors de l'exploitation des informations par les services comptables et/ou centraux, au moment de l'établissement des arrêtés de comptes dans un premier temps et au moment du traitement de la consolidation dans un second temps.

Contrôle de l'information comptable et financière

Un reporting mensuel est établi par les services comptables et communiqué aux dirigeants de filiales et à la Direction de U10. Cet outil essentiel au suivi et au contrôle des entités du Groupe permet l'analyse comparative des principaux indicateurs de performance avec les données de l'exercice précédent et avec le budget. Outil d'aide à la décision, il sert aussi de base à la détermination des actions correctives à réaliser.

Les commissaires aux comptes du Groupe pratiquent au moins une fois par an un audit des principales procédures dans les sociétés françaises du Groupe. Leurs conclusions sont communiquées aux sociétés concernées, et la Direction Administrative et Financière s'assure que les mesures adéquates sont prises dans le cas où une faiblesse a été relevée dans le dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes semestriels et annuels font l'objet respectivement d'une revue limitée et d'une certification par leurs soins. Enfin, tout changement de méthode comptable envisagé est soumis aux commissaires aux comptes avant d'être mis en application.

Conformément à la réglementation, un commissaire aux comptes est nommé dans chaque société française du Groupe.

Les commissaires aux comptes des sociétés étrangères sont nommés localement mais font parvenir aux commissaires aux comptes en charge de l'audit de la consolidation leurs rapports d'audit ainsi que les réponses à un questionnaire détaillé relatif aux comptes audités et établi par les auditeurs de U10.

Pilotage de l'élaboration de l'information comptable et financière

La surveillance du dispositif de l'élaboration de l'information comptable et financière incombe aux personnes en charge de la coordination des services comptables et de la consolidation des comptes, sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Leurs travaux sont basés sur l'observation, les discussions avec les différents acteurs et l'exploitation des différents tableaux de bord et informations remontant des filiales.

La mise en œuvre d'actions correctives porte essentiellement sur des améliorations de procédures et sur l'optimisation des délais.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Établi en application de l'article L.225.235 du Code de commerce - Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société U10, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.235-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.235-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à

l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L.235-37 du Code de commerce.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux prescriptions du Code de commerce et des statuts, afin de vous demander de vous prononcer sur une autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Nous vous présentons les conditions et modalités de cette opération :

Nous vous rappelons que vous êtes amenés à vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions visant à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix huit mois.

Ce nouveau programme mettra fin à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

Les objectifs de ce rachat d'actions sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1

et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

Par rapport à l'objectif d'annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital, nous vous proposons en conséquence d'autoriser d'ores et déjà le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois.

Si cette proposition emporte votre agrément, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions dont le texte vous a été communiqué.

Le Conseil d'Administration

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011

A titre ordinaire

■ Première résolution

Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant des charges et dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 34 683 €.

■ Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, telle qu'elle lui est présentée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de 7.783.317,09 € de la façon suivante :

- 5% à la réserve légale, soit la somme de 389 165,85 €
- le solde, soit la somme de 7 394 151,24 € au poste « autres réserves »

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2009	/	/
2008	/	/
2007	8 017 260,99 € ⁽¹⁾	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

■ Troisième résolution

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

■ Quatrième résolution

Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société en application de l'article L 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code du commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 dans sa quatrième résolution.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens,

notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à 20 € (hors frais d'acquisition),
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la cinquième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de dix-huit (18) mois.

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10.000.000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

A titre extraordinaire

■ Cinquième résolution

Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des

commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

■ Sixième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 000 euros, au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans le cadre des dispositions des articles L 225 129-6 et L 225-138 du Code de commerce et de l'article L 443-5 du Code du travail, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de deux cent mille (200 000) euros, soit par l'émission d'actions nouvelles ordinaires de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société et des sociétés et groupements qui lui seraient liés au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et préretraités).

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de cette autorisation est supprimé en faveur de ces salariés et anciens salariés et les actionnaires renoncent à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette autorisation.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont délégués au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- arrêter la liste des sociétés dont les salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) pourront souscrire aux actions émises,
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital,
- fixer le prix de souscription et le délai de libération des actions de numéraire,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation,
- apporter aux statuts les modifications nécessaires,
- d'une manière générale, passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte de U10 le 19 mai 2011

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011.

Ce programme est appelé à se substituer à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante :

U10 - 1 Place Verrazzano – CP 610 – 69289 LYON CEDEX 9.

• Date de l'Assemblée Générale des actionnaires, appelée à autoriser le programme : 19 mai 2011

• Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 31 mars 2011 :

– animation du titre U10 sur le marché 100 %

• Objectifs du programme de rachat d'actions :

– l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,

– la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

– l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,

– l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre

notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

– la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

U10 a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié à CM-CIC SECURITIES.

• Part maximale du capital de U10 susceptible d'être rachetée 10 %
(soit 1 867 339 actions à la date d'élaboration du présent descriptif)
Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 31 mars 2011, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,88 % du capital, soit 1 844 339 actions.

• Caractéristiques des titres

Les titres susceptibles d'être rachetés par U10 sont des actions ordinaires cotées au compartiment C d'EURONEXT PARIS - Code ISIN : FR0000079147

• Prix maximum unitaire d'achat : 20 €

• Durée du programme d'achat : 18 mois
(à dater de l'AGM du 19 mai 2011, soit au plus tard jusqu'au 19 novembre 2012)

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans ce descriptif sera portée le plus tôt possible à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 18 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 200 000 € réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, dans le cadre de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Comptes consolidés annuels

31 décembre 2010

1.	Bilan consolidé	64
2.	Compte de résultat consolidé et état du résultat global	65
2.1.	Résultat consolidé	65
2.2.	Etat du résultat global	65
3.	Tableau de flux de trésorerie consolidé	66
4.	Variation des capitaux propres consolidés	67
5.	Annexe aux comptes consolidés	68
5.1.	Règles et méthodes comptables	68
5.2.	Présentation des postes de bilan	74
5.2.1.	Ecarts d'acquisition	74
5.2.2.	Immobilisations incorporelles	74
5.2.3.	Immobilisations corporelles	74
5.2.4.	Immobilisations financières	75
5.2.5.	Stocks	75
5.2.6.	Créances courantes	76
5.2.7.	Disponibilités	76
5.2.8.	Plans d'options de souscription d'actions	76
5.2.9.	Information sur le capital	76
5.2.10.	Provisions	77
5.2.11.	Endettement financier net	77
5.2.12.	Dettes courantes	79
5.2.13.	Instruments financiers	79
5.3.	Présentation des postes du compte de résultat	80
5.3.1.	Chiffre d'affaires	80
5.3.2.	Charges de personnel et effectifs	80
5.3.3.	Autres produits et charges d'exploitation	80
5.3.4.	Dotations nettes aux amortissements et provisions	81
5.3.5.	Autres produits et charges opérationnels non courants	81
5.3.6.	Charges et produits financiers	81
5.3.7.	Impôt sur les bénéfices	81
5.3.8.	Bénéfice par action	81
5.4.	Information sectorielle	81
5.5.	Compte de résultat pro forma	82
5.6.	Engagements hors bilan	82
5.6.1.	Nantissements, hypothèses, sûretés réelles	82
5.6.2.	Avals, cautions et garanties	83
5.6.3.	Autres engagements	83
5.6.4.	Engagements reçus et engagements réciproques	83
5.7.	Parties liées	83
5.7.1.	Entreprises liées	83
5.7.2.	Rémunérations des dirigeants	84
5.8.	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	84
5.9.	Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe	84

1. Bilan consolidé

ACTIF		2010			2009
k€	Note	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
Ecarts d'acquisition	5.2.1	46 475	1 020	45 454	44 020
Autres immobilisations incorporelles	5.2.2	2 920	2 407	513	457
Immobilisations corporelles	5.2.3	15 504	6 737	8 768	9 128
Immobilisations financières	5.2.4	1 006	17	989	2 463
Impôts différés actifs	5.3.7	165		165	321
Total des actifs non courants		66 070	10 181	55 889	56 389
Stocks	5.2.5	37 405	635	36 771	30 587
Clients	5.2.6	33 951	780	33 172	28 602
Impôts courants	5.2.6	497		497	36
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.6	10 624	4 483	6 141	3 966
Disponibilités et quasi-disponibilités	5.2.7	14 910		14 910	13 077
Total des actifs courants		97 388	5 897	91 490	76 267
TOTAL		163 458	16 079	147 380	132 656
PASSIF		2010			2009
k€	Note				
Capital				18 673	18 673
Prime d'émission et d'apport				12 807	12 807
Titres d'autocontrôle				-126	-61
Emprunt obligataire - composante capitaux propres				1 375	1 375
Réserves et résultat				25 943	14 016
Capitaux propres - Part du Groupe				58 672	46 810
Intérêts minoritaires				5 283	5 263
Total des capitaux propres				63 955	52 073
Dettes financières à long terme	5.2.11			34 943	43 676
Provisions non courantes	5.2.10			488	387
Impôts différés passifs	5.3.7			691	521
Total des passifs non courants				36 122	44 584
Part à moins d'un an des dettes financières à long terme	5.2.11			4 578	896
Dettes financières à court terme	5.2.11			14 419	8 964
Provisions courantes	5.2.10			196	518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.2.12			16 863	14 313
Dettes d'impôt sur les sociétés	5.2.12			3 120	49
Autres passifs courants	5.2.12			8 127	11 259
Total des passifs courants				47 303	35 999
TOTAL				147 380	132 656

2. Compte de résultat consolidé et état du résultat global

2.1. Résultat consolidé

Compte de résultat consolidé - k€	Note	2010	2009	2009 hors C3M
Chiffres d'affaires	5.3.1	187 110	174 617	173 823
Escomptes accordés		-1 170	-1 159	-1 159
Produits des activités ordinaires		185 940	173 458	172 664
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance		-125 173	-118 433	-115 481
Charges de personnel	5.3.2	-18 443	-17 594	-17 285
Autres produits et charges d'exploitation	5.3.3	-23 959	-23 181	-22 553
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 757	-1 685	-1 685
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions		16 607	12 566	15 660
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.4	-1 151	1 332	-707
Résultat opérationnel courant		15 456	13 898	14 953
Impact de la filiale C3M	5.3.5	258	-9 485	
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.3.5	490	609	-33
Résultat opérationnel		16 204	5 021	14 920
Produits financiers		172	430	430
Charges financières		-2 066	-2 797	-2 713
Charges financières nettes	5.3.6	-1 894	-2 367	-2 283
Impôts sur les bénéfices	5.3.7	-4 450	-2 465	-3 994
Résultat net consolidé		9 860	188	8 643
Attribuable aux :				
Actionnaires du Groupe U10		8 924	-1 139	7 316
Intérêts minoritaires		936	1 327	1 327
Résultat par action	5.2.6	0,48	-0,06	0,39
Résultat net dilué par action	5.2.6	0,42	-0,06	0,34

2.2. État du résultat global

Etat du résultat global - k€	2010	2009	2009 hors C3M
Résultat net consolidé (report)	9 860	188	8 643
Réserves de conversion	1 465	-452	-452
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts*	935	-1 165	-1 165
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 399	-1 617	-1 617
Dont part du groupe	2 363	-1 584	-1 584
Dont part revenant aux minoritaires	37	-32	-32
Résultat global	12 259	-1 429	7 026
Dont part du groupe	11 287	-2 723	5 731
Dont part revenant aux minoritaires	972	1 295	1 295
* dont effet d'impôts :	-467	582	582
* dont repris en résultat consolidé, net d'impôt	-97	542	542

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2010	2009
Résultat net de l'ensemble consolidé ⁽¹⁾		9 861	188
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		569	5 440
Dotations aux amortissements	5.2.2/5.2.3	1 612	1 541
Variation de provisions pour risques et charges	5.2.10	-231	-1 493
Variation des impôts différés	5.3.7	-142	444
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		34	4 848
Produit sur rachat d'obligations		-802	
Divers		99	99
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		10 430	5 628
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-7 422	20 078
Stocks	5.2.5	-6 361	5 682
Clients et comptes rattachés	5.2.6	-4 124	10 308
Fournisseurs	5.2.12	2 112	1 083
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.6/5.2.12	951	3 005
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 008	25 707
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.2	-431	-336
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.3	-917	-652
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.4	-305	-1 863
Cessions d'immobilisations	5.2.2 à 5.2.4	1 893	562
Encaissements sur cessions (décaissements sur acquisitions) de titres de participation consolidés	5.1 et 5.2.12	-1 991	-565
Incidence des variations de périmètre	5.1	21	1 801
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-1 730	-1 053
Dividendes versés hors Groupe	4	-560	-489
Titres d'autocontrôle	4	-66	17
Rachat d'obligations		-2 098	-18
Souscription d'emprunts	5.2.11	2 239	65
Avances de trésorerie reçues (remboursées)	5.2.11	-285	2 697
Remboursement d'emprunts	5.2.11	-4 468	-3 606
Variation des intérêts courus	5.2.11	-29	-40
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-5 266	-1 373
Incidence des variations de change		54	73
Variation de trésorerie		-3 934	23 354
Trésorerie d'ouverture	5.1.12	6 927	-16 427
Trésorerie de clôture	5.1.12	2 993	6 927

(1) avec intégration du résultat part des minoritaires

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants.

4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	OBSAR	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
							Juste valeur des instruments financiers	Ecarts de conversion			
Capitaux propres consolidés au 31/12/2008	18 632 399	18 673	17 540	13 593	-78	1 375	-498	-1 135	49 470	4 783	54 253
Résultat de l'exercice				-1 139					-1 139	1 327	188
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							-1 165	-419	-1 584	-32	188
Total des profits et pertes comptabilisés en 2009				-1 139			-1 165	-419	-2 723	1 295	-1 428
Titres d'autocontrôle	-23 423			22	17				39		39
Distribution de dividendes des sociétés intégrées										-489	-489
Affectation du résultat de l'exercice précédent			-4 733	4 733							
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises				24					24	-326	-302
Capitaux propres consolidés au 31/12/2009	18 608 976	18 673	12 807	17 233	-61	1 375	-1 663	-1 554	46 810	5 263	52 073
Résultat de l'exercice				9 536					9 536	324	9 860
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							931	1 428	2 359	39	9 860
Total des profits et pertes comptabilisés en 2010				9 536			931	1 428	11 895	363	12 258
Titres d'autocontrôle	30 000			32	-66				-34		-34
Distribution de dividendes des sociétés intégrées										-524	-524
Affectation du résultat de l'exercice précédent											
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises										181	181
Capitaux propres consolidés au 31/12/2010	18 638 976	18 673	12 807	26 801	-127	1 375	-732	-126	58 671	5 283	63 954

(1) après élimination des titres d'autocontrôle, soit 23,423 au 31/12/2009 et 30,000 au 31/12/2010

Aucun dividende n'a été versé en 2010, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (cf. § 5.8).

Les réserves distribuables de la société U10 s'élèvent à 13.275 K€.

5. Annexe aux comptes consolidés

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 30 mars 2011 par le Conseil d'Administration. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. L'assemblée générale dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui sont présentés.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes consolidés annuels couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de la renégociation du contrat OBSAR, les propriétaires des obligations se sont réunis en assemblée générale le 30 juillet 2010 et ont voté à la majorité qualifiée requise les résolutions portant sur :

- le rééchelonnement du remboursement en 7 annuités sous forme d'un premier remboursement de 10% en décembre 2010, un deuxième de 10% à l'échéance initiale de mars 2011, suivi de 5 remboursements annuels de 16% chacun de mars 2012 à mars 2016,
- l'augmentation du taux nominal d'intérêt applicable, porté à EURIBOR 3 mois + 1,5 % l'an, pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1er mars 2016,
- la modification du seuil de contrôle de U10 par la FINANCIERE DES DOCKS, ramené de 50,1% à 33,34%,
- le plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires.

Le premier remboursement a eu lieu le 1^{er} décembre 2010.

Le Groupe U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le groupe SMERWICK, qui a été portée à 72,7% au 31 mars 2011. Les achats successifs de 3% en 2009, 9% en 2010 et enfin 3% en 2011 avaient été intégralement comptabilisés sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable pris par le Groupe à acquérir ces titres.

■ 5.1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2010, et notamment IFRS 3 révisée « regroupements

d'entreprises », IAS 27 révisée « états financiers consolidés et individuels » sont d'application prospective et peuvent générer des différences importantes sur le traitement des variations de périmètre par rapport aux règles applicables antérieurement. Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au 31 décembre 2010. Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2010, et notamment la norme « améliorations 2009 », ne concernent pas le Groupe, ou présentent un impact non significatif.

Le Groupe n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations par anticipation et n'anticipe pas, à ce jour, d'incidence matérielle sur les comptes consolidés.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives concernent notamment l'évaluation des dépréciations d'actifs, des provisions et des engagements de retraite.

La crise économique et financière a accru les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à IAS 10.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le Groupe est constitué de 15 sociétés. Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création. La société PROMOSTAR, dans laquelle U10 a acquis une participation de 50% courant mai 2006 pour un montant de 17 K€, n'est pas consolidée en raison de sa taille non significative et de son absence d'activité en 2010.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Révisée.

Mouvements de périmètre :

Le Groupe U10 a poursuivi le renforcement de sa participation dans le groupe SMERWICK décidé en 2009 et a acquis 9% supplémentaires au cours de l'exercice. Sa participation a ainsi été portée à 69,7% et atteindra 72,7% d'ici à fin mars 2011.

La société LONGGANG LTD, créée en juin 2010 est une filiale de SMERWICK GROUP LTD. C'est une société de droit chinois qui réalise des prestations de services pour ses clients exportateurs.

La société SENTEUR & BEAUTE, société industrielle fabriquant des produits de senteurs et cosmétiques, dont le Groupe détenait 40%, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans U10 au 30 décembre 2010, après le rachat par U10 des actions détenues par l'actionnaire principal et la cession de son fonds de commerce. Ces opérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, U10 a cédé en décembre 2010 la société U10 INTERNATIONAL, dont l'activité ne correspondait pas au métier d'U10. Le résultat de l'exercice de U10 INTERNATIONAL a été intégré

aux comptes du Groupe jusqu'au 31 décembre 2010. L'impact de la cession n'est pas significatif sur les comptes du Groupe.

Pour mémoire, le Groupe a cédé en 2009 la société C3M, détenue à 100%, à son fondateur et administrateur Carlos MARTINEZ RIBERA. Le résultat de la filiale a été consolidé jusqu'à fin mai 2009. L'impact de la cession de C3M sur les comptes est indiqué sur une ligne distincte du compte de résultat 2009. De plus, par souci de comparabilité, le compte de résultat 2009 hors C3M et hors charges liées à sa cession est présenté en point 2 « Compte de résultat consolidé et état du résultat global ».

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	Date de clôture	% de détention	Méthode de consolidation	Activité
Services Centraux	U10	Création le 4 mai 1994	31 déc	-	IG	Société mère
	LOG10	Création le 1 ^{er} août 2005	31 déc	100%	IG	Société de services spécialisée en logistique
Déco Textile	L3C	Création le 12 décembre 2003	31 déc	100%	IG	Société commerciale spécialisée dans les articles textiles de décoration intérieure : rideaux, voilages, coussins, linge de lit et linge de bain, nappages PVC et revêtements adhésifs plastiques
	FRED OLIVIER	1 ^{er} jan 2002	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
Articles de Mode	UTEX	Création le 2 mai 2006	31 déc	60%	IG	Société porteuse des titres Dutexdor, sans activité commerciale
	DUTEXDOR	1 ^{er} avril 2006	31 déc	60%	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée française
Déco Accessoires	B10	1 ^{er} octobre 2003	31 déc	99,84%	IG	Société holding de CODICO, COD'EVENTS et ID WORLD
	CODICO	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans les gammes permanentes d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par B10 de cette activité
	COD'EVENTS	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans les gammes événementielles d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par B10 de cette activité
	ID WORLD	24 juin 2005	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans la création et la commercialisation d'articles de loisirs créatifs et éducatifs
	S&B (ex.SENTEUR & BEAUTE) ⁽¹⁾	1 ^{er} janvier 2003	31 déc	100,00%	IG	Société industrielle fabriquant des produits de senteurs et cosmétiques
Trading	SMERWICK GROUP ⁽²⁾	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Holding de droit Hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Chine
	LONGFIELD LIMITED ⁽²⁾	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine Populaire
	SMERWICK LIMITED ⁽²⁾	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais qui réalise le négoce en provenance d'autres pays de la zone Asie
	TIEN SHAN SHAOXING LIMITED ⁽²⁾	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais
	LONGGANG LIMITED ⁽²⁾	3 juin 2010	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	TRADE CITY (ex. U10 INTERNATIONAL) ⁽³⁾	31 décembre 2008	31 déc	100,00%	IG	Société commerciale de droit français, spécialisée dans le négoce international

(1) S&B a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans U10 en date du 30 décembre 2010

(2) Augmentation de la participation dans Smerwick Group au 4^{ème} trimestre 2009 (+15%)

(3) Cédée en décembre 2010

Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros, pour le bilan (hors capitaux propres), au taux de clôture de la période, pour le compte de résultat, au taux de change moyen de la période et pour les autres composantes des capitaux propres au cours historique. Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont inscrits dans une rubrique distincte des capitaux propres (« réserve de conversion ») ; les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte dans les « autres éléments du résultat global ».

Les écarts de conversion sont constatés en résultat consolidé en cas de perte de contrôle de la filiale.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période, la variation étant enregistrée en capitaux propres.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,32681	1,3362	1,39327	1,4406

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période, en résultat opérationnel courant ou résultat financier selon la nature de la créance ou de la dette. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat opérationnel courant.

Écarts d'acquisition

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition avait été figée au 1er janvier 2004.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise est appliquée de manière prospective, pour les prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est

finalisée sous un délai de un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants ». Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation annuels sont réalisés pour les actifs non amortis (essentiellement les goodwill), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur. Les tests sont réalisés au niveau des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT). La mise en œuvre de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle n'a pas conduit à modifier le périmètre des UGT.

Les tests de dépréciation sont effectués selon la méthode de la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les projections de flux de trésorerie, réalisées sur une période de cinq ans, et utilisées pour les tests de dépréciation sont fondées sur des estimations basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché. Le taux de croissance retenu en 2009 et 2010 pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les estimations est de 2% en 2009 et 1,5% en 2010. Les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 11,4% au 31 décembre 2010 contre 11,2% au 31 décembre 2009. Le taux d'actualisation intègre différents paramètres (taux des OAT, prime de risques marché, bêta sectoriel,...).

Des tests de sensibilité (variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini) sont effectués à chaque réalisation de tests de dépréciation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Construction d'exploitation : 5 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 30 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

L'application de la norme IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunts n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Les contrats de crédit bail ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 K€. A ce titre, seuls les terrains et les bâtiments de L3C et U10 ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Créances clients

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque les droits attachés à ces créances sont définitivement transférés. Les sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance crédit auprès de la SFAC. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs. Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements à court terme, libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur ; en pratique, ils sont composés essentiellement de SICAV monétaires euro. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture.

Les comptes courants bancaires et valeurs mobilières de placement bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition par le Groupe jusqu'à leur date de cession. Les plus ou moins-values constatées lors de leur cession sont comptabilisées directement en capitaux propres, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Instruments dérivés

• Risque de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international. L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

– Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;

– Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en « autres éléments du résultat global ». La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en « autres éléments du résultat global » sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts (cf. § 5.6.3).

• Risque de taux (cf. § 5.2.11)

L'endettement financier net est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Cependant :

– Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 1^{er} mars 2011 ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe passant de EURIBOR 3 mois +1% à un taux de 2,41% +1% sur un montant partiel de 10 m€.

– Les échéances d'intérêts courant à partir du 1^{er} mars 2011 ont fait l'objet d'une couverture de taux de type COLLAR sur une partie du solde de l'emprunt.

• OBSAR (Obligations avec bons de souscription d'actions remboursables)

Ces instruments financiers sont des titres hybrides constitués d'une part d'une composante dette, et d'autre part d'une composante capitaux propres :

– La composante dette est liée à l'obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre au porteur des liquidités. Cette composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti au taux effectif (intégrant les frais d'émission) défini par la norme IAS 39, consistant à actualiser l'ensemble des flux liés à l'OBSAR à un taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique sans composante capitaux propres mais dont les autres caractéristiques sont identiques. La charge d'intérêt est constatée en coût de l'endettement financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

– La composante « capitaux propres » correspond à un instrument de capitaux propres (les BSAR), qui donne au porteur l'option d'accéder au capital de la Société. Cette composante « capitaux propres » est déterminée par différence entre le prix net d'émission de l'emprunt et la composante dette actualisée calculée comme indiqué précédemment. Elle est constatée dans un compte de réserves spécifique et transférée dans un compte de réserves consolidées normales lors de la levée effective des actions liées à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA).

– Les BSAR sont, depuis l'émission de l'emprunt, détachés des obligations et cotés séparément.

– Cet emprunt obligataire fait l'objet de covenants financiers ; en cas de non respect de ces covenants, la dette est reclassée en court

terme, conformément à IAS 1.

– Un impôt différé passif est constaté sur la composante « capitaux propres ». Il a été constaté en réserves à l'émission de l'emprunt et repris chaque année en résultat suite au retraitement de la charge d'intérêts nette et des produits constatés d'avance enregistrés dans les comptes individuels.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19, Avantages du personnel.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sont reconnus immédiatement en résultat. Il n'existe pas de coût des services passés différés. La loi portant réforme des retraites de 2010 a été analysée comme une modification d'hypothèses actuarielles, la principale mesure portant sur l'âge de départ en retraite.

En 2009 et 2010, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2010		2009	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	4,2%	2,37%	4,5%	2,5%
Taux de croissance des salaires	2,0%	2,07%	2,0%	2,0%

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des différentes références sur le marché.

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Autres provisions

Dans le respect des règles comptables et notamment la norme IAS 37, des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Instruments financiers - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

• Les cinq catégories sont les suivantes :

1 - Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés.

2 - Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.

3 - Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, «au coût» ou «au coût amorti».

– Les actifs et passifs comptabilisés «au coût» concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.

– Les actifs et passifs comptabilisés «au coût amorti» concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

4 - Actifs disponibles à la vente : aucun actif de ce type n'est comptabilisé dans les comptes du Groupe

5 - Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur (cf. Instruments dérivés ci-dessus)

• Facteurs de risques des actifs et passifs financiers

Les risques de taux et risques de change sont décrits ci-dessus au paragraphe « Instruments dérivés ».

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose :

- d'autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 23 897 k€ utilisées à hauteur de 5 378 k€,

- de contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD/EVENTS et CODICO et de contrats d'affacturage (Invoice Discounting Corporate avec GE CAPITAL FACTOR (ex-RBS FACTOR)) sur les sociétés L3C, CODICO et COD/EVENTS. Conformément aux normes IFRS, les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 11 300 k€ en 2010 contre 10 188 k€ au 31 décembre 2009.

Impôts différés

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les impôts différés résultant de ces différences temporaires ne sont pris en compte que si leur réalisation est probable.

En date du 14 janvier 2010, le Conseil National de la Comptabilité a publié un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) introduite en France par la Loi de Finances 2010 du 31 décembre 2009 réformant la Taxe Professionnelle. Le communiqué précise que la CET inclut une composante assise sur la valeur ajoutée (la CVAE) et que le manque de précision de la norme IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier d'impôt sur le résultat ou de charge d'exploitation. La CVAE a été analysée par le Groupe comme un élément du résultat opérationnel.

Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période.

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

La structure juridique du Groupe ayant évolué au cours de ces dernières années, par l'acquisition de nouvelles sociétés mais également par la réalisation de restructurations juridiques (filialisations et fusions), un découpage de l'activité du Groupe par pôles d'activité a été retenu. Les données clés des filiales, regroupées par pôles d'activité, sont présentées en note 5.4.

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments dilutifs donnant un accès différé au capital (BSAR).

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

■ 5.2. Présentation des postes de bilan

5.2.1. Ecarts d'acquisition

UGT - k€	Valeur brute	2010 Dépréciation cumulée	Valeur nette	2009 Valeur nette
Déco textile	946		946	946
Déco Accessoires	19 568		19 568	19 599
Articles de Mode	7 115		7 115	7 115
Trading	17 825		17 825	16 361
Total	45 454	-	45 454	44 020

k€	2010	2009
Solde en début d'exercice	44 020	47 076
Cession fonds de commerce S&B / Cession C3M	-27	-5 759
Acquisition complémentaire SMERWICK		3 047
Variation de l'écart de conversion	1 280	-341
Autres	181	-3
Solde en fin d'exercice	45 454	44 020

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation en 2009 et 2010.

Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

5.2.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2010 Amortissements cumulés	Valeur nette	2009 Valeur nette
Matrices - Dessins	697	467	231	149
Logiciels, brevets, licences, marques	2 074	1 902	172	180
Autres immobilisations incorporelles	149	38	111	127
Total	2 920	2 407	513	457

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (montants nets)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Clôture (montants nets)
Matrices - Dessins	149	246		-165	231
Logiciels, brevets, licences, marques	180	159		-166	172
Autres immobilisations incorporelles	127	26		-43	111
Total	457	431		-374	513

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.3. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	2010 Amortissements cumulés	Valeur nette	2009 Valeur nette
Terrains	376		376	376
Constructions	7 321	1 795	5 526	5 838
Installations techniques, matériel et outillage	426	315	111	171
Agencements	5 134	3 147	1 987	2 215
Matériel de transport	403	195	207	145
Matériel et mobilier de bureau	1 697	1 284	414	385
Immobilisations en cours	147		147	
Total	15 504	6 737	8 768	9 128

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et les bâtiments de U10 et de L3C pour une valeur brute de 6 650 K€ et un amortissement cumulé de 1 093 K€.

L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +106 K€, après prise en compte de l'impôt différé.

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (montants nets)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Ecart de conversion	Clôture (montants nets)
Terrains	376					376
Constructions	5 838	11	-1	-322		5 526
Installations techniques, matériel et outillage	171	12	-14	-58		111
Agencements	2 215	351	-33	-553	8	1 987
Matériel de transport	145	125	-1	-61		207
Matériel et mobilier de bureau	385	271	-5	-244	7	414
Immobilisations en cours	1	147				148
Total	9 129	917	-54	-1 238	15	8 769

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.4. Immobilisations financières

k€	Ouverture	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Variation de l'écart de conversion	Clôture
Titres de participations non consolidés					
<i>Valeur brute</i>	17				17
<i>Dépréciation</i>	-17				-17
<i>Valeur nette</i>	-				-
Prêts au personnel	10	13	-17		6
Dépôts et cautionnements versés	725	162	-261	2	628
Autres immobilisations financières	1 727	131	-1 576	73	356
Total	2 463	305	-1 853	75	989

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux.

Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figuraient en 2009 des dépôts bancaires bloqués et des valeurs mobilières de placement nanties pour un montant de 1 616 k€. Au 31 décembre 2010, le montant des dépôts donnés en garantie s'élève 262 k€.

5.2.5. Stocks

k€	2010			2009		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	232		232	388	-71	317
Produits intermédiaires et finis				72	-39	33
Marchandises	37 173	-635	36 539	31 242	-1 005	30 237
Total	37 405	-635	36 771	31 701	-1 115	30 586

k€	Dépréciation Ouverture	Dotations	Reprises	Dépréciation Clôture
Matières premières et autres approvisionnements	71		-71	
Produits intermédiaires et finis	39		-39	
Marchandises	1 004	57	-427	635
Total	1 115	57	-537	635

Au 31 décembre 2010, 78% des stocks ont été acquis il y a moins de 6 mois ; seuls 14% des stocks en valeur ont plus d'un an.

5.2.6. Créances courantes

k€	Valeur brute	2010 Dépréciation	Valeur nette	2009 Valeur nette
Clients	33 951	-780	33 171	28 601
Impôts courants	497		497	36
Autres créances fiscales	1 621		1 621	1 401
Créances sociales	21		21	28
Comptes courants débiteurs	24	-19	5	8
Débiteurs divers	4 663	-4 465	198	311
Instruments financiers dérivés	905		905	
Avances et acomptes	1 932		1 932	964
Charges constatées d'avance	1 458		1 458	1 255
Sous-total autres créances et CCA	10 624	-4 483	6 141	3 966
Total	45 072	-5 263	39 809	32 603

L'échéance des créances courantes est inférieure à un an.

Conformément aux normes IFRS, les créances données au factor sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 11 300 k€ en 2010 contre 10 188 k€ au 31 décembre 2009.

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des assurances crédit. 96% des créances clients sont non échues ou échues depuis moins de 3 mois. Les créances échues depuis plus d'un an représentent 3,2% du poste clients.

Les impôts courants correspondent aux créances d'impôt société nées de l'intégration fiscale. Les autres créances fiscales sont constituées de TVA déductible ou à récupérer pour 1 547 k€.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel de créances liées à la cession de la société C3M, pour un montant de 4 402 k€, totalement dépréciées.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation.

5.2.7. Disponibilités

k€	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	2 778	2 727
Banques, comptes courants débiteurs	12 132	10 349
Total	14 910	13 077

Les valeurs mobilières de placement sont des SICAV monétaires Euro, liquides et soumises à un risque négligeable de perte de valeur.

5.2.8. Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder au profit des salariés de la Société ou de certains d'entre eux, à l'attribution d'actions gratuites de la Société dans la limite de 3% du capital social au jour de la distribution. Cette autorisation a été donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois. A ce jour, aucune action n'a été attribuée.

5.2.9. Information sur le capital

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

La valeur nominale des actions est de 1€.

Evolution du capital au cours de l'exercice :

en €	2009	Augmentation	Diminution	2010
Nombre d'actions composant le capital social*	18 673 399			18 673 399
Instruments dilutifs du capital :				
Options de souscription BSAR	2 749 703			2 749 703
Nombre total d'actions potentielles	21 423 102	0	0	21 423 102
*Dont actions propres	23 423	6 577		30 000

Les BSAR sont exerçables jusqu'en mars 2013.

5.2.10. Provisions

k€	Valeur en début d'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Valeur en fin d'exercice
Litiges Prud'homaux	302	23	-1	-301		23
Litiges commerciaux	58	17	-60			15
Avantages postérieurs à l'emploi	387	146	-48	-7	11	488
Divers	158					158
Total	905	186	-109	-308	11	684

Les avantages postérieurs à l'emploi envers le personnel du Groupe correspondent aux indemnités pour départs en retraite et sont classés en provisions non courantes. La reprise de provision constatée sur l'exercice est liée au départ de personnels.

Les autres provisions concernent, pour l'essentiel, des risques commerciaux et des litiges prud'homaux.

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2010.

5.2.11. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 39 029 k€ au 31 décembre 2010, dont 32 010 k€ au titre de l'emprunt obligataire. Il est, pour l'essentiel, souscrit à taux variable. La part de l'endettement à taux fixe s'élève à 5 377 k€ (dont 5 112 k€ au titre du retraitement de crédit bail). Les taux variables applicables sont compris entre Euribor 3 mois et Euribor 6 mois plus une marge.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

- **OBSAR (Obligations avec bons de souscription d'actions remboursables)**
Début 2006, le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39 875 k€, correspondant à 2 750 000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €. Le montant réévalué de la composante dette s'élève à 32 010 k€ au 31 décembre 2010. La composante capitaux propres, représentative de la valeur des BSAR, s'élève quant à elle à 1 375 k€. Un impôt différé passif initial de 458 k€ a été constaté en contrepartie de cette inscription en capitaux propres.

Le Groupe a racheté sur le marché 207 159 obligations au cours de l'exercice 2010, qui ont fait l'objet d'une annulation par le Conseil d'Administration. Après cette annulation, 2 541 534 obligations restaient en circulation. Conformément aux normes IFRS, la dette OBSAR correspondant aux obligations acquises par U10 a été annulée

en 2010, générant un produit de 802 k€ avant impôt (cf § 5.3.5).

Réunis en Assemblée Générale le 30 juillet 2010 sur convocation du Conseil d'Administration, les propriétaires des obligations OBSAR ont voté à la majorité qualifiée requise les résolutions qui leur ont été proposées portant sur :

- le rééchelonnement du remboursement en 7 annuités sous forme d'un premier remboursement de 10% en décembre 2010, un deuxième de 10% à l'échéance initiale de mars 2011, suivi de 5 remboursements annuels de 16% chacun de mars 2012 à mars 2016,
- l'augmentation du taux nominal d'intérêt applicable, porté à EURIBOR 3 mois + 1,5 % l'an, pour la période du 1er décembre 2010 au 1er mars 2016,
- la modification du seuil de contrôle d'U10 par la Financière des Docks, ramené de 50,1% à 33,34%,
- le plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires.

Conformément à ces résolutions, 254 153 obligations ont été remboursées le 1^{er} décembre 2010. Après cette opération, il reste en circulation 2 287 381 obligations à la fin de l'exercice 2010.

- **Autres emprunts**

Le Groupe a souscrit de nouveaux emprunts à moyen terme au cours de l'exercice, utilisés pour un montant de 2 239 k€ afin de financer des matériels et mobiliers ainsi que les rachats d'obligations.

- **Disponibilités nettes (trésorerie nette)**

Les disponibilités nettes (ou trésorerie nette) sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date de souscription. Les comptes bancaires créditeurs intègrent les créances clients cédées non échues pour un montant de 6 537 k€ au 31 décembre 2010 (2 323 k€ au 31 décembre 2009) reclassées au bilan conformément aux normes IFRS.

Éléments financiers 2010

Comptes consolidés

- Evolution de l'endettement financier et ventilation par nature :

Endettement financier net k€	Valeur en début d'exercice	Autres mouvements	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde en fin d'exercice
Emprunt obligataire	38 391		77	-6 458		32 010
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	622		2 239	-462		2 398
Crédit- bail	5 559			-447		5 112
Dettes financières à plus de 2 ans à l'origine	44 572		2 316	-7 368		39 521
Autres dettes	2 697			-285		2 413
Intérêts courus sur emprunts	117			-29		89
Banques, lignes court terme	6 150	-21	5 527		262	11 917
Autres dettes financières	8 964	-21	5 527	-313	262	14 419
Total des dettes financières	53 537	-21	7 843	-7 681	262	53 939
Valeurs mobilières	2 727		810	-760		2 778
Disponibilités	10 349		1 634		149	12 132
Disponibilités	13 077		2 444	-760	149	14 910
Endettement financier net	40 460	-21	5 399	-6 921	112	39 029

L'endettement financier net consolidé représente 61% des fonds propres contre 78% à fin 2009.

La ligne « autres dettes » concerne un compte courant créditeur avec la holding FINANCIERE DES DOCKS.

- Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux :

Endettement financier net k€	Solde en fin d'exercice	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	32 010	3 545	22 772	5 693		32 010
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	2 398	563	1 835		265	2 139
Crédit- bail	5 112	469	2 051	2 591	5 112	
Dettes financières à plus de 2 ans à l'origine	39 521	4 578	26 659	8 284	5 377	34 149
Autres dettes	2 413		2 413			
Intérêts courus sur emprunts	89		89			
Banques, lignes court terme	11 917		11 917			
Autres dettes financières	14 419		14 419			
Total des dettes financières	53 939	18 996	26 659	8 284		
Valeurs mobilières	2 778		2 778			
Disponibilités	12 132		12 132			
Disponibilités	14 910		14 910			
Endettement financier net	39 029	4 086	26 659	8 284		

Les flux à payer globaux (capital et intérêts des emprunts à taux fixe) hors retraitement de la composante capitaux propres de l'emprunt obligataire s'élevaient à 38 459 K€ (dont 4 266 K€ à moins d'un an, 25 583 K€ entre un et cinq ans et 8 610 K€ à plus de cinq ans).

- Evolution de la trésorerie nette et ventilation par nature :

Trésorerie nette k€	Valeur en début d'exercice	Autres mouvements	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde en fin d'exercice
Valeurs mobilières	2 727		810	-760		2 778
Disponibilités	10 349		1 634		149	12 132
Banques, lignes court terme	-6 150	21	-5 527		-262	-11 917
Trésorerie nette	6 927	21	-3 083	-760	-112	2 993

- Covenants

L'emprunt obligataire contient des clauses portant sur les covenants à respecter : notamment détention des titres U10, et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement.

Un autre emprunt souscrit au cours de l'exercice contient les mêmes ratios à respecter.

Au 31 décembre 2010, ces ratios sont calculés sur la base des comptes consolidés, à l'exception de la capacité d'autofinancement, calculée sur la base des comptes pro forma, conformément au paragraphe 4.1.8.4 de la note OBSAR (le résultat de l'année d'U10 INTERNATIONAL n'a ainsi pas été retenu).

Le Groupe respectant les covenants, les emprunts ont été ventilés en dettes courantes et non courantes, conformément à leur échéancier initial.

Covenants des emprunts :

	31 décembre 2010	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net / situation nette	< 1,3	0,61
Endettement financier net / capacité d'autofinancement ⁽¹⁾	< 4	3,68

(1) calculée à partir des comptes hors U10 INTERNATIONAL

5.2.12. Dettes courantes

k€	2010	2009
Fournisseurs	16 863	14 313
Impôt sur les sociétés	3 120	49
Autres dettes fiscales	1 876	1 927
Dettes sociales	2 287	2 179
Dettes sur immobilisations	784	2 985
Avances et acomptes reçus	517	572
Dettes diverses	2 664	3 099
Instruments financiers dérivés		498
Autres passifs courants	8 127	11 259
Total	28 110	25 621

Les autres dettes fiscales sont constituées pour 1 046 k€ de TVA à payer.

Les dettes sur immobilisations correspondent à la dette sur achat de titres SMERWICK à échéance au 31 mars 2011.

Les dettes diverses sont constituées par des avoirs à établir représentant 2 523 k€, au titre de remises de fin d'année.

5.2.13. Instruments financiers

Rubriques du bilan 2010 en k€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	D		
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	B		
Autres actifs financiers non courants	D	989	989
Clients et comptes rattachés	D	33 172	33 172
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	4 275	4 275
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	14 910	14 910
Instruments financiers dérivés	B-F	905	905
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	42 022	42 022
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	748	748
Concours bancaires courants	D	11 917	11 917
Fournisseurs et comptes rattachés	D	16 863	16 863
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	10 499	10 499
Instruments financiers dérivés	B-F		

A – Actifs disponibles à la vente : aucun instrument financier ne répond à cette définition

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

E – Actifs détenus jusqu'à l'échéance : aucun instrument financier ne répond à cette définition

F – Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Les instruments financiers sont classés en 3 catégories de méthodes de détermination de la juste valeur, conformément à l'amendement d'IFRS 7 :

- Niveau 1 (prix cotés sur un marché actif et assimilés) : valeurs mobilières de placement.
- Niveau 2 (des données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit

directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) : instruments dérivés de couverture. Les justes valeurs à la date de clôture sont communiquées par les établissements financiers.

- Niveau 3 (données relatives aux instruments financiers non basés sur des données observables de marché) : néant.

Les instruments financiers dérivés concernent deux types d'instruments :

1/ Les dérivés de change sont des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie. Ces contrats ne font pas apparaître de part inefficace sur le résultat.
2/ Les opérations de garantie souscrites au titre de l'emprunt obligataire sont des instruments de couverture de flux de trésorerie qui ne font pas apparaître de part inefficace (notionnel proche du principal de l'OBSAR, taux d'intérêts de l'OBSAR et de la couverture basés sur l'EURIBOR 3 mois).

La part efficace des couvertures a été enregistrée en « autres éléments du résultat global » pour 904 k€ sur l'exercice. Le montant cumulé figure dans le tableau de variation des capitaux propres.

■ 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

5.3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires France/Export se décompose de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe (en k€)	2010		2009	
France	148 324	79%	143 642	82%
Union Européenne	11 334	6%	12 163	7%
Hors Union Européenne	27 452	15%	18 812	11%
Total	187 110		174 617	

Un seul client externe représente plus de 10% des ventes nettes du Groupe (11,3%).

5.3.2 Charges de personnel et effectifs

k€	2010	2009
Salaires et traitements	13 536	12 999
Charges sociales	4 907	4 595
Total	18 443	17 594

Aucune charge liée aux stocks options n'a été comptabilisée en 2009 et 2010.

Effectif en fin de période	2010	2009
Cadres	78	76
Agents de maîtrise	53	37
Employés	277	281
Total	408	394

Effectif en fin de période	2010	2009
Marketing / Communication	28	22
Achats	35	32
Commercial	93	85
Logistique	186	187
Administration / Finances	53	56
Informatique	13	12
Total	408	394

Effectif moyen de l'exercice	2010	2009
Cadres	80	78
Agents de maîtrise	135	154
Employés	182	189
Total	397	421

Effectif moyen de l'exercice	2010	2009
Marketing / Communication	23	19
Achats	35	33
Commercial	89	87
Logistique	185	207
Administration / Finances	53	63
Informatique	13	12
Total	397	421

Les effectifs 2009 sont présentés hors C3M par souci de comparabilité.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent ainsi une charge de l'exercice et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 21.358 heures au 31 décembre 2010. A cette date, aucune demande d'utilisation du droit individuel à la formation n'a été portée à la connaissance du Groupe.

5.3.3. Autres produits et charges d'exploitation nets

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2010	2009
Total charges externes, transferts de charges nettes, dont principalement :	-22 691	-21 917
Transport	-6 493	-6 256
Locations et charges locatives	-5 177	-5 100
Intermédiaires et honoraires	-3 749	-3 789
Frais de déplacement, missions, réceptions	-1 897	-1 575
Publicité, publications	-1 653	-1 438
Personnel extérieur	-1 157	-1 370
Primes d'assurance	-941	-908
Entretien & réparations	-764	-738
Autres produits et charges d'exploitation	-1 268	-1 264
Total	-23 959	-23 181

5.3.4. Dotations nettes aux amortissements et provisions

k€	2010	2009
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 612	1 543
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	-480	-1 678
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	-8	-345
Dotations nettes diverses	27	-851
Dotations nettes opérationnelles courantes	1 151	-1 331
Autres dotations nettes opérationnelles non courantes	-258	4 019
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	893	2 688

Le signe – indique une reprise de provision.

5.3.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

Un produit de 258 k€ relatif à des reprises de provisions liées à la cession de C3M a été comptabilisé sur l'exercice.

Les produits opérationnels non courants sont constitués des produits de rachats d'obligations : au cours de l'exercice 2010, la Société a acheté sur le marché 207 159 de ses propres OBSAR à un prix unitaire moyen de 10,13 €. Ces obligations ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'Administration. La valeur nominale des obligations s'élevant à 14 €, un produit de 802 k€ avant impôt a été comptabilisé dans cette rubrique.

Les charges opérationnelles non courantes (-312 k€) sont principalement constituées des rectifications comptabilisées suite aux différents contrôles fiscaux dans le Groupe et des moins-values sur cessions d'immobilisations financières.

5.3.6. Charges et produits financiers

k€	2010	2009
Charges financières nettes	-1 734	-2 561
Dont - coût de l'endettement financier net	-1 759	-2 678
- produits nets sur cession de VMP	20	
- autres	5	116
Gains (pertes) de change financiers	-160	194
Total	-1 894	-2 367

5.3.7. Impôt sur les bénéfices

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

k€	2010	2009
Résultat avant impôt	14 310	2 654
Impôt théorique au taux de droit commun français ⁽¹⁾	4 770	884
Incidence des taux d'imposition étrangers	-471	-407
Incidence des différences permanentes	172	1 504
Incidence de la contribution sociale (3,3%)	104	12
ID clôture non activés (sur déficits reportables)	-168	485
Crédits d'impôts & redressements suite à contrôles	42	-13
Autres	1	0
Impôt effectif	4 450	2 465

⁽¹⁾ à 33,33%

Ventilation de la charge d'impôt

k€	2010	2009
Impôt exigible	4 592	2 021
Charge (crédit) d'impôt différé	-142	444
Total	4 450	2 465

Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société lorsque la nature ou l'échéance de l'imposition l'autorisent. Les provisions pour impôts différés concernent les sociétés U10 et L3C.

k€	2010		2009	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit bail		176		123
Provisions indemnités de départ à la retraite	102		83	
BSAR ⁽¹⁾		3		137
Instruments financiers dérivés		302	166	
Autres différences temporaires	62	209	73	261
Total	165	690	321	521

⁽¹⁾ Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables

Tous les actifs d'impôts différés figurent au bilan. Au 31 décembre 2009, seul l'impôt différé actif sur les déficits reportables de Senteur & Beauté n'avait pas été comptabilisé.

5.3.8. Bénéfice par action

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions s'élève à 18.673.399. Le bénéfice net par action est de 0,48 €.

Le bénéfice net dilué, tenant compte des bons de souscription d'actions remboursables, s'élève à 0,42 €.

5.4. Information sectorielle

Compte tenu de son activité et de son organisation interne, le Groupe a déterminé les secteurs suivants :

– Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le Groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « Services ». Cette activité s'adresse aux distributeurs français et des pays limitrophes.

– Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le Groupe propose à ses clients :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- mais aussi de commercialiser auprès d'eux les gammes modes conçues par le Groupe U10

Les sociétés étrangères forment le pôle « Trading », et s'adressent aux importateurs et à la distribution internationale.

2010	Pôle services	Pôle trading	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	135 615	50 295	31	185 940
Produits sectoriels intersecteurs	32	26 100	6 243	32 374
Résultat opérationnel	15 880	2 063	-1 740	16 204
Résultat financier				-1 894
Charge d'impôt sur le résultat				-4 450
Résultat net consolidé				9 860
Actifs sectoriels	110 708	29 207	7 464	147 379
Passifs sectoriels	21 265	5 940	120 174	147 379
Investissements	1 129	117	407	1 653
Charges d'amortissements	1 196	63	354	1 613
Charges calculées hors amortissements	-350	97	-467	-720

2009	Pôle services	Pôle trading*	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	132 058	41 385	14	173 458
Produits sectoriels intersecteurs	304	21 423	5 938	27 665
Résultat opérationnel	17 507	-8 173	-4 314	5 021
Résultat financier				-2 367
Charge d'impôt sur le résultat				-2 465
Résultat net consolidé				188
Actifs sectoriels	100 739	25 502	6 415	132 656
Passifs sectoriels	19 398	4 365	108 892	132 656
Investissements	925	972	4 296	6 193
Charges d'amortissements	1 118	86	338	1 543
Charges calculées hors amortissements	-2 320	-1 327	4 790	1 144

* incluant les impacts liés à la cession de C3M.

■ 5.5. Compte de résultat pro forma

Les variations de périmètre de l'exercice n'ayant pas d'impact significatif, il n'a pas été établi de compte de résultat pro forma. Pour mémoire, le compte de résultat pro forma 2009 (compte de résultat hors C3M) figure dans les comptes consolidés 2009.

■ 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Les engagements donnés par le Groupe sont pour l'essentiel liés aux activités opérationnelles, sauf les nantissements de titres qui sont relatifs au financement du Groupe et quelques engagements liés au périmètre du Groupe consolidé (cf. § 5.6.3).

k€	2010	2009
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	2 332	763
Crédit bail non retraité	155	120
Aval, caution et garanties données	26 006	29 097
Autres engagements donnés (instruments de couverture)	25 670	29 363
Total engagements donnés	54 163	59 343

5.6.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles

Ce poste comprend uniquement des nantissements en garantie d'emprunts. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au solde des emprunts restant dus au 31 décembre 2010 :

Nantissements au 31/12/2010 k€	Montant de l'emprunt	Solde de l'emprunt 31/12/2010	Nombre de titres nantis	% du capital détenu	Valeur des titres nantis au bilan d'U10
B10	5 580		215 613	16,34%	8 438
L3C	2 000	2 000	454 926	100,00%	4 549
Total	7 580	2 000	670 539		12 988

Les titres L3C ont été donnés en garantie d'un emprunt souscrit par U10, d'un montant maximum de 5 m€, utilisable au plus tard le 1^{er} février 2011. Les tirages effectués à cette date se sont élevés à 2 m€, entièrement souscrits en 2010 ; aucun nouveau tirage ne pouvant être effectué, le montant de l'emprunt figurant dans le tableau ci-dessus est celui des tirages réalisés au 31 décembre 2010.

5.6.2. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des cautions en garantie d'opérations commerciales pour un montant de 26 006 K€. Il s'agit essentiellement de garanties données aux banques des sociétés étrangères sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie.

5.6.3. Autres engagements

Couverture de change :

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises) réalisées à l'international.

Compte tenu de l'évolution du cours du dollar américain lors de ces derniers mois, le Groupe a décidé de couvrir une partie de ses achats hautement probables à un horizon de 2 ans pour un montant total de 34 300 K\$ au 31 décembre 2010, pour limiter les effets de la variation du dollar. Le volume moyen annuel des achats de marchandises en dollar US estimé pour les 2 années à venir oscille entre 57 M\$ et 62 M\$.

Sur la base du cours de conversion en vigueur au 31 décembre 2010, le solde de ces contrats s'établit à 25 670 K€. La juste valeur de ces contrats, considérés comme efficaces, s'établit à 723 K€ et est constatée en totalité en « autres éléments du résultat global ».

Devise	Echéance	Montant nominal en K\$	Solde au 31/12/10 en K\$	Cours de couverture moyen € / \$	Solde converti en k€
USD	2011	24 900	24 900	1,3642	18 253
USD	2012	9 400	9 400	1,4043	6 694
TOTAL		34 300	34 300		24 947

Par ailleurs, les sociétés du sous-groupe SMERWICK ont souscrit des contrats simples de ventes à terme d'euros contre dollars US. Il s'agit de garantir les encaissements en euros à recevoir des clients. Au 31 décembre 2010, ces contrats s'élèvent à 1 630 k€.

Couvertures de taux et autres engagements :

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 1^{er} mars 2011 ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe, passant de EURIBOR 3 mois +1% à 2,41% +1% (contrat souscrit en janvier 2009, pour un montant partiel de 10 M€).

Les échéances courant du 1^{er} mars 2011 au 1^{er} mars 2016 ont fait l'objet d'une couverture de type «COLLAR» sur une partie du solde de l'emprunt, basée sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 1,5%. Le taux plancher est fixé à 1,20%, le taux plafond à 2,5% (hors marge). La juste valeur de ces couvertures, considérées comme efficaces, s'établit à 181 K€ et est constatée en totalité en « autres éléments du résultat global ».

Au 31 décembre 2010, le Groupe n'avait pas connaissance d'information lui permettant d'estimer de façon fiable la valeur d'engagements nés à l'occasion d'acquisitions récentes. Les engagements de rachat des participations des minoritaires, liés au maintien des dirigeants durant une période minimale, se fait sur la base d'un multiple du résultat net. Les engagements signés entre le Groupe et les cédants interdisent la publication d'informations individualisées.

A l'exception du point ci-dessus et à la connaissance de la Société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.6.4. Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 8 930 k€ au 31 décembre 2010.

■ 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, les Directeurs Généraux Délégués et membres du Conseil d'Administration de la société U10. Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10.

5.7.1. Entreprises liées

k€	TLK	FINANCIÈRE DES DOCKS	Total 2010	TLK	FINANCIÈRE DES DOCKS	CHRISTIAN VIGUIÉ CONSEIL	Total 2009
Prestations de services données	12	5	17	5	5		10
Prestations de services reçues	960		960	720		108	828
Total créances	1	3	4	4	4		8
Total dettes	62	2 413	2 475	75	2 697		2 772

5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée, charges sociales incluses, à 1 232 k€ au cours de l'exercice 2010 contre 1 083 k€ en 2009.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres de la direction. Les avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 26 K€ charges sociales incluses.

■ 5.8. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été proposé lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'envisage pas de proposer une distribution de dividendes lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2010.

■ 5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux Commissaires aux comptes de U10 SA ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2010						2009					
	Réseau EXCO - JM LANNES (filiales)		ORFIS Réseau BAKER - TILLY		Total		Réseau EXCO - JM LANNES (filiales)		ORFIS Réseau BAKER - TILLY		Total	
Audit												
Commissariat aux comptes	160,9	100%	44,1	100%	205,0	100%	162,1	100%	52,1	100%	214,2	100%
– Emetteur	29,8	18%	44,1	100%	73,9	36%	38,0	23%	44,6	86%	82,6	39%
– Filiales intégrées globalement	131,1	81%			131,1	64%	124,1	77%	7,5	14%	131,6	61%
Missions accessoires												
– Emetteur												
– Filiales intégrées globalement												
Sous-total	160,9	100%	44,1	100%	205,0	100%	162,1	100%	52,1	100%	214,2	100%
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total												
Total	160,9	100%	44,1	100%	205,0	100%	162,1	100%	52,1	100%	214,2	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société U10 SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 5.1 de l'annexe.

Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Comptes sociaux

31 décembre 2010

Bilan	87
Compte de résultat	88
Annexe	89
Faits marquants de l'exercice	89
Événements postérieurs à la clôture	89
1. Règles et méthodes comptables	89
1.1. Immobilisations incorporelles	89
1.2. Immobilisations corporelles	89
1.3. Immobilisations financières	90
1.4. Créances	90
1.5. Disponibilités	90
1.6. Opérations en devises	90
1.7. Provision pour risques et charges	90
1.8. Intégration fiscale	90
1.9. Provisions pour avantage du personnel	90
2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat	90
2.1. Bilan	90
2.1.1. Immobilisations incorporelles	90
2.1.2. Immobilisations corporelles	91
2.1.3. Immobilisations financières	91
2.1.4. Créances clients et autres créances	92
2.1.5. Disponibilités	92
2.1.6. Comptes de régularisation	92
2.1.7. Capitaux propres	93
2.1.8. Provisions pour risques et charges	93
2.1.9. Endettement financier net	93
2.1.10. Fournisseurs	94
2.1.11. Autres Dettes	94
2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	95
2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières	95
2.2. Compte de résultat	96
2.2.1. Chiffres d'affaires	96
2.2.2. Répartition géographique	96
2.2.3. Charges de personnel et effectifs	96
2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions	96
2.2.5. Charges et produits financiers	96
2.2.6. Charges et produits exceptionnels	96
2.2.7. Impôts sur les bénéfices	97
2.3. Engagements hors bilan	97
2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	97
2.3.2. Crédit-bail	98
2.3.3. Avals, cautions et garanties	98
2.3.4. Engagements reçus	98
2.3.5. Autres engagements réciproques	98
2.4. Tableau des filiales et participations	99

Bilan

ACTIF	2010			2009
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
k€				
Immobilisations incorporelles	810	615	195	221
Immobilisations corporelles	1 272	628	644	621
Immobilisations financières	77 488	36	77 452	75 395
Actif immobilisé	79 569	1 279	78 291	76 236
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	627	8	619	758
Autres créances	5 656	4 465	1 191	1 795
Disponibilités	2 735		2 735	1 772
Actif circulant	9 017	4 473	4 545	4 325
Comptes de régularisation	365		365	446
Total	88 951	5 751	83 200	81 008

PASSIF	2010		2009
k€			
Capital		18 673	18 673
Prime d'émission ou de fusion		12 807	12 807
Réserve légale		1 276	1 251
Autres réserves		469	
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		7 783	494
Capitaux propres		41 009	33 225
Provisions pour risques et charges		301	743
Dettes financières		36 713	41 551
Dettes fournisseurs		444	560
Dettes fiscales et sociales		3 510	471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		788	2 777
Autres dettes		380	1 356
Comptes de régularisation		56	325
Total		83 200	81 008

Compte de résultat

k€	2010	2009
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	3 264	3 096
Chiffre d'affaires net	3 264	3 096
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	50	49
Autres produits	21	168
Total produits d'exploitation	3 335	3 313
Achats de marchandises	2	1
Variation de stocks		
Achats de matières premières, approvisionnement		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 582	3 576
Impôts et taxes	187	190
Salaires et traitements	1 426	1 429
Charges sociales	609	588
Dotations aux amortissements sur immobilisations	220	245
Dotations aux provisions sur actif circulant		27
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	10
Autres charges		
Total charges d'exploitation	6 038	6 067
Résultat d'exploitation	-2 703	-2 754
Produits financiers de participations	9 550	6 394
Produits nets sur cession de VMP		
Autres intérêts et produits assimilés	912	651
Reprises sur provisions et transferts de charges	784	1
Différences positives de change	900	991
Produits financiers	12 145	8 037
Intérêts et charges assimilés	2 009	1 912
Dotations financières aux amortissements et provisions	1	343
Différences négatives de change	1 545	455
Charges financières	3 556	2 711
Résultat financier	8 589	5 326
Résultat courant avant impôt	5 886	2 572
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		137
Produits exceptionnels sur opérations en capital	926	192
Reprises de provisions et transferts de charges	558	13 658
Produits exceptionnels	1 484	13 987
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44	1 668
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	75	4 819
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	116	12 460
Charges exceptionnelles	235	18 947
Résultat exceptionnel	1 250	-4 960
Impôts sur les bénéfices	-647	-2 881
Résultat net	7 783	494

Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 30 mars 2011.

■ Faits marquants de l'exercice

- L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations s'est réunie le 30 juillet 2010 en vue de décider des modifications du contrat d'émission de l'emprunt obligataire. Les résolutions suivantes ont été adoptées à la majorité qualifiée requise :
 - un rééchelonnement des remboursements, du 1er décembre 2010 au 1er mars 2016.
 - une augmentation du taux nominal d'intérêt, porté à EURIBOR 3 mois + 1,5% l'an, à compter du 1er décembre 2010.
 - la modification du seuil de contrôle de U10 par la FINANCIERE DES DOCKS, ramené à 33,34%.
 - le plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires.
- Dans le cadre de l'emprunt obligataire existant, U10, conformément au contrat d'émission, a procédé le 31 août 2010, après les avoir rachetées, à l'annulation de 207 159 obligations, d'une valeur nominale de 14 euros.
- Le même contrat d'émission d'OBSAR prévoit des cas d'exigibilité anticipée des obligations en cas de défaut sur certains engagements. En 2010, les engagements ont été respectés et l'exigibilité anticipée n'a donc pas trouvé à s'appliquer.
- U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le groupe SMERWICK. 9% supplémentaires ont été acquis au cours de l'exercice 2010. Au 31 mars 2011, le taux de participation de U10 dans le groupe SMERWICK sera de 72,7%. Conformément aux normes comptables applicables, l'intégralité de l'engagement a été comptabilisée sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable de U10 à acquérir ces titres.
- Le 23 août 2010, U10 a procédé au rachat de 60% des titres S&B (ex-Senteur et Beauté) et dans le même temps à la cession du fonds de commerce à son dirigeant. Par la suite, la dissolution de la société S&B a été déclarée, entraînant la transmission universelle du patrimoine à U10. Un mali de confusion a été constaté pour un montant de 260 155 euros.
- Le 8 décembre 2010, U10 a procédé à la cession de la totalité des titres U10 INTERNATIONAL qu'elle détenait.
- Le 17 décembre 2010, U10 en tant qu'associé unique de la SAS LOG10, a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 200 000 euros.

■ Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

■ 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,
 Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les dispositions des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC ont été mises en œuvre pour la première fois le 1er janvier 2005.

La Société a opté pour un traitement prospectif.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Dessins : de 1 à 4 ans.

Logiciels, licences : de 1 à 3 ans.

Fonds de commerce : -

Autres immobilisations incorporelles : 3 ans.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Bâtiments : de 5 à 30 ans

- Agencements généraux : de 5 à 30 ans

- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans

- Matériels de transport : de 2 à 5 ans

- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Par ailleurs, la Société n'étant pas propriétaire de ses principaux actifs, l'approche par composants n'a pas trouvé à s'appliquer.

1.3. Immobilisations financières

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

1.4. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes latentes font l'objet d'une provision en fin d'exercice.

1.7. Provision pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la Société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société doive supporter pour éteindre son obligation.

1.8. Intégration fiscale

La société U10 est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés :

- L3C
- FRED OLIVIER
- B10
- ID WORLD
- LOG10
- CODICO
- COD'EVENTS

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle n'était pas intégrée.

1.9. Provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation.

La loi portant réforme des retraites de 2010 a été analysée comme une modification d'hypothèses actuarielles, la principale mesure portant sur l'âge de départ en retraite.

En 2009 et 2010, la Société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,5% en 2009 et 4,2% en 2010
- Taux de croissance des salaires : 2%

■ 2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

2.1. Bilan

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	2010			2009
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	701	615	86	96
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisation incorporelles en cours	104	-	104	125
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	5	-	5	-
Total	810	615	195	221

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2010	2009
Solde en début d'exercice	221	167
Acquisitions	115	170
Cessions (valeur brute)	-142	-
Dotations aux amortissements	-99	-116
Amortissements des immobilisations cédées	101	-
Solde en fin d'exercice	195	221

2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2010 Amortissements cumulés	Valeur nette	2009 Valeur nette
Terrains bâtis	69	-	69	69
Bâtiments	143	41	102	114
Agencements	546	245	301	343
Matériel de transport	212	75	136	51
Matériel et mobilier de bureau	302	266	36	43
Total	1 272	628	644	621

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2010	2009
Solde en début d'exercice	621	823
Acquisitions	146	27
Cessions (valeur brute)	-25	-136
Dotations aux amortissements	-121	-129
Amortissements des immobilisations cédées	23	36
Solde en fin d'exercice	644	621

2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2010 Provisions	Valeur nette	2009 Valeur nette
Titres de participation	63 863	17	63 846	63 683
Créances rattachées à des participations	13 277	19	13 258	10 328
Autres immobilisations financières	348	-	348	1 383
Total	77 488	36	77 452	75 395

Le poste « Créances rattachées à des participations » comprend des créances à plus d'un an pour un montant net de 2 900 k€ correspondant à un prêt en obligations convertibles à la filiale UTEX. Le reste concerne principalement des avances de trésorerie court terme.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la Société pour un montant de 126 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre de la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2010	2009
Solde en début d'exercice	75 395	82 183
Acquisitions et augmentations	22 516	22 608
Cessions et diminutions	-21 077	-42 958
Dotations aux provisions	-1	-98
Reprises de provisions	619	13 659
Solde en fin d'exercice	77 452	75 395

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres s'élèvent à 2 611 k€ pour les acquisitions et 2 546 k€ pour les cessions.

Éléments financiers 2010

Comptes sociaux

Les mouvements de l'exercice concernant les avances de trésorerie au Groupe s'élevèrent à 16 971 k€ pour les augmentations et 13 728 k€ pour les diminutions.

Le montant des reprises de provisions concerne, pour 619 k€, la filiale S&B (ex-Senteur et Beauté) qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à U10.

2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2010 Provisions	Valeur nette	2009 Valeur nette
Clients	627	8	619	758
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	-	34
Etat, autres impôts et taxes	-	-	-	124
Taxe sur la valeur ajoutée	76	-	76	95
Groupe et associés	1 037	-	1 037	1 441
Fournisseurs débiteurs	13	-	13	-
Débiteurs divers	4 529	4 465	65	94
Total	6 282	4 473	1 810	2 546

Les échéances des clients et autres créances sont à moins d'un an.

Les créances Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 1 037 k€.

Les débiteurs divers comprennent un montant de 4 403 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M dans le but de compenser une partie de la dette de cette dernière. Ce montant est provisionné en totalité, pour 4 403 k€.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2010 Provisions	Valeur nette	2009 Valeur nette
Clients	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat, autres impôts et taxes	-	-	-	124
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	8	-	8	-
Débiteurs divers	-	-	-	91
Total	8	-	8	215

2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	810	-
Banques, comptes courants débiteurs	1 924	1 772
Caisse	-	-
Total	2 735	1 772

2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 283 k€, concernent :

- une avance sur des frais de location et charges locatives pour 139 k€,

- une avance sur les frais d'assurance pour 58 k€,
- une avance sur les frais de maintenance pour 41 k€,
- une avance sur des frais d'exposition et communication pour 36 k€,
- un ensemble des charges de gestion courante pour 9 k€.

Les produits constatés d'avance, pour 56 k€, concernent :

- une avance sur les produits des BSAR pour 46 k€ (solde sur la différence entre prix d'émission et valeur nominale, cf point 2.1.9 ci-dessous),
- une avance sur les revenus d'avances de trésorerie consenties aux filiales pour 10 k€.

2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2006	18 673 399	18 673	17 540	12 336	48 549
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	8 178	8 178
Dividendes versés	-	-	-	-8 020	-8 020
Solde au 31/12/2007	18 673 399	18 673	17 540	12 493	48 706
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	-7 957	-7 957
Dividendes versés	-	-	-	-8 017	-8 017
Solde au 31/12/2008	18 673 399	18 673	17 540	-3 482	32 732
Affectation du résultat 2008	-	-	-4 733	4 733	-
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	494	494
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2009	18 673 399	18 673	12 807	1 745	33 225
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	7 783	7 783
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2010	18 673 399	18 673	12 807	9 529	41 009

2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques comprend :

- une provision sur des litiges commerciaux et prud'homaux pour un montant total de 13 k€,
- une provision pour pertes de change pour 81 k€,

- une provision sur certains engagements bancaires de filiales pour lesquels U10 avait établi une lettre de confort, pour un montant de 158 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 49 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	Solde 31/12/2009	Dotations	Reprises		Solde 31/12/2010
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	705	13	138	328	252
Provisions pour charges	38	12	-	-	49
Total	743	25	138	328	301

2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 82,9% des fonds propres (119,7% à fin 2009). Il est exclusivement souscrit en euros. L'endettement a été souscrit en intégralité à taux variable.

En 2006 le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39 875 k€, correspondant à 2 750 000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €, la différence constituant un produit constaté d'avance, repris sur la durée de l'emprunt soit 5 ans.

L'emprunt obligataire contient des clauses portant sur les covenants

à respecter : notamment détention des titres U10, et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement. Au 31 décembre 2010, le Groupe respecte l'ensemble des ratios.

Dans le cadre de l'emprunt obligataire existant, U10, conformément au contrat d'émission d'OBSAR a procédé le 31 août 2010, après les avoir rachetées, à l'annulation de 207 159 obligations pour une valeur nominale de 14 €, soit 2 900 k€.

Par ailleurs, les porteurs d'obligations se sont réunis en assemblée générale le 30 juillet 2010 en vue de décider des modifications du contrat d'émission de l'emprunt obligataire. Les résolutions suivantes ont été adoptées à la majorité qualifiée requise :

- un rééchelonnement des remboursements, du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} mars 2016.
- une augmentation du taux nominal d'intérêt, porté à EURIBOR 3 mois + 1,5% l'an, à compter du 1^{er} décembre 2010.

Éléments financiers 2010

Comptes sociaux

– la modification du seuil de contrôle de U10 par la Financière des Docks, ramené de 50,1% à 33,34%.

– le plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires.

Un premier remboursement de 254 153 obligations a eu lieu le 1er décembre 2010 pour 3 558 k€.

Un nouvel emprunt a été souscrit en 2010 pour un montant de 2 000 k€, à taux variable, remboursable sur 5 ans. Dans le cadre de cet emprunt, U10 s'engage à respecter deux ratios financiers. Au 31 décembre 2010, ces ratios sont respectés.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	Total	2010			2009
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	34 023	3 958	24 372	5 693	38 565
Concours bancaires de trésorerie	-	-	-	-	-
Intérêts courus	89	89	-	-	117
Autres dettes financières court terme	2 413	2 413	-	-	2 697
Dettes financières	36 525	6 460	24 372	5 693	41 380
Valeurs mobilières de placement	810	810	-	-	-
Banques, comptes courants débiteurs	1 925	1 925	-	-	1 772
Banques, comptes courants créditeurs	-188	-188	-	-	-171
Disponibilités nettes	2 547	2 547	-	-	1 601
Endettement financier net	33 978	3 913	24 372	5 693	39 779

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2010	2009
Solde en début d'exercice	39 779	49 715
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	2 000	-
Remboursement / diminution d'emprunts > 2 ans à l'origine	-6 542	-2 727
Variation des concours bancaires de trésorerie	-	-
Diminution des intérêts courus	-29	-39
Variations des autres dettes financières court terme	-285	2 697
Diminution des disponibilités nettes	-946	-9 868
Solde en fin d'exercice	33 978	39 779

2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 96 k€ au titre des charges à payer.

2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2010	2009
Personnel et comptes rattachés	121	128
Sécurité sociale et organismes sociaux	199	202
Etat, impôt sur les bénéfices	3 055	-
Taxe sur la valeur ajoutée	92	108
Autres impôts et taxes	42	33
Dettes sur immobilisations	788	2 777
Avances et acomptes reçus	-	1
Groupe et associés	341	60
Dettes diverses	39	1 294
Total	4 677	4 604

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations concernent une dette sur le rachat des titres SMERWICK pour un montant de 748 k€, payable en 2011. Les dettes Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 341 k€, à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2010	2009
Personnel et comptes rattachés	121	128
Sécurité sociale et organismes sociaux	54	57
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
Autres impôts et taxes	42	33
Dettes sur immobilisations	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-
Groupe et associés	-	-
Dettes diverses	39	94
Total	256	312

2.1.12. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan k€	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-
Participations	-	63 846	-
Créances rattachées à des participations	-	13 258	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	4	606	-
Autres créances	-	1 037	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	2 413	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62	6	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	341	-
Produits constatés d'avance	-	10	-

2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire
I. Titres de participation			63 846
Sociétés françaises			
L3C	454 926	100,00%	4 963
FRED OLIVIER	137 600	100,00%	2 444
B10	1 317 526	99,84%	34 943
LOG10	23 700	100,00%	237
UTEX	2 730 000	60,00%	2 730
Sociétés étrangères			
SMERWICK GROUP	7 269	72,69%	18 530
PROMOSTAR	2	50,00%	-
II. Autres titres immobilisés			126
Sociétés françaises			
Actions propres	30 000	0,16%	126
VMP bloquées et nanties au profit de filiales	-	-	-
Sociétés étrangères			
Néant	-	-	-
III. Valeurs mobilières de placement			810
Sociétés françaises			
SICAV	62	-	810
Sociétés étrangères			
Néant	-	-	-
Total général (I+II+III)			64 783

2.2. Compte de résultat

2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel.

2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2010	2009
Tiers France	28	14
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	-	-
Sociétés du Groupe	3 235	3 082
Total	3 264	3 096

2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2010	2009
Salaires et traitements	1 426	1 429
Charges sociales	609	588
Total	2 035	2 017

2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2010	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	2009	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-1 045	-	-	-1 589	-	-
Charges d'intérêts court terme	-98	-95	-	-221	-110	-13
Escomptes accordés	-	-	-	-	-	-
Différences de change nettes	-646	-	-	536	-	-
Escomptes obtenus	-	-	-	-	-	-
Revenus des titres de participations	9 457	-	9 457	6 163	-	6 163
Autres	921	-	687	437	-	476
Total	8 589	-95	10 144	5 326	-110	6 626

2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2010	2009
Résultat net sur opérations de gestion	-44	-1 531
Résultat net sur opérations en capital	810	-12 267
Dotations / Reprises de provisions	483	8 839
Total	1 250	-4 960

Le résultat net sur opérations en capital comprend :

- 49 k€ de résultat sur rachats d'actions propres.
- 802 k€ de résultat de cession sur obligations propres.

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2010	2009
Cadres	13	14
Commerciaux	-	-
Agents de maîtrise	7	6
Employés	10	14
Total	30	34

L'engagement au titre du droit individuel à la formation à la fin de l'exercice 2010 s'élève à 2 538 heures.

2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2010	2009
Dotations aux amortissements des immobilisations	220	245
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	27
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	12	10
Total	231	282

La part des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation relative aux engagements au titre des départs à la retraite s'élève à 12 k€.

Le montant des dotations / reprises de provisions comprend :

- Une dotation de 13 k€ pour divers litiges prud'homaux.
- Une dotation de 62 k€ pour dépréciations de créances hors exploitation.
- Une reprise non utilisée de 300 k€ sur divers litiges commerciaux.
- Une reprise non utilisée de 258 k€ sur dépréciations de créances hors exploitation.

2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2010	2009
Sur résultat courant	-1 057	-1 726
Sur résultat exceptionnel	410	-1 155
Total	-647	-2 881

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la Société a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2010 un profit d'impôt de 647 k€.

2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2010	2009
Engagements donnés	16 555	21 950
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	2 000	763
Crédit-bail	1 384	1 564
Créances cédées non échues	-	-
Aval, caution et garanties données	13 171	19 622
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Aval, caution et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Engagements réciproques	24 947	31 434
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme	24 947	29 861
Autres engagements réciproques	-	1 574
Total	41 501	53 384

2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles

Ce poste comprend des nantissements en garantie d'emprunts. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au solde des emprunts dus au 31 décembre 2010. Ce sont des nantissements de titres de participation pour 2 000 k€.

k€	2010	2009
Nantissement de titres de participation	2 000	83
Nantissement de titres financiers	-	679
Total	2 000	763

Le nantissement des titres de participation s'analyse comme suit :

k€	Montant de l'emprunt	Solde au 31/12/2010	Nombre de titres nantis	% du capital détenu	Valeur des titres nantis au bilan U10
Titres					
B10	5 580	-	215 613	16,37%	5 719
L3C	5 000	2 000	454 926	100%	4 963
Total	10 580	2 000			10 682

Éléments financiers 2010

Comptes sociaux

2.3.2. Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail s'analysent comme suit :

k€	Terrains	Constructions	Véhicules	Total
Valeur d'origine	104	1 851		1 955
Amortissements théoriques		643		643
Cumul exercices antérieurs		560		560
Dotations de l'exercice		82		82
Redevances payées	35	1 289		1 324
Cumul exercices antérieurs	29	1 115		1 143
Dotations de l'exercice	7	174		181
Redevances restant à payer	45	1 339		1 384
à 1 an au plus	7	174		181
entre 1 et 5 ans	20	659		679
à plus de 5 ans	18	507		525
Valeur résiduelle	0	0		0

2.3.3. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 8 120 k€ et une caution sur contrat de crédit-bail immobilier pour 5 050 k€.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Standby	LONGFIELD SMERWICK	ICBC	31/03/2011	300	225
Standby	LONGFIELD SMERWICK	FUBON	31/03/2011	250	187
Standby	LONGFIELD SMERWICK	MICB	31/12/2010	450	337
Standby	LONGFIELD SMERWICK	MICB	31/05/2011	600	449
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	BNP PARIBAS TAIPEI	31/03/2011	4 500	3 368
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MIB)	19/07/2013	4 150	3 106
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MIB)	Sans limite de durée	600	449
Caution	L3C	CM-CIC Lease	01/07/2020	0	5 051
Total					13 171

2.3.4. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31/12/2010.

2.3.5. Autres engagements réciproques

La Société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du Groupe.

Au 31 décembre 2010, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Echéance	Montant nominal en k\$	Solde au 31/12/2010 en k\$	Cours de couverture € / \$	Solde converti en k€
USD	2011	24 900	24 900	1,36416	18 253
USD	2012	9 400	9 400	1,40433	6 694
		34 300	34 300		24 947

Sur la base du cours de conversion € / \$ en vigueur au 31 décembre 2010, soit 1,3362, la valeur de ces contrats s'établit à 25 670 k€.

2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
L3C	4 549	7 820	100,00%	4 963	4 963	
FRED OLIVIER	2 752	938	100,00%	2 444	2 444	
B10	13 197	24 567	99,84%	34 943	34 943	
LOG10	237	-207	100,00%	237	237	
UTEX	4 550	7 615	60,00%	2 730	2 730	
SMERWICK GROUP	1	2 947	72,69%	18 530	18 530	①
PROMOSTAR	-	-	50,00%	17	-	②

k€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
L3C	550	5 051	57 885	6 276	5 990	
FRED OLIVIER	-	-	5 897	497	698	
B10	-	-	1 978	2 415	1 997	
LOG10	-	-	3 088	-94	-	
UTEX	4 200	-	936	1 953	-	
SMERWICK GROUP	-	8 120	76 223	1 826	772	①
PROMOSTAR	19	-	-	-	-	②

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

	Cours moyen	Cours de clôture
US\$	0,7537	0,7484

② Les données de bilan et résultat pour la filiale ne sont pas connues. Une provision sur l'avance de trésorerie a été constituée pour 19 k€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société U10 SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, apprécié les hypothèses retenues et vérifié les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I ■ Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1- Convention de gestion de trésorerie

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

Signature de 2 conventions de gestion de trésorerie en date du 11 janvier 2010 entre d'une part les sociétés U10, CODICO et B10 et d'autre part les sociétés U10, COD'EVENTS et B10. Elles ont pour but de faciliter l'optimisation de la gestion de la trésorerie entre les parties et décrivent les diverses modalités d'application.

Ces avances sont prévues entre les sociétés U10 et CODICO, et B10 et CODICO pour la première convention et entre les sociétés U10 et COD'EVENTS, et B10 et COD'EVENTS pour la seconde convention. Dans tous les cas, seule la société U10 est habilitée à définir les excédents de trésorerie. Les sociétés concernées peuvent donc mettre à disposition leurs excédents de trésorerie, sous réserve que ce soit à la demande expresse de la société U10.

Ces conventions ne prévoient pas la possibilité d'avance de trésorerie directement entre les sociétés U10 et B10.

Elles sont conclues avec effet au 1er janvier 2010 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

La rémunération sera calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0.4 %. Ces conventions ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 4 janvier 2010.

Modalités

Au cours de la période, la société B10 a versé des avances de trésorerie à ses filiales CODICO et COD'EVENTS à la demande de la société U10, seule habilitée à définir les excédents de trésorerie. Cette application de la convention n'a pas d'impact sur les comptes de la société U10.

2- Garanties à première demande

- Avec SMERWICK GROUP

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de contrats de garantie aux termes desquels la société U10 garantit à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK Co, Ltd, l'ensemble des dettes contractées par les sociétés SMERWICK GROUP couvrant la période du 20 juillet 2010 au 19 juillet 2013.

Ces garanties comprennent notamment les emprunts, obligations, avances, lettres de crédits, garantie dans la limite respectivement de 4 150 000 us\$ et 600 000 us\$ outre tous intérêts, frais et accessoires. Cette nouvelle garantie annule et remplace la précédente garantie conférée à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK Co, Ltd d'un montant de 4 150 000 us\$ autorisée par un précédent Conseil d'Administration du 14 octobre 2008.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 juin 2010.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

La société U10 a signé le 12 juillet 2005 avec ses filiales et la société SMERWICK une convention cadre de partenariat commercial. Au terme de cet accord commercial, U10 et ses filiales ont confié à SMERWICK GROUP, une mission commerciale d'approvisionnement CHINE.

Dans ce cadre, la société U10 a mis en place, sous forme de lettre de crédit Standby auprès des banques désignées par SMERWICK GROUP, les garanties lui permettant de lever les découverts et crédits court terme nécessaires au financement des avances devant être consenties aux fournisseurs.

Les lettres de crédit en cours au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de mise en place d'une nouvelle lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 300 000 us\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHENG BRANCH – TAIPEI - TAIWAN.

Cette garantie couvre la période du 1er avril au 30 septembre 2010 et renouvelle la précédente arrivée à échéance le 31 mars 2010.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2010.

Le Conseil d'Administration du 31 août 2010 a décidé de proroger cette lettre de crédit Standby jusqu'au 31 mars 2011.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de mise en place d'une nouvelle lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 250 000 us\$, en faveur de la TAIPEI FUBON COMMERCIAL BANK – TAIPEI CITY – TAIWAN.

Cette garantie couvre la période du 1er avril au 30 septembre 2010 et remplace la SBLC n°021-01-0052939-3 en faveur de la KBC.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2010.

Le Conseil d'Administration du 31 août 2010 a décidé de proroger cette lettre de crédit Standby jusqu'au 31 mars 2011.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de mise en place d'une nouvelle lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 450 000 us\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHENG BRANCH – TAIPEI – TAIWAN.

Cette garantie couvre la période du 1er juillet au 31 décembre 2010 et renouvelle celle arrivée à échéance le 30 juin 2010.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 juin 2010.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2010 a décidé de proroger cette lettre de crédit Standby pour la période du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de mise en place d'une lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 600 000 us\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHENG BRANCH – TAIPEI – TAIWAN.

Cette nouvelle lettre de crédit Standby couvre la période du 9 décembre au 31 mai 2011.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2010.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

3- Cession d'actions

- Avec la société TLK

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Thierry LIEVRE

Nature et objet

Autorisation de la cession par la société U10 des titres qu'elle détenait de la société TRADE CITY (Ex U10 INTERNATIONAL) à la société TLK.

Cette cession porte sur 3 700 actions de valeur nominale de 10 €.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2010.

Modalités

La cession a été réalisée pour un montant de 37 000 €.

4- Conventions de prestation de services

- Avec la société TLK

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Thierry LIEVRE

Nature et objet

Convention de prestations de services du 28 juin 2006 entre la société U10 et la société TLK. La société TLK facture à la société U10 des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations financières et boursières et des prestations de développement. Les frais de déplacements, d'avantages en nature, sont définis par la convention et des lettres avenant en date du 4 janvier 2007 et du 5 janvier 2009.

Cette convention se renouvelle, pour des périodes de même durée, par tacite reconduction.

Le 3^{ème} avenant à cette convention, signé en date du 11 janvier 2010 modifie le montant des prestations. Celui-ci passe de 60 000 € à 80 000 € mensuel à compter du 1er janvier 2010.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 4 janvier 2010.

Modalités

Un montant de 1 023 837 € a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice et se décompose comme suit :

- 960 000 € au titre des prestations,
- 63 837 € au titre des remboursements de frais.

Nature et objet

Convention de prestations et de mise à disposition de locaux signée en date du 12 octobre 2006.

Cette convention prévoit une assistance en matière administrative et comptable ainsi qu'une mise à disposition de mobiliers et matériels de bureau, de la société U10 à la société TLK. Cette convention était initialement facturée annuellement pour un montant de 3 000 € HT. Le 1^{er} avenant à cette convention, signé en date du 1^{er} juillet 2009, avait modifié les modalités de facturation. Les prestations étaient facturées au tarif de 3 000 € HT par semestre.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées et continuent à s'appliquer.

Le 2^{ème} avenant à cette convention, signé en date du 11 janvier 2010 modifie le montant des prestations. Celui ci passe de 500 € à 1 000 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 4 janvier 2010.

Modalités

Un montant de 12 000 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des prestations de services administratives et comptables et de la domiciliation pour la société TLK.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

1- Conventions de prestation de services

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

Signature d'une convention de prestations de services en date du 16 février 2011 entre les sociétés U10 et UTEX.

Il s'agit de prestations juridiques générales apportées par la société U10, ou par les équipes dirigeantes des filiales ou sous filiales, ou par des prestataires extérieurs, à la société UTEX.

La société UTEX bénéficie depuis 2007 de cette prestation mais celle-ci n'avait jamais été formalisée.

La présente convention est conclue à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011.

La rémunération est prévue en annexe de la convention et pourra être revue annuellement.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 février 2011.

Modalités

Un montant de 1 200 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2010.

II ■ Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Convention de prestations de services

- Avec les sociétés B10 et DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

La société U10 apporte à ses filiales des prestations de direction générale, de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale et dans tous autres domaines où les services de la société U10 peuvent être utilement mis à la disposition des filiales.

La société U10 a signé avec chacune des 2 filiales suivantes : B10 et DUTEXDOR une convention de prestations de services en date du 7 janvier 2008.

Ces prestations sont refacturées sur la base d'un tarif journée HT composé du coût réel des intervenants avec une marge comprise entre 0 et 5 % en fonction de la nature des prestations réalisées.

Modalités

Un montant de 52 376 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2010 à ce titre, 11 326 € pour B10 et 41 050 € pour DUTEXDOR.

- Avec la société SMERWICK GROUP LIMITED

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

Signature en date du 6 janvier 2009 d'une convention de prestations de services entre les sociétés U10 et SMERWICK GROUP LIMITED.

La société U10 apporte à sa filiale une mission d'assistance et d'accompagnement en matière de stratégie financière, commerciale ainsi que dans le domaine d'organisation administrative.

Les prestations fournies par la société U10 sont facturées à SMERWICK sur la base d'une redevance annuelle initiale de 36 000 € HT.

Dans l'hypothèse d'interventions spécifiques ou exceptionnelles, la rémunération de base pourra être augmentée après concertation entre les parties.

Les dispositions de la présente convention sont applicables avec effet au 1er janvier 2009 et ce pour une durée indéterminée. Chacune des parties aura la possibilité d'y mettre fin sans indemnité après un préavis de 3 mois.

Modalités

Un montant de 34 411 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2010 à ce titre.

2- Prestations de services administratifs et comptables et de mise à disposition de locaux.

- Avec la société FINANCIERE DES DOCKS

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Thierry LIEVRE

Nature et objet

Autorisation du principe d'une convention de prestations de services administratives et comptables et de mise à disposition de locaux de U10 au profit de la société FINANCIERE DES DOCKS.

Cette convention, signée en date du 4 novembre 2008, prévoit que la société U10 apporte à la société FINANCIERE DES DOCKS :

- Une prestation générale d'assistance administrative et de gestion comptable
- La communication d'informations d'ordre juridique, social, financier, comptable et fiscal et de toute documentation qui serait utile à la bonne gestion.

Elle prévoit également que la société U10 mette à disposition de la société FINANCIERE DES DOCKS un bureau de direction équipé, l'accueil, une salle de réunion, des sanitaires, un parking, téléphone, fax, photocopieur dépendant des locaux loués par la société U10

situés 1 place Verrazzano étant précisé que le bailleur, par courrier du 17 octobre 2008, a expressément autorisé une sous-location des locaux loués à la société U10 au profit de FINANCIERE DES DOCKS.

Modalités

Un montant de 5 000 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre de cette convention.

3- Convention de prestations informatiques

Nature et objet

Convention de prestations informatiques entre les sociétés U10, INFO10 et les filiales L3C, CODICO, FRED OLIVIER, ID WORLD, PRA et SENTEUR ET BEAUTE.

Cette convention conclue le 28 juin 2006 pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1er février 2006 définissait les modalités d'intervention des équipes informatiques d'INFO 10 dans les sociétés du Groupe U10.

Un avenant du 1^{er} juin 2007 avait intégré les sociétés C3M et LOG10 et précisait les modalités des prestations.

Cette convention a été automatiquement transférée en intégralité à la société U10, venue aux droits d'INFO 10, par le biais d'une transmission universelle de patrimoine à U10 en date du 30 juin 2008.

La société PRA, absorbée par CODICO en 2008, et la société SENTEUR ET BEAUTE, dissoute sans liquidation au cours de l'exercice ne sont plus concernées par cette convention.

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Modalités

Un montant de 73 715 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2010 à ce titre.

4- Sous-location d'un showroom

Nature et objet

La société U10 est titulaire d'un bail commercial en vertu d'un acte sous seing privé passé le 1er juin 2006 avec la société SLOUGH BLANC MESNIL. Ce bail concerne un ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil – 157 avenue Charles Floquet.

Le bailleur, la société SLOUGH BLANC MESNIL accepte que la société U10 sous-loue à des sociétés membres de son groupe : L3C, CODICO, COD'EVENTS, DUTEXDOR et ID WORLD.

La présente convention détermine les modalités de cette sous-location.

La sous-location porte sur des locaux à usage de bureaux ainsi que de présentation et mise en situation (showroom) des produits qu'elles distribuent. Celle-ci est consentie et acceptée en date du 9 janvier 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 et pour la durée du bail, soit jusqu'au 31 mai 2015.

La présente sous-location est consentie moyennant un loyer annuel H.T. de 429 337 € et avec prise en compte des charges locatives. Le loyer et les charges sont répartis entre les différents preneurs au prorata des surfaces occupées.

Cette répartition pourra évoluer pendant toute la durée de cette convention de sous-location en fonction de l'utilisation effective des surfaces par ces sociétés.

- Avec la société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Modalités

Un montant de 27 391 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre.

- 19 796 € au titre de loyers,
- 7 595 € au titre des charges locatives.

5- Convention de gestion de trésorerie

- Avec la société U10 INTERNATIONAL

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

Cette convention signée en date du 1er décembre 2009 entre les sociétés U10 et U10 INTERNATIONAL a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie entre les deux parties. Elle décrit les diverses modalités d'application.

Une rémunération sur les avances est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,4 %.

Au 31 décembre 2010, aucune avance U10 à sa filiale n'est en compte.

Cette convention a été résiliée de fait avec la cession de la société U10 INTERNATIONAL réalisée en date du 8 décembre 2010 (ordre de mouvements des titres).

Modalités

Un montant de 1 446 € a été comptabilisé en produits financiers au cours de l'exercice au titre des intérêts.

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

Une convention de gestion de trésorerie a été signée par la société U10 et la société CODICO (devenue B10) le 1er juillet 2004. Cette convention initiale prévoyait la rémunération des mises à disposition de leurs excédents de trésorerie au taux annuel de 3 % et devait s'appliquer à compter du 1er janvier 2004.

Le 1er avenant à cette convention en date du 23 décembre 2004 a modifié la convention initiale. Celui-ci prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40 %. Cet avenant a pris effet à compter du 1er octobre 2004.

Modalités

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas d'avance en compte.

Un montant de 9 286 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts annuels.

6- Emission d'obligations convertibles en actions

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

La société UTEX a émis, sans appel public à l'épargne un emprunt obligataire convertible de 8 450 000 € représenté par 8 450 000 obligations convertibles en actions de 1 € de nominal.

Cette émission a été réservée en totalité à la société U10 avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces modalités ont été définies dans un contrat d'apport d'obligations convertibles en actions en date du 2 juin 2006.

Modalités

Un montant initial de 8 450 000 € a été constaté en créances rattachées à des participations en 2006. Le taux d'intérêt a été fixé au taux Euribor 1 an + 1 % soit 2,26 % pour l'année 2010. Le montant des intérêts constaté en produits financiers est de 114 817 €.

Un montant de 1 200 000 € a été remboursé au cours de l'exercice à l'échéance annuelle au 31 mai 2010. Le capital restant dû s'élève à 4 200 000 €.

7- Convention d'intégration fiscale

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE,
Joël DESMARIS

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale signée en date du 14 mars 2006. Cette convention prévoit l'intégration de la société B10 dans le groupe fiscal constitué par la société U10 le 1er janvier 2003, pour une durée de 5 exercices et renouvelable par tacite reconduction, suite à son option initiale formulée le 13 décembre 2002.

En 2010, les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes : U10 en tant que société mère et L3C, FRED OLIVIER, B10, CODICO, COD EVENTS, ID WORLD et LOG 10 en tant que filiales.

Modalités

Cette convention a pris effet à compter du 1er janvier 2006. Chaque société constate sa charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement.

8- Contrat de travail

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Joël DESMARIS

Nature et objet

Monsieur Joël DESMARIS bénéficie d'un contrat de travail depuis le 7 janvier 2003. Dans ce cadre, il bénéficie d'un avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule appartenant à la société, d'un avantage en nature logement et de remboursements des frais de déplacement. Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2010 a décidé de porter sa rémunération mensuelle brute de 18 500 € à 20 000 € à compter du 1er janvier 2010.

Modalités

Un montant total de 277 222 € a été comptabilisé, dont 260 238 € au titre de la rémunération, 11 862 € au titre des avantages en nature et 5 122 € au titre des frais de déplacement.

9- Convention d'avance en compte courant

- Avec la société FINANCIERE DES DOCKS

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Thierry LIEVRE,

Nature et objet

Signature d'une convention d'avance en compte courant en date du 11 mars 2009 entre les sociétés FINANCIERE DES DOCKS et U10. Cette avance porte intérêt au taux annuel maximum fiscalement déductible à savoir 3,82 % au 31 décembre 2010.

A cette date, le montant de l'avance de la société FINANCIERE DES DOCKS à la société U10 s'élève à 2 317 556,50 €.

Modalités

Un montant de 95 344 € a été comptabilisé en charges financières au 31 décembre 2010 au titre des intérêts

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

10- Convention de gestion de trésorerie

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE
Joël DESMARIS

Nature et objet

La convention de gestion de trésorerie signée en date du 29 juin 2006 prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

La rémunération est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40 %.

Il n'y a pas d'avance en compte au 31 décembre 2010.

Modalités

Aucun montant comptabilisé au cours de l'exercice au titre des intérêts.

11- Garanties à première demande

- Avec la Société SMERWICK

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE,
Joël DESMARIS

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la BNP PARIBAS TAIPEI. Cette garantie au profit de la société SMERWICK GROUP porte sur le remboursement des encours financiers consentis à cette société et ce, pour un montant maximum de 4 500 000 us\$. La garantie courait jusqu'au 31 mars 2010. Celle-ci, n'ayant pas été dénoncée, a été reconduite tacitement jusqu'au 31 mars 2011.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

12- Couverture du cours du dollar

- Avec la société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Thierry LIEVRE,
Joël DESMARIS

Nature et objet

Une convention relative à la couverture du cours du dollar a été signée en date du 1er juillet 2007 entre la société U10 (société mère) et les filiales L3C, FRED OLIVIER, DUTEXDOR.

Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités particulières de gestion par U10, des devises pour le compte des filiales.

Cette convention est consentie et acceptée à compter du 1er juillet 2007 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2011.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Document d'information annuel

Etabli le 20 avril 2011 - Conformément à l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF

■ Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

Emetteur

U10

SA au capital de 18 673 399 €

Siège social : 1, place Verrazzano, CP610, 69258 LYON CEDEX 09

RCS LYON : 395 044 415

ISIN : FRO000079147

www.u10.fr

Communiqués, information permanente et périodique

Titre	Date	Disponibilité
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mars 2011	5 avril 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Résultats annuels 2010	31 mars 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 28 février 2011	9 mars 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2011	17 février 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Croissance organique 2010 : T4 : +13,3% - Annuelle : +7,6%	31 janvier 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Bilan annuel du contrat de liquidité de la société U10 au 31 décembre 2010	10 janvier 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2010	7 janvier 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Avis de remboursement de 10% des obligations	30 décembre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2010	16 décembre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2010	4 novembre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Troisième trimestre : Croissance organique du CA +10%	28 octobre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2010	5 octobre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Avis de remboursement de 10% des obligations	1er octobre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Thierry LIEVRE reprend 100% de la holding de contrôle du Groupe U10 et solde la dette senior	30 septembre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 août 2010	27 septembre 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Résultat Net du premier semestre : +81% à périmètre constant	31 août 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Rapport financier semestriel 2010	31 août 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2010	19 août 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Réunis en Assemblée Générale, les porteurs d'obligations votent le rééchelonnement du remboursement	30 juillet 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Deuxième trimestre : CA +13%	29 juillet 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2010	15 juillet 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 juin 2010	9 juillet 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mai 2010	16 juin 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Restructuration financière du Groupe U10	10 juin 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 avril 2010	12 mai 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 20 mai 2010	4 mai 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
T1 2010 contrasté	29 avril 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Mise à disposition du document de référence 2009	29 avril 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Document de référence 2009	28 avril 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/ www.amf-france.org

Déclarations des transactions sur actions propres

Date	Disponibilité
5 avril 2011 ; 7 mars 2011 ; 7 février 2011 ; 7 janvier 2011 ; 9 décembre 2010 ; 4 novembre 2010 ; 5 octobre 2010 ; 2 septembre 2010 ; 18 août 2010 ; 7 juillet 2010 ; 17 juin 2010 ; 10 mai 2010	www.amf-france.org

Déclarations des opérations effectuées par les dirigeants

Date	Disponibilité
-	

Déclarations des franchissements de seuils

Date	Disponibilité
Déclaration de franchissement de seuil par ORSAY ASSET MANAGEMENT en date du 5 novembre 2010	www.amf-france.org
Déclaration de franchissement de seuil par ORSAY ASSET MANAGEMENT en date du 4 novembre 2010	www.amf-france.org
Déclaration de franchissement de seuil par ORSAY ASSET MANAGEMENT en date du 2 novembre 2010	www.amf-france.org
Examen des conséquences de l'évolution au sein d'un concert, Convention conclue entre actionnaires, Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention Thierry LIEVRE, TLK, FINANCIERE DES DOCKS, NATIXIS en date du 7 octobre 2010	www.amf-france.org
Déclaration de franchissement de seuil à la hausse par FINANCIERE DES DOCKS en date du 18 juin 2010	www.amf-france.org

Publications au balo

Catégorie	Date	Disponibilité / N° d'affaire
Convocations Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts : AGM du 19 mai 2011	13 avril 2011	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1101296
Publications périodiques sociétés commerciales et industrielles : comptes annuels : Approbation des comptes sociaux et consolidés	30 août 2010	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1005059
Convocations Assemblée d'obligataires ou de porteurs de titres d'emprunt : AG du 30 juillet 2010	14 juillet 2010	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1004398

Dépôt au greffe du tribunal de commerce

Type / Décision	Date	Disponibilité / N° et date du dépôt
Procès-verbal du CA du 20.05.2010 : Non renouvellement du mandat de DGD de Christian VIGUIE	6 juillet 2010	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° A2010/014583
Dépôt des comptes annuels	7 juin 2010	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° B2010/010870
Dépôt des comptes consolidés	7 juin 2010	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° B2010/010899
Procès-verbal de l'AGM du 20.05.2010 : Modification corrélative des statuts suite à la création d'un droit de vote double	28 mai 2010	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° A2010/011259

Publications dans un journal d'annonces légales

Type	Date	Disponibilité / Décision
Avis de convocation : AGM du 19.05.2011	13 avril 2011	Publication dans LE PROGRES DU RHONE N° 50761
Avis de convocation : AG des obligataires du 30.07.2010	14 juillet 2010	Publication dans LE PROGRES DU RHONE N° 50516
Procès-verbal du CA du 20.05.2010 : Non renouvellement du mandat de DGD de Christian VIGUIE	29 mai 2010	Publication dans LE TOUT LYON N° 4894
Avis de convocation : AGM du 20.05.2010	14 avril 2010	Publication dans LE PROGRES DU RHONE N° 50441

Contact :

Service communication
communication@u10.fr

Table de concordance

**Règlement européen n°809/2004
du 29 avril 2004**

**N° de page du
Document de Référence**

1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	6
1.2. Déclaration des personnes responsables	6
2. Contrôleurs légaux	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	7
2.2. Contrôleurs légaux démissionnaires, écartés ou non re-désignés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	23-24
3.2. Informations financières comparatives des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	26-27/35-40/71-73
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	21-23
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	11
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	11
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	11
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	6/11
5.1.5 Evénements importants dans l'exercice des activités	33
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements au cours des 3 derniers exercices	25-26
5.2.2 Principaux investissements en cours	25-26
5.2.3 Principaux investissements envisagés	25-26
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	8-10/21-22/33-35
6.2. Principaux marchés	9/34
6.3. Evénements exceptionnels ayant influencés les principales activités ou les principaux marchés	N/A
6.4. Dépendance à l'égard de certains contrats	25
6.5. Position concurrentielle	37
7. Organigramme	
7.1. Place de l'émetteur dans le Groupe	23
7.2. Principales filiales	23
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	26
8.2. Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	45
9. Examen de la situation financière et des résultats	
9.1. Situation financière	33-35/40-41
9.2. Résultat d'exploitation	33-35/40
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	33-35/40
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	33-35/40
9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	33
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	24-25/76/93
10.2. Flux de trésorerie	24-25/66
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	27-28/38-40/76-79/93-94
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A
10.5. Sources de financement	26-27
11. Recherche et développement, brevets et licences	25/35

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente	8-10
12.2 Tendances connues	10
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	28-32/42-44/47-49
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la société	28/48
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Rémunérations versées	28/43/49/84
15.2. Pensions de retraites et autres avantages	43/49/84
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat	42
16.2. Contrats de service liant le Groupe aux membres des organes d'administration et de direction	49/101-107
16.3. Comité de l'audit et le comité de rémunération	31-32
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	47
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	25/45/80/96
17.2. Participations et stock-options	17-18/44-45/76
17.3. Participations des salariés dans le capital	44-45
18. Principaux actionnaires	
18.1. Nom des principaux actionnaires non membres des organes d'administration et de direction	15-16
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	15
18.3. Nature du contrôle du Groupe	15
18.4. Accord connu pouvant entraîner un changement de son contrôle	16
19. Opérations avec les apparentés	101-107
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	23-24/63-100
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. Etats financiers consolidés	63-85
Etats financiers sociaux	86-100
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Vérifications des informations financières historiques	6
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 Informations financières non tirées des états financiers certifiés	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1 Informations financières trimestrielles/semestrielles depuis la date des derniers états financiers certifiés	N/A
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution de dividendes	20
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	27
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	27
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital social souscrit	13
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3. Actions auto détenues	16-17/44/91
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription d'actions	18-19

Table de concordance

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
21.1.5. Droits d'acquisition non libérés	18-19
21.1.6. Options	N/A
21.1.7. Historique du capital social	13-14
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	11
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	47-50
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	12
21.2.4. Conditions strictes de modification des droits des actionnaires	11
21.2.5. Convocation et admission des assemblées générales	11-12/49-50
21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7. Seuil de participation	12
21.2.8. Conditions strictes de modification du capital	N/A
22. Contrats importants	26
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	6
25. Informations sur les participations	23/99



www.U10.fr

1 place Verrazzano, CP 610
69258 Lyon cedex 09, France
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92
communication@U10.fr
RCS Lyon 395 044 415